

**BULLETIN**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE**  
DU FINISTÈRE

---

**TOME LXXVIII**

**1952**

**BREST**

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

**1953**

1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

1911



# Liste générale des Membres

## de la

### Société Archéologique du Finistère

---

|                           |                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Présidents</i>         | M. le PRÉFET du Finistère.                                                                                                                                                                                                             |
| <i>d'honneur</i>          | Mgr l'EVÊQUE de Quimper et de Léon.                                                                                                                                                                                                    |
| <i>Président</i>          | M. Henri WAQUET, ancien membre de l'Ecole française de Rome, archi-<br>viste en chef honoraire du Finis-<br>tère.                                                                                                                      |
| <i>Vice-Présidents</i>    | MM. Daniel BERNARD, allée Urbain-Cou-<br>chouren, Quimper.<br>le chanoine GUÉGUEN, recteur du Fol-<br>goët.<br>le docteur L. LAGRIFFE, 14, place Mes-<br>gloaguen, Quimper.<br>Louis OGÈS, 72 ter, rue de la Provi-<br>dence, Quimper. |
| <i>Secrétaire général</i> | M. Georges THOMAS, directeur d'école à<br>Quéménéven.                                                                                                                                                                                  |
| <i>Secrétaire</i>         | M. KERAVAL, professeur à l'Ecole Normale,<br>17, rue Jules-Noël, Quimper.                                                                                                                                                              |
| <i>Trésorier</i>          | M. Louis SALAUN, 65, rue de la Providen-<br>ce, Quimper.                                                                                                                                                                               |
| ABARNOU (Jules)           | notaire honoraire, 16, rue Ampère,<br>Paris (7°).                                                                                                                                                                                      |
| ABGUILLERM (abbé),        | recteur de Cléder.                                                                                                                                                                                                                     |
| AIRIAU (E.),              | docteur-vétérinaire, Lesneven.                                                                                                                                                                                                         |
| AMPHERNET (marquis d'),   | château de la Boissière, en<br>Pleyben.                                                                                                                                                                                                |

ANGELI (Paul), inspecteur du « Télégramme », route de Plobannalec, Pont-l'Abbé.

APPÉRÉ (abbé), recteur de Rumengol.

BAHIER (docteur), Gourin (Morbihan).

BARBIER DE LESCOET (Mme la marquise), à Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

BARGAIN (Edgar), imprimeur, 14, rue Anatole-Le Braz, Quimper.

BATANY (chanoine Pierre), curé de Saint-Mathieu, Quimper.

BÉLÉGUIC (Louis), 23, rue du Port-Rhu, Douarnenez.

BERGOT (Mlle Thérèse), assistante sociale, 12, rue Darnémont, Paris (18°).

BERNARD (R. P.), au Pont-du-Châtel, en Plouider.

BERNARD (Joël), 7, rue de la République, Carhaix.

BERTHOU (abbé Emile), recteur de Porspoder.

BÉZIERS (Mlle A.), Tréboul.

BLOCH (Yves), chef de section des P. T. T. en retraite, 56, rue du Moulin-Vert, Penhars.

BODÉNEZ (Jean), professeur au Collège Moderne, Douarnenez.

BODIVIT (Robert), antiquaire, 12, rue Elie-Fréron, Quimper.

BODOLEC (Mme Charles), 38, rue Jean-Jaurès, Quimper.

BOISANGER (Mlle Marie Bréart de), château de Kerdaoulas, en Saint-Urbain.

BORIES (Jean), contrôleur principal de la Banque de France, 48, boulevard Raspail, Paris (6°).

BOSSON (abbé Emile), recteur de Carantec.

BREST, Bibliothèque de la ville.

CAILLOT (Pierre), entrepreneur, 55, rue de la Providence, Quimper.

CALVARY (abbé), professeur à l'Ecole Saint-Yves, Quimper.

CAMARD (Mme P.), 12, quai du Steir, Quimper.

CANET (Louis), boulevard de Kerguelen, Quimper.

CARAES (docteur J.-J.), Ploudalmézeau.

CARNÉ (Mme la comtesse de), 9, route de la Gare, Châteaulin.

CARNÉ-MARCEIN (comte Olivier de), château du Marhal-lac'h, en Plonéis, et 28, avenue Marceau, Paris (8°).

CASTEL (docteur Louis), Daoulas.

CHABAL (Gaston), architecte du Gouvernement, 47, rue Victor-Hugo, Brest.

CHABANNES (comte Christian de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

CHACUN (Marcel), industriel, 24, rue Vis, Quimper.

CHASSÉ (Charles), agrégé de l'Université, 19, rue de Chartres, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

CHAUVEL (docteur Fernand), à Keroulin, en Combrit.

CHEMINANT (G.), notaire, Saint-Renan.

CHOLEAU (Jean), président de la F. R. B., à Vitré (Ille-et-Vilaine).

CIVEL (Mme), 33, rue Erlanger, Paris (16°).

CLOUARD (docteur Robert), 14, rue René-Madec, Quimper.

COGNET (Léon), Ker-Margaret, Kerfeunteun.

COIC (Sébastien), instituteur, 30, place Saint-Mathieu, Quimper.

COLLOBERT (François), directeur d'école, Pont-de-Buis.

COQUIL (Francis), instituteur honoraire, 31, rue Saint-Mathieu, Quimper.

CORGNE (Eugène), docteur ès-lettres, 16, rue de Marengo, Pontivy (Morbihan).

CORNIC (docteur Jean), rue du Port-Rhu, Douarhenez.

COSSART D'ESPIÈS (Mme la comtesse de), château de Trohanet, Langolen.

COSTA DE BEAUREGARD (Mme la comtesse Robert), Plouézoc'h.

COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris (16°).

COULM (François), négociant en vins, Pont-Croix.

COZIAN, 4, rue Chateaubriand, Brest.

COURTIN (Daniel), directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs, Quimper.

- COUTELL, professeur au Collège Moderne, Concarneau.  
COUTELL (Mme), professeur au Collège Moderne, Concarneau.  
CRENN (Francis), 17, rue Saint-Guénel, Landivisiau.  
DAGORN (docteur Henri), rue Nationale, Rosporden.  
DANGUY DES DÉSERTS (Edouard), capitaine de vaisseau,  
Le Vieux-Kérilis, Daoulas.  
DANIEL (René), inspecteur de l'Enseignement Primaire,  
12, avenue Adam, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).  
DANIEL (Tanguy), 12, avenue Adam, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).  
DANIEL (Sébastien), instituteur honoraire, 4, rue de l'Argonne, Quimper.  
DARSEL (Joachim), 33, avenue de Saint-Cloud, Versailles.  
DECLERCO, maire de Quimerc'h.  
DELAGNEAU (Edmond), négociant, 98, rue de Glasgow, Brest.  
DELAUVIGNE (Mme Jean), 6, boulevard Amiral-Courbet, Nantes (Loire-Inférieure).  
DERRIEN (H.), directeur d'école honoraire, Loctudy.  
DERRIEN (Mme Louis), 60, quai de l'Odet, Quimper.  
DESMAROUX, 3, allée de la Pelouse, Le Raincy (Seine-et-Oise).  
DESSE (docteur Georges), 28, rue du Palais, Quimper.  
DESSE (Jean), ancien chef de gare de Quimper, 71, rue rue du Frugy, Ergué-Armel.  
DEYROLLE (Jacques), architecte, Concarneau.  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE, rue de Valois, Palais-Royal, Paris (2°).  
DIZERBO (Auguste), pharmacien, Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).  
DUJARDIN (docteur Louis), Saint-Renan.  
DU PLESSIX (Yves), 3, rue Saint-François, Quimper.  
DUPOUY (Auguste), Saint-Guérolé-Penmarc'h.  
DURAND (chef d'escadron Pierre), base de transit, caserne de l'Abbaye, Cherbourg (Manche).  
ELARD (abbé), recteur de Kernével.

- FATOU (Ollivier), 47, rue de Sèvres, Paris (6°).
- FENOUX (Mme Maurice), Aux Capucins, Audierne, et 1, rue de l'Yvette, Paris (16°).
- FICHOUX (abbé), curé-doyen de Plabennec.
- FLATRÈS (Joseph), instituteur honoraire, Kerpenanroz, Eliant.
- FLATRÈS (Pierre), agrégé de l'Université, assistant de géographie à la Faculté des Lettres de Rennes.
- FLOCH (Mme), bibliothécaire de la Ville, Concarneau.
- FRIANT (Pol), industriel, 31, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- FURCY (Emile), publiciste, 3, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- FURIC (Bertrand), Guengaradec, en Le Trévoux.
- FURIC (Louis), assurances, Pont-Aven.
- GAIGNAISON (Marcel), 1, villa Biel, Paris (17°).
- GALL (François), 33, rue des Plomarchs, Douarnenez.
- GALLO (Barthélémy), conservateur de la bibliothèque municipale, 7 bis, rue Vis, Quimper.
- GALLO (Arthur), commerçant, Querrien.
- GAUMÉ (Mme Marcel), 18, rue de Brest, Quimper.
- GAZEAU (Francis), pharmacien, Daoulas.
- GÉLÉOC, (abbé), vicaire à Telgruc.
- GESTIN (Yves), professeur de Cours Complémentaire, Châteaulin.
- GIOT (Pierre), Institut de Géologie, rue du Thabor, Rennes.
- GOARDON (Henri), cultivateur à Trouguer, en Clédén-Cap-Sizun.
- GOENVIC (Pierre), 133, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris (15°).
- GOUBET (Mlle Simone), archiviste-paléographe, Kersaint-Landunvez, par Saint-Renan.
- GOURVIL (Francis), publiciste, 24, rue de Brest, Morlaix.
- GRALL (André), pharmacien, 2, rue Edith-Cavell, Rennes.
- GRALL (Edmond), tanneur, avenue Foch, Landivisiau.
- GRALL (Jean), mécanicien-dentiste, 12, rue de la Fontaine, Ergué-Armel.



- GRILL (chanoine), impasse de l'Odet, Quimper.
- GUÉBRIANT (Mme la comtesse Alain de), Saint-Pol-de-Léon.
- GUÉGAN (abbé Henri), recteur de Locmaria, Quimper.
- GUÉGUEN (Mlle Françoise), 9, rue du Lycée, Quimper.
- GUERMEUR (abbé), aumônier du Carmel, Morlaix.
- GUERNALEC (Mme), 20, impasse de l'Odet, Quimper.
- GUIBOURG (Emile), chirurgien-dentiste, Audierne.
- GUILCHER (André), professeur à la Faculté des Lettres de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- GUILLEMOT (Artus), 2, rue Vis, Quimper.
- GUIOMAR (Charles), négociant, 5, quai de Cornouaille, Landerneau.
- GUIRRIEC (R. P. Henri), abbaye de Langonnet (Morbihan).
- GUIVARCH (Louis), notaire, 14, rue Verderel, Saint-Pol-de-Léon.
- GUYADER (Camille), opticien, 11, rue Anatole-France, Douarnenez.
- HALLIER (Mme la générale Henri), château de la Boixière, Edern.
- HAMON (Albert), professeur au Lycée de Quimper, 48, avenue de la Libération, Kerfeunteun.
- HAMON (Pierre), ingénieur en chef du Génie Rural, 59 bis, rue de Douarnenez, Quimper.
- HANRAS (abbé Auguste), recteur de Combrit.
- HARSCOUET DE SAINT-GEORGES (René), château de Kérénével, Melgven.
- HARNAY (Mlle Césarine), 3, rue de la Gare, Plouvorn.
- HÉLIAS (Pierre), professeur à l'Ecole Normale d'Instituteurs, Quimper.
- HÉNAFF (Mme Jean), Pen-ar-Marc'had, en Plouhinec, par Audierne.
- HENRIOT (Maison), faïencerie. Locmaria, Quimper.
- HERRY (Guillaume), officier en retraite, 24, rue Docteur-Delacour, Rennes.

- HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE (Guillaume), 3, rue Damrémont, Nantes.
- JACQUELOT DE BOISVOUVRAY (vicomte Noël de), 3, rue Mademoiselle, Versailles.
- JAFFRÉ (Mlle), assistante sociale en chef, 52, quai de l'Odet, Quimper.
- JAOUEN (Georges), 2, cité de Kerguelen, Quimper.
- JARRY (Bernard), archiviste en chef du département, rue du Palais, Quimper.
- JÉZÉQUEL (abbé), recteur de Kersaint-Plabennec.
- JÉZÉQUEL (Mme), directrice de l'Ecole Annexe de filles, rue de Brest, Quimper.
- JUGEAU (Louis), industriel, 3, place Terre-au-Duc, Quimper.
- JULIEN (Michel), professeur de musique, 11, rue de Rosmadéc, Quimper.
- KENVREURIEZ AR BREZONEG (M. le Président), Grand Séminaire, Kerfeunteun.
- KERALLAIN (Mme Renée de), 3, rue de la Mairie, Quimper.
- KERAVEL (Armand), directeur d'Ecole, Dirinon.
- KERBÉNÉAT (R. P. abbé de), en Plounéventer.
- KERBIRIOU (chanoine Louis), presbytère de Brélès, par Saint-Renan.
- KERNAFLEN (Jean), instituteur, Combrit.
- KERGOS (François de), château de Toulgoat, Penhars.
- KERHUEL (Mlle), 20, rue Général-Morvan, Concarneau.
- KEROUARTZ (marquis Oswen de), ancien député, Les Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
- KERROS (Guy de), Malakoff, Sainte-Marine, en Combrit.
- KERSAUZON-KERJEAN (vicomte de), manoir de Kerjar, en Plourin-Ploudalmézeau.
- KERVENNIC (abbé Pierre), professeur au Grand Séminaire, Kerfeunteun.
- KREBS (Arthur), château du Poulguin, Névez.
- LABOURET (Auguste), peintre-verrier, 7, rue Poulard, Paris (14<sup>e</sup>).



- LACHAUD (Jacques), architecte, 13, place au Beurre, Quimper.
- LA FERRONAYS (Mme la marquise de), née de Kerjégu, Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).
- LAMAY (Mme Antoine), 21, avenue de la Gare, Quimper.
- LANCIEN (docteur Fernand), 137, boulevard Saint-Michel, Paris (5<sup>e</sup>).
- LANE (Mlle Marie), 14, rue Verdelet, Quimper.
- LANNAUD (Roger), négociant, 4, rue René-Madec, Quimper.
- LANON (abbé Louis), vicaire, Lampaul-Guimiliau.
- LAURENT (docteur Charles), médecin en chef de la Marine, hôpital Sainte-Anne, Toulon.
- LAYRLE (Paul), contrôleur de la Marine en retraite, 7, rue de Rosmadec, Quimper.
- LE BAIL (François), pro-directeur, Le Likès, Quimper.
- LE BARS (Alfred), antiquaire, 28, place des Otages, Morlaix.
- LE BASTARD (Mlle Marie), 16, place Terre-au-Duc, Quimper.
- LE BER (Emmanuel), directeur d'école honoraire, 19, rue Le Déan, Quimper.
- LE BEUX (abbé), 11, rue de l'Harteloire, Brest.
- LE BIHAN (Alexis), sous-archiviste aux Archives départementales, Quimper.
- LEBRETON (docteur Louis), Bourbriac (Côtes-du-Nord).
- LE BRIS (Jean), représentant, 11, rue Edouard-Corbière, Brest.
- LE BRUN (Jean), directeur d'école à Loperhet.
- LE CHEVER (Roger), villa Odette, Loctudy.
- LÉCLUSE DE LONGRAYE (Mme J. de), 73, rue de Douarnenez, Quimper.
- LE DANT (Adolphe), retraité des P. T. T., 17, rue Pierre-Sémard, Brest-Lambézellec.
- LE DÉROUT (Christophe), minotier, Pont-Aven.
- LE DOARÉ (Jos), photographe, 11, quai de Nantes, Châteaulin.

- LE DU (Mlle Simone), institutrice, Cléden-Cap-Sizun.
- LE DU, négociant, rue de Kergariou, Quimper.
- LE FEBVRE (Yves), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, 9, rue du Beigle, Argentan (Orne).
- LE FLOCH (Paul), 1, rue Amiral-de la Grandière, Quimper.
- LE FOLL (Jean), instituteur à Rumengol.
- LE GALL (abbé Joseph), recteur de Gouézec.
- LEGENDRE (docteur), 27, rue d'Alésia, Paris (14<sup>e</sup>).
- LE GOASGUEN (Henri), avocat, 13, rue Voltaire, Brèst.
- LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.
- LE GOFF (Abbé), recteur de Plounéour-Trez.
- LE GOFF (abbé Yves), recteur de Rosnoën.
- LE GOFF (Yves), notaire à Gouézec.
- LEGRAND (René), architecte des monuments historiques, 1, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- LE GRAND, instituteur, école Paul-Bert, Quimper.
- LE GRAND, propriétaire à Lezodoaré, en Plogonnec.
- LE GUILLOU, directeur de Cours Complémentaire, Châteauneuf-du-Faou.
- LE GUYADER (Pierre), directeur honoraire de Cours Complémentaire, venelle du Moulin, Penhars.
- LE HIR (Jean), 65, boulevard de Grenelle, Paris (15<sup>e</sup>).
- L'HOSTIS (Louis), docteur-vétérinaire, Ploudalmézeau.
- LEMARCHAND (Camille), Le Birou, à Tréboul.
- LE MEUR (docteur Amédée), Ploudalmézeau.
- LE MOEL (Mme), professeur à l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.
- LE MOIGNE (René), journaliste, 6, rue Théodore-Le Hars, Quimper.
- LEMOINE (Paul), professeur honoraire, 28, rue du Palais, Quimper.
- LE MOINE (Corentin), notaire, 14, rue Saragoz, Saint-Pol-de-Léon.
- LE PAGE (Mme Eugène), 46, rue Jean-Jaurès, Quimper.

LE PORT (Roger), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Quimper.

LE ROUGE DE GUERDAVID (comte Paul), Kéraël, en Botsorhel.

LE ROUGE DE GUERDAVID (vicomte Gilles), Kéraël, en Botsorhel.

LE ROUGE DE GUERDAVID (vicomte Hervé), château de la Souque, par Rabastens-sur-Tarn (Tarn).

LE ROY (docteur), 7, rue de la République, Brest.

LE ROY (René), industriel, 11 bis, rue Richard, Rospenden.

LE SÉAC'H (Charles), directeur d'école honoraire, Créac'h-Maria, Ergué-Armel.

LE STIR (Emile), photographe, Ploudalmézeau.

LE TENDRE, libraire, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, Paris (7<sup>e</sup>).

LIÉBAULT (docteur Georges), 4, quai de l'Odéon, Quimper.

LIEUTAGHI (Pierre), électricien spécialiste, 10, rue de Salonique, Quimper.

LOUARN (Clet), architecte, 35, rue Anatole-Le Braz, Quimper.

LOXQ (Mme Anne-Marie), institutrice, Plozévet.

LOYER (Victor), libraire, 37, rue Kéréon, Quimper.

LUCAS (Paul), céramiste d'art, Keraluc, Ergué-Armel.

LUVEN (René), notaire, Moëlan-sur-Mer.

MALLÉJAC, instituteur, Coataudon, Guipavas.

MANIÈRE (Paul), notaire, 12, quai du Steir, Quimper.

MARC (Georges), instituteur, école Jules-Ferry, Quimper.

MARZIN-BRUSQ (Anselme), industrie dentellière, Audierne.

MARZIOU (Edouard), contrôleur principal du Trésor, rue Cozian, Guipavas.

MASSERON (Alexandre), avocat, Keravel, Porspoder.

MENUT (Georges), professeur au Collège Moderne, 57, rue de la République, Brest.

MERLAT (P.), professeur à la Faculté des Lettres, Rennes.

METTAIS-CARTIER, 24, rue du Champ de Mars, Paris (7<sup>e</sup>).

MEURIC (Mme), 1, rue de Châteaudun, Rennes.

- MILLIO (Auguste), publiciste, bourg de Kerfeunteun.
- MOCAER (Pierre), courtier maritime, 18, rue Anatole-Le Braz, Quimper.
- MONFORT (abbé Etienne), recteur de Saint-Martin, Morlaix.
- MONOT (Georges), 13, rue J.-J. Rousseau, Pont-l'Abbé.
- MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), Créac'h-Keta, Pleuven.
- MOREL (Mme), institutrice, 6, rue Blanqui, Brest.
- MORLAIX, Bibliothèque municipale.
- MURET DE PAGNAC (chef d'escadron), Créac'h-Guen, en Ermel-Armel.
- NADER (Hervé), ancien député, Hôtel de Cornouaille, Concarneau.
- NÉDÉLEC (abbé Pierre-Jean), Evêché, Quimper.
- NICOLAS (Louis), agrégé de l'Université, professeur à l'Ecole Navale, 33, rue Rosmadec, Penhars.
- NICOLAS (Yves), 35, rue du Gorréquer, Lannilis.
- ODEYÉ (docteur J.), rue de la Fontaine, Lesneven.
- ODOUARD (L.), ingénieur, 9, rue Saint-Romain, Paris (6<sup>e</sup>).
- ORVOËN, libraire, rue Elie-Fréron, Quimper.
- PAVILLON (Mme), 40, quai de l'Odet, Quimper.
- PÊCHE (Pierre), orfèvre, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- PELLETER (chanoine Yves), recteur d'Audierne.
- PENFENTENYO (Mme la générale de), château de Kervereguin, Loctudy.
- PENNAMEN (Mme Henri), place du Marché, Pont-Croix.
- PENNEC (Jean), négociant, rue J.-J.-Rousseau, Douarnez.
- PERHIRIN (François), commerçant, L'Aberwrach, en Landéda.
- PESLIN (Ch.-Y.), contrôleur à la Caisse d'Epargne, 45, boulevard Jean-Moulin, Brest.
- PHILIPPAR (Georges), 19, rue de Milan, Paris (9<sup>e</sup>).
- PHILIPPE (Joseph), architecte, Brest.
- PHILIPPE (Mme Victor), Kerluz, Quatre-Vents, en Ploaré.

- PIERRE (Mlle Herveline), 22, rue du Port-Rhu, Douarnenez.
- PILVEN (docteur Joseph), 13, rue l'Hospice, Quimper.
- PINVIDIC (J.), docteur-vétérinaire, député-maire, Landivisiau.
- PLEUVEN (Mlle), dame employée principale des Hypothèques, 10, rue Pierre-Caussy, Quimper.
- PLOUHINEC (Mlle Eliane), institutrice, M. 4, Kéréderm, Brest.
- POUZENNEC (Yves), horticulteur, 8, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- POCARD DU COSQUER DE KERVILER (René), capitaine de corvette en retraite, Tregont-Mab, Ergué-Armel.
- POSTE (Albert), pharmacien, 14, place Saint-Corentin, Quimper.
- POUCH (Mme Alfred) 77, rue de Douarnenez, Quimper.
- POULIQUEN (docteur E.), 60 bis, rue de la Fontaine-Blanche, Landerneau.
- POULPIQUET DE BRESKANVEL (Mme la comtesse de), château de Lesmel, Plouguerneau.
- PRÉ (Jacques), Vieil Hôtel Saint-Ronan, Locronan.
- QUÉINNEC (François), avoué, 7, rue de Kergariou, Quimper.
- QUÉINNEC (Jacques) ancien sénateur, notaire, Pont-l'Abé.
- QUÉINNEC (Mlle Marguerite), 19, rue Saint-Guénal, Landivisiau.
- QUÉLEN (F.), pharmacien, Brasparts.
- QUÉMÉNEUR (docteur Alfred), 25, place Cornic, Morlaix.
- QUENTEL (chanoine Joseph), aumônier, école des Frères, Lesneven.
- QUERNEAU (docteur J.-Y.), 2, rue du Parc, Quimper.
- QUESSEVEUR, commerçant, 5, rue Théodore Le Hars, Quimper.
- QUILLÉVÉRÉ (chanoine), curé de Lesneven.
- QUIMPER, Bibliothèque municipale.
- RAVARD, retraité de l'Armée, 10, rue Astor, Quimper.



- RÉMOND DU CHÉLAS (Jacques de), 3, place La Tour d'Auvergne, Quimper.
- RIOU (Mlle Marthe), 22, avenue de la Gare, Guingamp.
- ROCQUIGNY (Jean de), château de Coatalio, Fouesnant.
- RODELLEC DU PORZIC (de), Kerantraon, en Lanneufrêt.
- ROLLAND (Antoine), sculpteur, place du Champ de Foire, Landivisiau.
- ROLLAND (Jean), entrepreneur, 5 bis, rue du Froust, Quimper.
- ROLLAND (Mme Marie), institutrice honoraire, Kerdour, La Forêt-Fouesnant.
- ROSMORDUC (général Tanguy de), château de Pencran, par Landerneau.
- ROUSSEAU (Louis), bibliothécaire, 43, rue Stanislas, Nancy.
- SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Vefa de), 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.
- SALIOU (abbé), vicaire, Plounéour-Trez.
- SALOMON (docteur), médecin-colonel, 4, rue de l'Hospice, Quimper.
- SANQUER (Pierre), instituteur, Le Relecq-Kerhuon.
- SAVINA (Mme), allée Couchouren, Quimper.
- SCHEMITT (Jules), mareyeur-expéditeur, 24, rue Laënnec, Douarnenez.
- SÉGALEN (Auguste), agrégé de l'Université, proviseur du Lycée de Montluçon (Allier).
- SELLE (Mlle Anne), institutrice honoraire, rue Anatole-Le Braz, Quimper.
- SÉITÉ (abbé), recteur de Kerlouan.
- SERRET (Henri), Beg-ar-Polhoat, Plomelin.
- SPÉRANZE (Noël), Editions Nadoz-Vor, rue Adolphe-Leray prolongée, Rennes.
- STÉPHAN (Mme Albert), directrice d'école honoraire, 36, rue Le Déan, Ergué-Armel.
- STÉPHAN (Joseph), horloger, 11, rue Voltaire, Douarnenez.
- STERVINOÙ (Pierre), Kermengleuz, en Guilers.



STRUYVEN, directeur technique des Brasseries de Kérinou,  
112, rue Jean-Jaurès, Brest-Lambézellec.

SUIGNARD (abbé), recteur, Plomodiern.

TANNEAU (abbé), recteur de Clédén-Cap-Sizun.

THALAMOT, inspecteur général des P. T. T., 6, rue Elisée-  
Reclus, La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

THOMAS (chanoine Jacques), curé-doyen, Plonévez-Por-  
zay.

THOUVENET (Pierre), 12, rue René-Madec, Quimper.

TIRANT, chef de centre des P. T. T., Hôtel des Postes,  
Quimper.

TOULEMONT (abbé J.-L.), recteur de Kerlaz.

TOULLIC (Mlle Madeleine), villa des Tamaris, Tréboul.

TOZZA (Mlle Angèle), 17, rue de Locronan, Quimper.

TRÉGOMAIN (Mlle Suzanne de), 24, place Malesherbes, Pa-  
ris (17<sup>e</sup>).

TROADEC (Paul), inspecteur honoraire de l'Enseignement  
Primaire, Bénodet.

UGUEN (abbé), curé-doyen, Plouzévédé.

VEILLON (Maurice), ingénieur des Arts et Manufactures,  
24, rue du Vieil-Abreuvoïn, Saint-Germain-en-Laye  
(Seine-et-Oise).

VILAIN (Jean), buffet de la gare, Quimper.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, 39, rue de Douarnenez,  
Quimper.

VOURC'H (docteur Jean), sénateur du Finistère, Plomo-  
diern.

YVINEC (abbé Guillaume), recteur, Ile Tudy.

YÉZOU (Noël), ingénieur des Services Agricoles, 31, rue  
de Douarnenez, Quimper.



---

PROCES-VERBAUX

---



SÉANCE DU 31 JANVIER 1952

---

Présidence de M. H. Waquet, Président

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. Gaston Chabal, architecte des Monuments historiques à Brest, présenté par MM. le chanoine Guéguen et Waquet, et Mme Jézéquel, institutrice à Quimper, présentée par MM. Ogès et Keraval, sont admis dans la Société.

M. le Président annonce l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques de la chapelle Saint-Maudez de Nac'hguen, en Lennon. Cet édifice, qui a un bas-côté au Nord, semble dater de la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, mais a été restauré un peu avant 1700. La façade a un portail classique de 1692, que surmonte un clocheton ajouré de cette époque. Sur le portail Sud est plaqué un bas-relief du baptême du Christ. Parmi les vieilles statues se remarquent un saint Côme et saint Damien.

M. Jules Toutain, bien connu pour ses recherches archéologiques, concernant la Gaule romaine, appelle l'attention de la Société sur l'intérêt, un peu perdu de vue, du site archéologique reconnu il y a cent trente ans par Miorcec de Kerdanet à Kerilien, en Plouneventer, non loin du Folgoët. En collaboration avec le D<sup>r</sup> Le Goff il a réédité en l'enrichissant de remarques personnelles, une brochure écrite sur ce sujet par Miorcec de Kerdanet. M. Jules Toutain

estimé qu'un premier travail à faire serait la rédaction d'un catalogue précis de la collection conservée aujourd'hui au château de Kerduden, en Trégarantec. M. le Président, retenu par d'autres travaux, a fait part des suggestions de M. Toutain à M. Merlat, qui a inscrit l'étude de Kerilien et de la collection conservée à Kerduden parmi les premiers travaux à exécuter dans le Finistère. Kerilien, que Miorcec de Kerdanet appelle Ocismor (jeu de mots sur le génitif *Osismiorum* de *Osismii*), se trouve sur le trajet de la voie qui conduisait de Vorganium à l'Aberwrac'h, voie sur laquelle s'élevait le milliaire de Kerscao, aujourd'hui placé au musée départemental de Quimper.

La séance est levée à 15 heures et demie.

*Le Secrétaire,*

KERAVAL.

*Le Président,*

H. WAQUET.

— ... —

## SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1952

---

### Présidence de M. H. Waquet, Président

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Présenté par MM. Ogès et Keraval, M. Guillou, directeur du cours complémentaire de Châteauneuf-du-Faou, est admis dans la Société.

M. H. Waquet rappelle que le vandalisme continue à sévir au détriment de nos œuvres d'art. Il rappelle que l'ossuaire du Cloître-Pleyben, monument du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, a été démoli pour faire place à une route, et



qu'à Trégourez, pour l'édification d'une place, on a saccagé un joli cimetière classé sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La Société proteste contre ces faits déplorables. Au contraire, M. Debidour, ancien professeur au Lycée de Quimper, aujourd'hui professeur à la faculté des lettres de Lyon, donne un exemple qui devrait être imité. Il a offert une somme de 20.000 francs pour restaurer le joli calvaire de Saint-Jean, en Saint-Nic.

M. Le Séach communique à la Société une lettre qu'il a reçue d'Amsterdam, expliquant l'origine de l'appellation d'une rue de cette ville. Le nom de « Kemper-Strat » n'a aucune relation avec la capitale de la Cornouaille. En effet, cette appellation a été donnée pour commémorer le nom d'un juriste hollandais, Jean-Melchior Kemper.

M. Bernard signale qu'il existe à Bruxelles une rue du Finistère.

A propos d'un épisode de la Chouannerie, M. Oges rappelle que les accusations malveillantes portées par quelques historiens à l'encontre de Antoine-Henri d'Amphernet, vicomte de Pontbellanger, sont erronées et il semble que sa bravoure ne saurait être suspectée.

M. Daniel Bernard présente ensuite le carnet de route de Clet Quideau, de Goulien, découvert par M. Guilbourg, d'Audierne. L'analyse de ce document est du plus grand intérêt, car elle nous fait revivre les campagnes de Napoléon vues par un grognard de l'Empire. Ce soldat se fit ensuite instituteur; un de ses vieux cahiers d'arithmétique est présenté à la Société.

M. le Président rappelle qu'il existe des archives privées dans bien des familles et qu'il serait à désirer qu'elles fussent plus libéralement ouvertes aux chercheurs.

La séance est levée à 16 heures.

*Le Secrétaire,*  
KERAVAL.

*Le Président,*  
H. WAQUET.

---

### SÉANCE DU 27 MARS 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Trois nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Angéli, attaché au journal « Le Télégramme » présenté par MM. Ogès et Keraval; MM. Coutelle et Rouault, professeurs au collège de Concarneau, présentés par Mme Le Floch et M. Le Tendre.

M. Le Séac'h présente, en le commentant, le carnet de route de son grand-père, Jean Le Séac'h, soldat originaire de Kerbiquet, en Landudal, et combattant de la guerre 1870-71.

Lecture partielle est donnée de la suite de la monographie de M. Daniel Bernard sur Cleden-Cap-Sizun qui paraîtra dans le prochain volume du bulletin. Ces passages concernent l'histoire de la seigneurie de Kerazan et la conversion de M. de Trémariä.

La séance est levée à 15 h. 45.

*Le Secrétaire,*  
KERAVAL.

*Le Président,*  
H. WAQUET.

---

SÉANCE DU 24 AVRIL 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. l'abbé Le Beux, de Brest, présenté par M. Waquet et le Dr Lagriffe, est admis dans la Société.

M. Le Séach poursuit la lecture du journal de route qu'il a présenté à la dernière séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Gall, de Quimerch, faisant part de la découverte d'un objet qui semble être un polissoir.

M. Ogès a remarqué un four ancien, bien conservé, près de la pointe du Van, en Cleden-Cap-Sizun, et en montre une photographie. C'est un four qui ressemble beaucoup à ceux que l'on trouve encore dans nos campagnes.

Enfin, M. le Président donne connaissance à l'assemblée de la publication du *Livre d'or de la conservation française* où notre région est particulièrement mise en évidence, et d'un article de M. Ogès extrait du récent Bulletin du Comité des Travaux historiques (histoire moderne) : *Le blocus des côtes bretonnes sous le premier Empire*.

La séance est levée à 15 h. 45.

*Le Secrétaire,*  
KERAVAL.

*Le Président,*  
H. WAQUET.

---

SÉANCE DU 29 MAI 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Depuis notre dernière réunion, la Société a eu le regret de perdre un de ses membres, M. le Dr Gaumé. Admis dans notre groupe le 31 mars 1921, notre regretté confrère qu'entourait le respect de tous les Quimpérois, s'était toujours, malgré ses occupations professionnelles, intéressé à nos travaux. M. le Président présente à sa famille les condoléances de la Société archéologique.

M. le Président présente quelques ouvrages concernant la Bretagne, dont les deux fascicules : « *Documents pour l'enseignement de l'histoire locale* », composés par nos confrères MM. Keraval et Thomas. Le second fascicule est surtout intéressant par la Bibliographie qui le termine.

La séance est levée vers 15 h. 30.

*Le Secrétaire,*  
P. KERAVAL.

*Le Président,*  
H. WAQUET.

## SÉANCE DU 28 JUIN 1952

---

### Présidence de M. L. Ogès, vice-président

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. H. Waquet, absent de Quimper, s'est fait excuser.

M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët, vice-président de la Société archéologique, célébrera le 27 juillet ses noces d'or sacerdotales et sa 27<sup>e</sup> année de rectorat au Folgoët. A cette occasion, la Société archéologique présente ses respectueux compliments à son vice-président qui, malgré son âge, est toujours actif et plein d'entrain.

Une exposition d'art sacré s'est tenue à Morlaix du 30 mai au 8 juin. Le catalogue comportait une excellente introduction de M. H. Waquet. L'auteur y expose que les ateliers d'orfèvres de Morlaix ont fourni à nos églises des œuvres d'art remarquables.

Les noms d'un certain nombre de ces artistes nous ont été révélés par les recherches de notre regretté confrère, Louis Le Guennec.

Une exposition de sculpture populaire bretonne s'ouvrira le 25 juillet au musée de la ville de Quimper. Elle groupera un important ensemble de vieilles statues provenant d'églises et de chapelles de Cornouaille.

MM. Desse et Le Séac'h fournissent des détails sur



les nouvelles fouilles de la nécropole de Locmaria. Ces fouilles ont repris sous la direction de M. Merlat, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, aidé par des étudiants et étudiantes de la section d'histoire. 37 urnes de formes variées ont été mises au jour. Elles contenaient des ossements calcinés et divers objets: poignée de sabre, fioles de verre, etc...

Un échange de vues a lieu au sujet des représentations iconographiques du diable dans les églises et sur les calvaires de Bretagne, sa figuration dans les vitraux, les tableaux de mission, etc.

M. Ogès signale la publication d'une brochure sur le Finistère. Elle a été éditée par les Syndicats du bâtiment et des travaux publics à l'occasion du Congrès de la Fédération nationale du bâtiment, tenu à Brest et à Quimper les 12 et 13 juin. Cette brochure, abondamment illustrée, contient d'excellents articles sur le Finistère, ses ressources artistiques, touristiques, agricoles, maritimes et industrielles.

La séance est levée à 16 h. 30.

*Le Secrétaire,*

KERAVAL.

*Le Vice-Président,*

L. OGES.

...

## SÉANCE DU 31 JUILLET 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président rappelle les cérémonies qui ont marqué le jubilé littéraire de M. Auguste Dupouy, l'un des plus anciens membres de la Société. La Société archéologique s'associe de tout cœur à l'hommage qui lui a été rendu à Quimper le 26 juillet.

M. Waquet fait un rapide compte rendu des travaux du Congrès des Sociétés savantes de Bretagne qui s'est tenu à Guingamp les 16 et 17 juillet.

Il signale qu'une intéressante exposition des Arts et Traditions du Porzay se tient à Sainte-Anne-La-Palud et restera ouverte jusqu'au 25 août. Elle offre des témoignages sur la vie locale du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le remarquable groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, conservé dans l'église de Tréguennec, a été classé parmi les monuments historiques. Il figure à l'exposition d'Art populaire ouverte au musée de Quimper.

M. le Président recommande à l'attention de la Société l'ouvrage de M. F. Gourvil récemment paru dans la collection « Que sais-je ? » sous le titre de *Langue et littérature bretonnes*, et celui de M. Alexandre Masseron, *Saint Yves, d'après les témoins de sa vie*, publié par les éditions Albin Michel.

M. Waquet a fait paraître deux brochures illustrées par Jos Le Doaré, l'une sur *Saint-Thégonnec*, l'autre sur *Guimiliau*. D'autre part, MM. Cogné et Giot ont publié dans la *Revue d'anthropologie*, en 1951, un important article sur *L'âge du bronze ancien en Bretagne*, où ils exposent des vues nouvelles sur la question. La civilisation du bronze ancien n'aurait

duré qu'assez peu de temps: elle était en étroits rapports avec celle du Wessex.

M. le Président signale qu'une Association ayant pour but la protection des monuments religieux vient de se créer dans le Morbihan. Cette Association se propose de publier un bulletin mensuel.

La séance est levée à 16 heures.

*Le Secrétaire,*

P. KERAVAL.

*Le Président,*

H. WAQUET.

---

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1952

---

Présidence de M. H. Waquet, Président

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La Société apprend avec regret les décès de Mlle Dubois, antiquaire à Landivisiau, l'abbé Calvez, ancien recteur de Tourc'h, et Albert Le Bail, maire de Plozévet et député honoraire.

M. l'abbé Calvez était l'auteur de monographies de Pleyber-Christ et de Tourc'h. M. Albert Le Bail, défenseur résolu du patrimoine d'art de la Bretagne, laisse, outre un solide travail sur le Finistère agricole en 1925, une intéressante biographie du nabab René Madec.

Sont reçus comme nouveaux membres : M. Georges Philippar, présenté par MM. le D<sup>r</sup> Lagriffe et H. Waquet; MM. les abbés Uguen, curé-doyen de Plou-

zévédé, Abguillerm, recteur de Plouvien, Guermeur, aumônier du Carmel de Morlaix, Jézéquel, recteur de Kersaint-Plabennec. Le Goff, recteur de Plounéour-Trez, Séité, recteur de Kerlouan, Suignard, recteur de Plomodiern, Géléoc, vicaire à Telgruc, Saliou, vicaire à Plounéour-Trez, et le R. P. Bernard à Pont-du-Châtel, en Plouider, présentés tous par MM. les chanoines Guéguen et Kerbiriou; M. le chanoine Grill, chanoine titulaire à Quimper, présenté par MM. Kerbiriou et Waquet; M. l'abbé Tanneau, recteur de Clédén-Cap-Sizun, présenté par MM. Daniel Bernard et Ad. Le Goaziou; M. le D<sup>r</sup> Alfred Quéménéur, de Morlaix, présenté par MM. Le Bars et Salaün.

M. Georges Phillippar, dont les attaches quimpéroises sont anciennes, possède à Ploujean le manoir de Suscinio qui fut à la fin du Moyen-âge le domaine des fameux marins et corsaires morlaisiens Coëtanlem. M. le Président présente de la part de M. Phillippar des photographies représentant divers aspects du manoir, qui a été agrandi en 1950.

Le catalogue illustré d'une exposition d'art religieux organisée à Rodez en 1951 donne lieu à M. Waquet de faire des comparaisons avec l'art de notre région. Ainsi la petite croix pédiculée de Salles-Curan, du xv<sup>e</sup> siècle, a une traverse secondaire portant la Vierge et saint Jean, qui n'est pas sans rappeler nos grandes croix processionnelles des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles.

Sont successivement présentés : 1°) l'ouvrage de J. Chombart de Lauwe qui sous le titre *Bretagne et pays de la Garonne* (Paris, Presses Universitaires, gr. in-8°), étudie l'évolution agricole comparée des deux

régions depuis un siècle; — 2°) le livre tout récent du R. P. Le Jollec, S. J., sur *Guénolé le saint de Landévennec*, ouvrage d'ensemble, aux larges perspectives, qui s'efforce sur presque tous les points de battre en brèche les thèses critiques soutenues en 1911, 1912 et 1916, par R. Latouche, R. Oheix et le P. de Bruyne; — 3°) un travail manuscrit de M. de Pagnac sur l'histoire de la terre de Keraval, en Plomelin, depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, d'après le chartrier même de Keraval. Ce manuscrit doit être remis aux Archives départementales pour y être conservé.

La séance est levée à 15 heures et demie.

*Le Secrétaire,*

KERAVAL.

*Le Président,*

H. WAQUET.

---

## SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. Giot a envoyé une photographie d'une statuette en granit de 0 m. 60 de hauteur et 0 m. 25 de largeur représentant grossièrement un tronc sans tête ni jambes, toutefois avec une partie de la tête. Cette statuette-menhir, trouvée à Lanneunoc, en Plounêvez-Lochrist, a fait le sujet d'une notice que M. Giot va publier dans les *Annales de Bretagne*. Il est très difficile de la dater, aucun autre élément archéologique n'ayant été trouvé dans le voisinage.



Il est donné lecture de l'étude de MM. P.-R. Giot et L. L'Hostis sur les tombes de Parc-Roz, en Plourin-Ploudalmézeau.

Le R. P. Le Jollec fait une communication sur saint Goulven en s'efforçant de démontrer que tous les éléments des récits populaires et traditions concernant ce personnage sont empruntés au cycle de saint Guénolé. En fait, Goulven n'aurait même jamais existé.

La séance est levée à 16 heures.

*Le Secrétaire,*

KERAVAL.

*Le Président,*

H. WAQUET.

---

## SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1952

---

**Présidence de M. H. Waquet, Président**

---

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président fait part du décès de M. Louis Jugeau, industriel à Quimper, et adresse à sa famille les condoléances de la Société.

Est admis dans la Société, le Père Abbé du monastère de Kerbénéat, présenté par MM. le Président et le chanoine Guéguen, Vice-Président.

M. Le Séac'h présente diverses trouvailles faites à Créac'h-Maria, près de Quimper: une urne funéraire ornée de cinq rangées de traits en creux et en relief, et mesurant 14 cm. de hauteur et de diamètre; deux

pièces de monnaie de bronze, des anneaux de cuivre et des fragments de chaînette en bronze paraissant provenir d'un collier. M. Le Séac'h fait don de ces objets au Musée Breton.

M. le Président signale la haute récompense obtenue par M. Auguste Dupouy pour l'ensemble de son œuvre: un de ses trois grands prix annuels. Il lui adresse les respectueuses et affectueuses félicitations de la Société archéologique.

Les membres présents déplorent l'adoption d'un projet de construction d'une route aboutissant au calvaire de Saint-They, en Cleden-Cap-Sizun. Cette route enlèvera au site son isolement et risque d'en amener tôt ou tard la commercialisation.

M. Ogès présente la nouvelle « Histoire de France et initiation à l'histoire de la civilisation », dont l'un des auteurs est M. Georges Marc, membre de la Société. Il en souligne la valeur, tant au point de vue documentaire qu'au point de vue pédagogique. L'ouvrage, édité par la librairie A. Colin, est destiné aux élèves de la classe de fin d'études primaires.

M. le Président présente le dernier fascicule paru des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, comprenant deux articles intéressant le Finistère, l'un groupant des notes de M. Couffon, sur l'architecture gothique en Cornouaille, l'autre offrant le texte, publié par M. Buffet, du journal de bord d'un Rodellec du Portzic, officier dans la marine royale lors de la guerre de l'indépendance de la Grèce et de la prise d'Alger. M. Waquet indique ce qui, dans les notes de M. Couffon, lui paraît juste et ce qu'il croit contestable.

L'ordre du jour appelait ensuite l'élection du Bureau. A l'unanimité, le Bureau sortant est réélu.

M. le Président présente aux membres de la Société archéologique ses vœux de nouvel an et se réjouit de la prospérité croissante de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

*Le secrétaire de séance,*

*Le Président*

Vice-Président L. OGES.

H. WAQUET.



## CHRONIQUE

---

Dans un article publié dans les *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* (t. LXXXI, 1951-1952, p. 102-108), M. Couffon appelle l'attention sur le vitrail de Notre-Dame de l'église de Guengat et sur un retable à volets qui appartenait autrefois à l'église de Plourin-Morlaix et qui, cédé il y a une cinquantaine d'années à un brocanteur, a disparu sans qu'on sache où il est.

L'une et l'autre œuvre datent d'environ l'an 1500. Le vitrail, où MM. Guey et Coroze voyaient surtout des caractéristiques rappelant les verriers de Paris ou de la Vallée de la Loire influencés par les Flamands, est en réalité en rapport étroit avec les œuvres de Nuremberg. M. Couffon le démontre sans conteste possible. On a maintenant de riches albums qui permettent des comparaisons faciles et détaillées qui étaient encore impraticables en 1920 lors des recherches de MM. Guey et Coroze. Il n'a jamais été relevé de nom sur ce vitrail, représentant Notre-Dame entre saint Michel et saint Jean. S'agit-il d'une importation, pure et simple, comme on est fondé à le croire pour la Passion de La Martyre, ou de la reproduction par un verrier breton d'une gravure allemande ? Il va de soi — et personne n'en a jamais douté — que nos verriers ont connu et utilisé des gravures qu'on leur fournissait.

Quant au retable de Plourin, connu par l'obligeance de MM. Gourvil et Le Bars, M. Couffon en indique l'origine également franconienne, tout en y relevant certaines particularités où se manifesterait la main d'un sculpteur de Morlaix. C'est à l'imitation du retable de Plourin que fu-



rent exécutés ceux de Trédrez, de Locquirec et de Berven. Est-il nécessaire cependant de tenir pour à peu près certain l'importation à Morlaix d'un retable de Nuremberg? M. Couffon ne rappelle-t-il pas lui-même que l'on éditait à Strasbourg des gravures sur bois représentant des Vierges entourées de roses comme celles de Plouria, Trédrez, Locquirec et Berven?

H. W.

# EXERCICE 1952

—\*\*—

Nombre de sociétaires au 1<sup>er</sup> janvier 1953 : 325.

## RECETTES

|                                                          |         |
|----------------------------------------------------------|---------|
| Avoir au 31 décembre 1951.. . . . .                      | 27.966  |
| Cotisations.. . . . .                                    | 118.000 |
| Vente de publications.. . . . .                          | 16.050  |
| Subvention du Conseil Général.. . . . .                  | 25.000  |
| Négociation de titres de rente.. . . . .                 | 5.117   |
| Dons de la Société « Les Amis de Jean Savina ».. . . . . | 20.714  |
| Intérêts de Caisse d'Epargne.. . . . .                   | 951     |
| Remboursement de frais.. . . . .                         | 304     |
| <hr/>                                                    |         |
| Total .. . . . .                                         | 214.102 |

## DEPENSES

|                                                                   |         |
|-------------------------------------------------------------------|---------|
| Frais de correspondance .. . . . .                                | 2.835   |
| Frais de distribution des bulletins .. . . . .                    | 9.499   |
| Achat de fournitures de bureau .. . . . .                         | 1.503   |
| Impression du bulletin .. . . . .                                 | 100.000 |
| Honoraires du sous-bibliothécaire et du trésorier.. . . . .       | 12.400  |
| <hr/>                                                             |         |
| Total .. . . . .                                                  | 126.237 |
| Excédent de recettes représentant l'actif de la société.. . . . . | 87.865  |
| <hr/>                                                             |         |

L'actif est constitué comme suit:

|                                        |        |
|----------------------------------------|--------|
| Espèces en caisse .. . . . .           | 18.219 |
| Chèques postaux .. . . . .             | 9.797  |
| Livret de Caisse d'Epargne.. . . . .   | 59.849 |
| <hr/>                                  |        |
| Total conforme à celui ci-dessus.. . . | 87.865 |

*Le Trésorier,*

L. SALAUN.



---

# MÉMOIRES

---



## Trois tombes voisines à Parc-Roz en Plourin-Ploudalmézeau de l'Age du Bronze Ancien

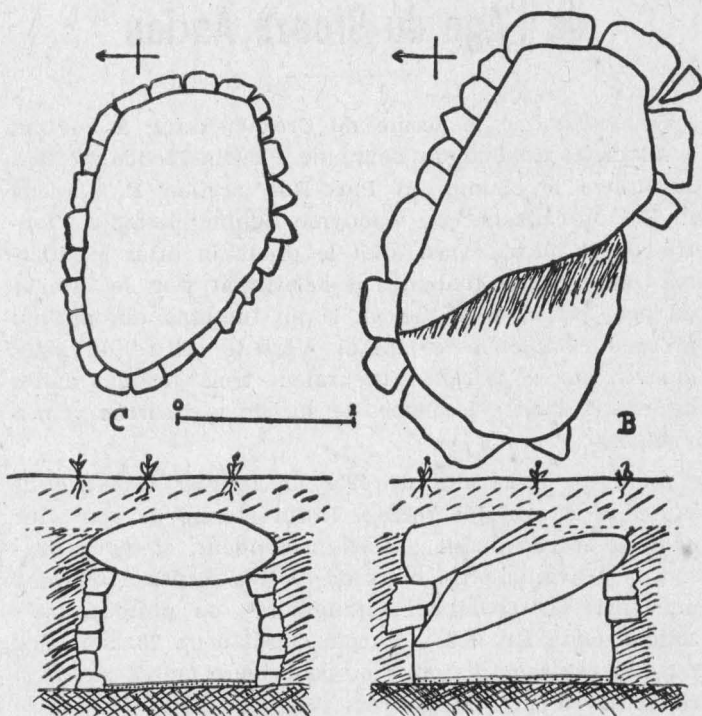
---

Dépendant de la ferme de Créac'h-Rann, à environ 1 kilomètre au Sud du bourg de Plourin-Ploudalmézeau, se trouve le champ dit Parc-Roz, section F, parcelle n° 374 du cadastre. Ce toponyme signifie champ du tertre, de la butte, et en effet le profil du talus méridional montre une tendance à l'élévation vers le milieu; on peut penser qu'il y a eu là un tumulus, aujourd'hui presque complètement aplani. Vers le centre du léger mouvement de terrain, affleuraient trois grandes dalles de granit, contre lesquelles le soc de la charrue venait s'abîmer.

Aussi au printemps de 1952, le fermier locataire fit sauter à la mine ce rocher. Il fut étonné de constater qu'il ne se continuait pas en profondeur, et qu'en dessous il y avait quatre murs de pierres sèches délimitant une sorte de chambre rectangulaire, ou plutôt trapézoïdale (côté Est 0 m. 90, côté Ouest 0 m. 70, longueur 1 m. 50 environ). La dalle de couverture aurait eu environ 2 m. 50 sur 1 m. 30, vers l'Est elle aurait été épaisse de 0 m. 40, allant en diminuant vers l'Ouest; les fragments qui en subsistaient nous ont montré qu'elle était en granit local, le fameux granit porphyroïde rose de l'Aber-Ildut, commençant à se désagréger. Le mur oriental était complété par une dalle de champ à sa partie supérieure; les autres parois de pierres sèches ne comportaient qu'une épaisseur de pierres, en général. La chambre était remplie de terre fine, sans doute entrée



par infiltration. Le cultivateur la vida, et trouva au fond, près de l'angle Sud-Est, les fragments d'un vase, que nous décrirons ci-après. Ensuite il enleva toutes les pierres, et reboucha le trou pour poursuivre sa culture. Il décida qu'il attendrait l'automne suivant pour s'attaquer aux deux autres dalles voisines.



Nous fûmes avertis quelque temps après de cette découverte, dont nous ne connaissons les détails qu'à travers les souvenirs des cultivateurs. Le propriétaire de la ferme, M. Le Grignou, entrepreneur à Lannilis, nous autorisa très aimablement à effectuer toutes explorations utiles. Aussi en mai 1952 avons-nous fait rouvrir l'emplacement de la tombe, que nous nommerons désor-

mais tombe A, de manière à en examiner le fond avec plus de minutie. Ce fond se trouvait à 1 m. 80 de profondeur, par rapport à la surface actuelle, et à environ 1 m. 20 sous le niveau où devait se trouver la dalle. Toutes les parois ayant été détruites, nous n'avons pu examiner què le fond, sans y trouver de restes archéologiques (et en particulier pas trace des tessons manquants au vase). Un revêtement plus ou moins continu, épais de 3 à 4 centimètres, de terre très noire, devait provenir de la décomposition d'une couche épaisse de matières organiques, donnant des produits humiques. Il ne semble pas qu'il s'agisse de cendres. Les parois de la fosse étaient adossées au limon loessique qui forme un recouvrement continu sur les plateaux de la région : la fosse avait été tout entière creusée dans ce limon. Mais sous le fond commençait l'arène granitique en place : on avait donc creusé jusqu'à atteindre du sol dur, presque le sous-sol.

Mais la tombe A n'était pas isolée. A environ 25 mètres au Sud-Ouest, distantes l'une de l'autre de 12 mètres environ, se trouvaient à fleur de sol deux autres grosses pierres déjà mentionnées, dont nous pûmes faire l'exploration systématique.

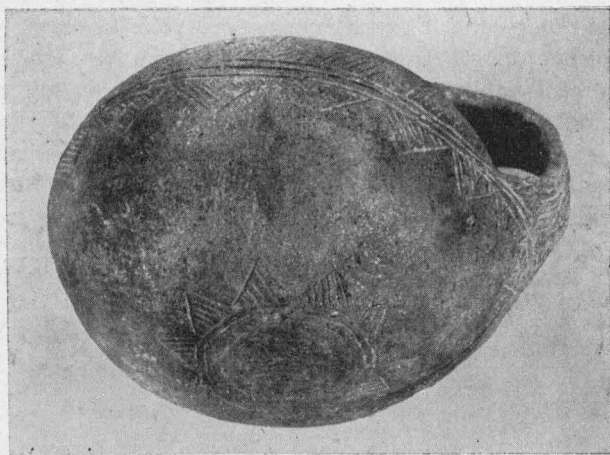
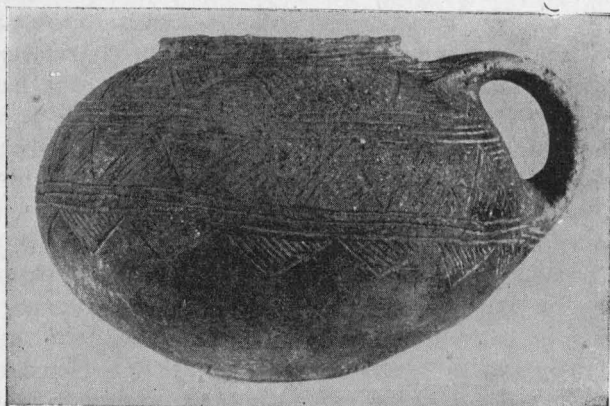
Celle au Sud-Ouest, que nous nommerons la tombe B, était une dalle fracturée, et le fragment occidental était partiellement tombé à l'intérieur de la chambre, entraînant les pierres formant le haut des parois, ailleurs bien rangées. Ces parements formaient une assise unique ou simplement double, sans atteindre le fond de la petite chambre. Aucune trace d'objet dans celle-ci, dont le fond était garni d'une couche de sable dunaire blanc de 2 à 3 centimètres d'épaisseur. Dans la terre qui avait été travaillée, de petits fragments de bois carbonisé. Ici encore la fosse avait été creusée jusqu'à atteindre le sous-sol plus dur, l'arène granitique, d'ailleurs plus près de la surface que dans le cas de la tombe A.

La tombe C, celle au Nord-Ouest de A, plus petite encore, était identique à la chambre B comme mode de construction, à cette différence près que la dalle était entière, et que les parois étaient garnies de moellons sur une plus grande profondeur, dessinant un profil courbe, en tonneau. D'autre part, à l'extrémité Est, quelques infimes fragments de tessons de poterie très grossière étaient mêlés à la terre d'infiltration.

Les trois tombes se trouvaient-elles sous un même tumulus, ou sous trois tertres distincts ? Le nom de la parcelle ferait penser au tumulus unique, comme la disposition des pentes du champ. En tout cas les trois tombes paraissent sensiblement contemporaines, même si B et C sont adventices.

L'architecture des chambres correspond tout à fait à ce que l'on trouve dans les tumulus de l'Age de Bronze Ancien de nos régions, entre 1.500 et 1.200 ans avant l'ère.

Reste à examiner le vase de la tombe A. Il est très remarquable : le fond est plat, même légèrement en creux, le profil de la panse forme une courbe unique, se raccordant à un très petit col. L'anse, unique, se raccorde au plus large de la panse et à son sommet, sous le col. La décoration est composée de bandes de triangles hachurés alternativement, séparés par des traits horizontaux. Elle couvre la moitié supérieure du vase, en s'adaptant harmonieusement à l'anse, et d'autre part le fond est également orné d'une frise de triangles. La hauteur totale du vase est de 110 millimètres, son diamètre ventral de 165 millimètres, celui de la base 45 millimètres, et celui du col 78 millimètres. La pâte est assez grossière, par suite de l'introduction d'un dégraissant sableux à grains assez forts, apparaissant tout de suite dès que la surface a été tant soit peu frottée ou usée : il n'y a eu qu'application d'une engobe argileuse très fine. Il manque quelques tessons d'un côté de la panse.



Les affinités de cette céramique sont difficiles à établir. L'anse est typiquement celle des vases biconiques de la deuxième phase du Bronze Ancien d'Armorique occidentale; la manière dont elle s'implante sur la panse, en son plus fort niveau, est similaire à celle suivie quand il y a une carène marquée. Le décor se retrouve sur plusieurs vases biconiques, ainsi que la manière dont ce décor passe sur l'anse; mais le décor du fond est sans pareil. D'autre part la conception générale du vase rappelle certains bols à une anse de l'Âge de Bronze Ancien du Wessex britannique. Pour employer une expression de paléontologiste, résumons-nous en disant qu'il s'agit d'un type « synthétique », pouvant aussi bien résulter de convergences ou d'additions morphologiques, qu'être, au contraire, au départ de spécialisations divergentes.

Un dernier détail intéressant à signaler : ce vase est dissymétrique à tous points de vue ; la base n'est pas parallèle au plan de l'ouverture, le décor n'est pas horizontal, mais relevé à l'opposé de l'anse, l'ouverture est plutôt ovoïde. L'exécution, comme pour beaucoup de récipients de la même époque, montre un curieux mélange d'habileté technique et de manque de fini, que n'expliquent pas suffisamment les déformations inévitables entre le modelage et la cuisson. Des faits de ce genre sont fréquents dans l'art des populations primitives actuelles.

P.-R. GIOT et L. L'HOSTIS.



# CLEDEN-CAP-SIZUN

(Suite)

## LES SEIGNEURIES

### I. — LE MARQUISAT DE KERHARO

Dans un précédent chapitre, nous avons déterminé le ressort de la juridiction de Kerharo. En principe, et en réalité dans beaucoup de seigneuries, l'étendue de la juridiction et celle du fief se confondaient, mais au XVIII<sup>e</sup> siècle le fief de Kerharo, au moins à Cleden, occupait un espace moindre que la juridiction. Cette diminution avait été la conséquence d'aliénations et d'affranchissements consentis par la famille de Plœuc au XVII<sup>e</sup> siècle.

En plus du manoir, de la métairie, du moulin et de quelques tenues à Trévennan, qui constituaient la mouvance directe ou domaine proche, le fief englobait la seigneurie de Keridiern et les terres en dépendant, une tenue auprès du manoir de Kerazan, appelée l'étage du Minguen, une tenue à Penharn, le quart d'un lieu à Theolen et quelques possessions à Kersaudy, à Brémel, à Kerbelec, à Kergalédan, à Kermeur et à Kerlaouen.

Toutes ces attaches de fief devaient des cheffrentes au seigneur, avec obligation d'acquitter les autres droits seigneuriaux. Les cheffrentes n'étaient pas considérables. En 1787, le marquis de Plœuc convenait que ses domaines en Cleden ne lui rapportaient que 183 livres par an, y compris les cheffrentes et droits casuels.

Le village de Trévennan comprenait six tenues en 1618; l'une des tenues était qualifiée de manoir. La contenance des parcelles était mesurée par le « nombre de journées de labeur à un homme avec sa pelle » ou encore par le même nombre « de journées de labeur à un homme à mottoyer ». Les mesures de superficie pa-



raissent donc inconnues à cette époque dans la région. Quelques noms de champs sont caractéristiques: *Roz an mezell*, la colline du cacous ou du lépreux; *parc ar voguer veen*, champ de la muraille de pierre; *parc an brulu*, champ de la digitale (le terme *brulu* ou *burlu* n'est plus guère usité, on emploie le mot *bokedou-trask* pour désigner cette plante); *lenn an glanvez*, lavoir ou trou du glouton.

En 1386, Trévennan contenait sept tenues: l'étage Carval qui devait un comble raze de froment; l'étage An Couzard; l'étage Jehan Petit, taxé à deux combles froment; l'étage Guillaume An Guell, également deux combles froment; enfin les étages Tanniou, Bodoch et Jehan Tengui. Ces trois dernières fermes, de même que celle de Carval, devaient le droit de *champart*, c'est-à-dire une redevance particulière « en cas d'arsure de terre », autrement dit en cas d'écobue ou de défrichement. La quantité n'est pas indiquée et cette obligation n'est plus spécifiée dans les actes postérieurs. On doit peut-être en déduire que les défrichements étaient nombreux en 1386.

Le manoir de Kerharo existait là où se trouve le village actuel de même nom, à quelques centaines de mètres du rivage et à peu de distance de la voie romaine qui aboutit à Trouguer. Il a pu avoir été construit sur l'emplacement d'un poste militaire destiné à protéger cette voie. Les bâtiments ont été ruinés de bonne heure; en 1572, ils ne consistaient plus « qu'en vieilles maisons, vieilles murailles et vieilles douves ». Cependant, les places des divers édifices ont été conservées dans les noms de champs: *plaç an ti bras*, place de la grande maison (n<sup>os</sup> 1423-1425 du plan cadastral); *an dourel*, la tourelle (n<sup>o</sup> 1428); *parc ar c'houldry*, le champ du colombier (n<sup>o</sup> 1431); *parc ar goz leur*, le champ de la vieille aire; *foennec penn an ale*, la prairie du bout de l'allée; *menez porz*, l'entrée.

Deux espaces en friches nommés *Koat dero*, l'un de 93

ares, l'autre de 46 ares, indiquent l'emplacement du vieux bois de chênes qui a disparu. Le moulin étant tombé en ruine le seigneur l'afféagea, en 1738, à Jean Dagorn, tailleur et cabaretier au bourg de Cleden, pour 15 livres de rente et 60 livres de denier d'entrée. Il lui promet d'obliger ses vassaux à effectuer les corvées nécessaires pour le rebâtir et l'autorise à extraire les pierres dans les terrains où il en trouvera.

Le colombier de Kerharo fut acheté par Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, en 1634, pour 300 livres. Il était bâti en pierres de taille. A cette époque, il avait besoin de réparations dont le montant était évalué à 60 livres. Ce pigeonnier a disparu depuis longtemps.

En 1560, le seigneur de Kerharo levait un droit de 20 sols par an sur les coupes de joncs de l'étang de Laoual.

La terre de Kerharo a donné naissance à une vieille famille du même nom, connue depuis le <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Pendant la guerre entre Charles de Blois et Jean de Montfort, Henri de Kercaro se rangea du côté de Charles de Blois. Après la bataille d'Auray, il bénéficia de l'amnistie accordée, en 1364, par Jean de Montfort aux partisans de son adversaire. En 1392, son fils Henri est témoin dans une enquête faite au sujet d'une rente de 12 livres due par le domaine ducal au prieuré de Locmaria. En 1411, on le voit encore, âgé de 51 ans, témoigner dans une autre enquête concernant les droits du vicomte de Léon en Cornouaille.

Deux autres Henri se succédèrent ensuite, dont le dernier mourut en 1473 et fut père de Jean et aussi probablement de Jeanne qui devint la femme de Guyomar de Guengat, et de Marie qui épousa un seigneur de Lezongar.

Jean de Kerharo se maria avec Jeanne de Kerigny, dame de Kerdrein, en Guengat. Ils n'eurent qu'une fille, Françoise, qui épousa Charles de Guer, seigneur de la

Porte-Neuve, et mourut en 1508. Charles de Guer et Françoise de Kerharo eurent deux enfants: René, décédé sans hoirs de Françoise Le Thominec, et Madeleine qui épousa Guillaume de Tyvarlen vers 1535. Nicolas de Tyvarlen, fils de ces derniers, se maria avec Louise de Rosmadec et fut père de quatre filles, dont l'ainée, Anne, épousa Jean de Plœuc en 1580. Désormais, la terre de Kerharo resta la propriété de la maison de Plœuc.

En 1830, Alexandre de Plœuc fit don à la fabrique de Cleden de la portion de terre où s'élevait le colombier, ce qui lui valut une motion de remerciement le 18 avril 1830.

## II. — LA SEIGNEURIE DE KERIDIERN

Le manoir de Keridiern était situé non loin de la chapelle de Langroas, à gauche de la route qui conduit au bourg de Cleden. La ferme actuelle, entourée de bouquets d'arbres, en marque l'emplacement. L'ancien bâtiment a été démoli vers 1805 ou 1806. La porte d'entrée avec son dessin en accolade paraît avoir été conservée de même que l'énorme dalle de pierre qui sert de perron. Le portail en ogive de la cour au tympan écusonné a été démonté il y a quelques années et les pierres de son arcade gisent maintenant sur le pourpris... L'ancien colombier se trouvait autrefois au-dessus de ce portail.

Les édifices, l'aire, les issues, les courtils et jardins couvraient une superficie de 180 cordes, soit un hectare 8 ares; les terres chaudes et labourables avaient une étendue de 252 cordes, soit un hectare et demi; les terres froides et incultes occupaient 330 cordes, soit deux hectares.

De la seigneurie de Keridiern dépendaient: Keridiern-ar-Veil qui comprenait anciennement trois tenues; une tenue à Kernot, une autre à Brézoulous, une autre à Kerlaëron et quelques champs à Kerengar. Toutes ces

tenues étaient baillées à domaine congéable et rapportaient au seigneur, chaque année, en rente convenancière, 36 livres, 5 sous, 6 deniers en argent, 3 boisseaux combles de froment, 1 boisseau comble de seigle, 2 boisseaux combles d'avoine et 2 chapons et demi. Le seigneur de Keridiern percevait en outre des cheffrentes à Kerermen, Lescleden, Lamboban, Kervisinic et le bourg, qui produisaient annuellement 13 sous en argent, 1 boisseau et demi comble de froment et 2 chapons. Les revenus, comme on le voit, n'étaient pas considérables. Nous devons ajouter, il est vrai, que d'autres terres situées dans les paroisses voisines dépendaient de la seigneurie, mais elles n'étaient pas d'une grande importance.

La terre de Keridiern relevait en arrière-fief du marquisat de Kerharo, comme l'établit le document suivant : « Ce jour vingt et un de septembre, après midy, mil six cent trente six, devant nous notaires de la cour royale de Châteaulin et juridiction du Prieuré de Saint René du Bois (Locronan), Guengat et Lezarcoët, ont comparu : Messire Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo, Guilguiffin, Quilliou et autres lieux, demeurant en son manoir de Guilguiffin, paroisse de Landudec, d'une part, et noble homme René de Keridiern, sieur du dit lieu, Kerdoutous, demeurant en son manoir de Kerdoutous, paroisse de Plonevez-Porzay, d'autre part, lesquelles partyes connoissent et confessent savoir : Ledit sieur de Keridiern tient a foy et hommage, devoirs de rachapt, le manoir de Keridiern, le moulin, ses issues, appartenances et dépendances, colombier, en la paroisse de Cleden-Cap-Sizun, pour en payer par an de cheffrente audit seigneur de Kerharo, le jour et fête de Monsieur Saint Mathieu, au mois de janvier, *une paire de sonnette de milan* ».

Cette redevance bizarre, qui rappelle le souvenir de la chasse au vol, fut transformée plus tard en une cheffrente de 2 livres, 10 sous en argent.

La terre de Keridiern devait encore une cheffrente

de quelques sous à la seigneurie de Coatmorvan, en Mahalon, payable à Pont-Croix le jour de la Chandeleur. et enfin dix sous au marquisat de Pont-Croix.

Le premier Keridiern connu s'appelait Geffroy ; il comparut en archer à la montre de 1427.

Un Jean de Keridiern fut témoin à la réformation de la noblesse en 1444 et commissaire à celle de 1448. Un autre Jean, qualifié de passe, ou notaire, afferma les dîmes de Cleden en 1505, 1506 et 1522. Nous n'avons pas pu établir la liaison de parenté entre ces divers personnages.

René de Keridiern épousa, par contrat de 3 juillet 1536, Péronnelle Autret, de la maison de Lezoualc'h, en Goulien (1). Leur fils Jean épousa, en 1559, Jeanne de Kervéréguin, de Loctudy. En 1580, cette dernière était veuve et déclarait, au nom de son fils, devoir 40 sous de rente à l'aumônerie de Quimper. De leur mariage issurent deux enfants: Jacques et René. Le premier épousa Marie de Keryvon, de Plounéventer, fille probablement de Christophe et de Marguerite Le Barbu. Il était notaire comme ses prédécesseurs. Le second fils, René, se maria, en 1589, avec Marguerite de Saint-Juzel, dame de Kerdoutous, fille de Jean et de Marguerite Kerdreu. Les deux frères se partagèrent la succession de leurs parents par contrat du 2 juillet 1625.

Du mariage de Jacques et de Marie de Keryvon naquit un fils, Charles. Le 11 février 1646, une société aussi nombreuse que distinguée était réunie au manoir de Trévien en Beuzec-Cap-Sizun, résidence des Rospiec, pour assis-

---

(1) Marguerite Keridiern, née vers 1537, qui épousa un Rougeart de Locquéran et demeurait, en 1616, au village de Kernod, en Cleden, et Marie Keridiern, femme de Stéphan Guéguen, à Pont-Croix en 1577, étaient également sans doute filles de René et de Péronnelle Autret.

Madeleine Keridiern mourut à Lervily, en Esquibien, le 24 juin 1637.

ter à son mariage avec Constance du Disquay, dame de Kervent, en Plonéis, fille puinée de Claude du Disquay, seigneur de Bodélio, Kervent, Le Plessis, La Villeneuve, conseiller du Roi et son premier président au siège présidial de Quimper, et de dame Françoise de Lezaudevez, sa compagne.

L'acte fut signé par Claude du Disquay, Charles de Keryvon, Marie de Keryvon, Guy Autret, S. Ravault, Isabeau du Disquay, Guillaume de Keryvon, Alexandre du Kergouet, Gabrielle de Gouandour, du Marc'halla, Bonaventure de Moëllien, Marie de Plœuc, Jane de Kergariou, Jane de Coëtmen, Louise de Kerpaën, Marguerite Raison, Anne Visdelou, Gabrielle Le Flô, Marguerite du Menez, Jane du Pont, G. Croissant, prêtre, Yves du Menez, Jan de Rospiec, etc...

Charles de Keridiern mourut bientôt sans hoirs, laissant une succession fort obérée. Pour payer ses dettes se montant à 3.000 livres, ses héritiers durent vendre en 1652 la terre de Kerourec, en Beuzec, à Pierre de Kerviher, pour 330 livres et une tenue à Pouldu, en Plozévet, pour 1.050 livres. Constance du Disquay se remaria en secondes noces avec Vincent de Kerguern, sieur de Clécunan.

L'héritage de Charles de Keridiern échut aux enfants de son frère, René, dont le fils, Jacques, épousa, par contrat du 14 novembre 1628, Madeleine Provost, fille d'écuyer Yves, sieur de Kergonnec, et de Françoise Kerforz, dame de Kerjoc. Il était spécifié dans le contrat que les parents de la nouvelle mariée lui assureraient « en dot et *argorou* » la somme de 1.800 livres tournois, 1.200 livres en nature d'héritage et 600 livres pour meubles.

Jacques de Keridiern mourut avant 1648; sa veuve se remaria avec Louis Rohou, sieur de Kergréac'h, et ils vinrent habiter le manoir de Kergonnec, en Plonévez-



Porzay, laissant la jouissance de Kerdoutous à l'ainé des fils de Jacques, Jean de Keridiern.

Jean de Keridiern épousa en 1649 Marie de Keratry, fils de François + en 1682, et de Renée de Toulguen-gat + en 1681.

De leur mariage naquirent au moins deux enfants: Vincent qui suit, et Françoise qui se maria avec Christophe du Guermeur, sieur de Coroar, dans la chapelle de Sainte-Croix, en Ploaré, le 11 août 1680.

Vincent de Keridiern, né à Plonévez-Porzay vers 1656, épousa à Fouesnant, le 3 octobre 1672, Suzanne Poullain, dame de Villecaro, née à Roc-Saint-André, trêve de Sérent, dans le diocèse de Vannes, le 12 novembre 1651.

Deux enfants issurent du mariage: Gilles, qui mourut à Vannes en 1698, et Ursule, née à Plonévez-Porzay, le 3 avril 1678, baptisée le 27 juin 1679. Cette dernière ne survécut pas.

Vincent, criblé de dettes, vit la terre de Keridiern saisie à la requête de ses créanciers et vendue judiciairement, en 1682, à M. Le Noblet, sieur du Bois. Cependant, l'année suivante, François Le Tallec, sieur du Styvel, prêtre, agissant comme bienveillant et au nom de Gilles, exerça le retrait lignager et devint propriétaire du domaine après la mort de Gilles et de son père. Selon la jurisprudence, en l'absence d'héritier mâle, la succession devait revenir, par droit de deshérence, au marquis de Plœuc, comme seigneur de Kerharo. Après un long procès, une transaction amiable fut conclue.

Vincent de Keridiern quitta Kerdoutous vers 1695, pour venir résider au berceau de ses ancêtres, après avoir paru l'année précédente à la revue du ban et arrière-ban de l'évêché de Cornouaille, passée par Vauban, en qualité de cavalier dans la compagnie du colonel marquis de Névét.

A partir de 1695, nous relevons souvent sa signature

sur les registres de Cleden. Pendant l'espace de 16 années, 1695-1710, nous le voyons assister à 13 baptêmes, être parrain 6 fois et assister à 11 mariages. La tradition qui en a gardé un peu le souvenir lui prête des mœurs relâchées et Jean de Tréanna pensait à lui lorsqu'il conçut le projet d'établir à Quimper une maison de retraite « où l'on inviterait les gentilshommes libertins et adonnés à leur plaisir de venir passer quelque temps sans leur rien demander, pour tâcher obtenir leur conversion et changement de vie ». Nous sommes vivement tenté de lui attribuer les trois naissances illégitimes qui survinrent à Quillivic en 1709, ce village étant tout proche du manoir.

Vincent de Keridiern mourut en 1711. Voici son acte de décès: « Ce jour onziesme de septembre mil sept cent onze a esté inhumé le corps de messire Vincent de Keridiern, escuyer, seigneur chef de nom et d'armes de Keridiern, capitaine de cette paroisse, après avoir reçu ses sacrements, aagé d'environ cinquante et cinq ans et son corps mis en son enfeu à sa chapelle prohibitive... l'enterrement fait par M. le Recteur de Plogoff. »

Après sa mort, le pauvre mobilier du manoir fut vendu aux enchères. Les héritiers firent faire quelques réparations aux bâtiments qui se trouvaient en très mauvais état. Les frais funéraires se montèrent à 35 livres, 19 sous, et les médicaments fournis par Bernetz, chirurgien à Quimper, coûtèrent 11 livres, 10 sous.

La succession de Vincent échut à Jacques de Keratry, représentant l'estoc maternel, fils de François et de Renée de Toulguengat, né à Ploaré, le 10 février 1676. Il épousa Marie-Anne de Kerguelen. Un de leurs fils, Michel de Keratry, mourut le 20 août 1731, à l'âge de 8 ans, au presbytère de Cleden et fut inhumé dans l'enfeu de Keridiern.

Jacques de Keratry prétendait que les seigneurs de

Keridiern possédaient la mouvance du village de Kerguioc'h. Le seigneur de Kerazan contestait ce droit et un litige s'éleva entre les deux maisons. Pour soutenir ses prétentions, Jacques de Keratry produisit un monitoire du 3 août 1643 d'après lequel on aurait volé à cette époque, au manoir de Keridiern, un coffre de chêne renfermant les titres. Mais il commit l'imprudence de présenter un procès-verbal du 11 mars 1648, dressé à la requête de Louis Rohou, tuteur des enfants mineurs de Jacques de Keridiern, qui spécifiait que les titres avaient été brûlés dans l'incendie du manoir de Kergonnec, en Plonevez-Forzay, le 14 février 1648. On retorqua judicieusement à Jacques de Keratry que si les titres avaient été volés en 1643, ils n'avaient pu être incendiés en 1648. D'autre part, qu'ils aient disparu, par vol ou incendie, le demandeur pouvait en obtenir des doubles. Enfin, si les détenteurs de Kerguioc'h avaient payé quelques rentes au seigneur de Keridiern, ce ne pouvait être que par erreur et par pure usurpation. Le seigneur de Kerazan fut donc maintenu dans ses droits sur Kerguioc'h.

La terre de Keridiern resta dans la famille de Keratry jusqu'à la Révolution. Par acte du 26 juin 1791, Jean-François de Keratry, petit-fils de Jacques, qui devait périr tragiquement sur l'échafaud à Paris, en 1793, vendit « les édifices et droits réparatoires des maisons, terres chaudes et froides, prés, prairies et montagnes du manoir de Keridiern, même les édifices du colombier, fuyes et moulin, avec les arbres existant sur les lieux », à Marie-Josèphe Calvé, veuve de Guillaume Fily, de Kerloc'h-Huella, en Primelin, pour la somme de 4.500 livres, dont elle paya 1.200 livres comptant.

Guillaume Fily et Marie-Josèphe Calvé eurent trois enfants: Marguerite qui épousa Noël Charlès, de Landrer; Catherine devint la femme de Jacques Charlès, frère du précédent, et Marie-Josèphe qui se maria avec Guillaume Poulhazan, de Kerhaz-Izela.

Noël Charlès et Marguerite Fily eurent au moins dix enfants, dont la plupart moururent en bas âge. Ils vinrent s'installer à Keridiern le 30 septembre 1795, à la suite de nos propres ancêtres qui y étaient fermiers depuis 1750. Leur fils aîné, Jean-Marie, y mourut en 1812 à l'âge de 26 ans. Noël Charlès y décéda lui-même en 1820, âgé de 60 ans, et Marie-Josèphe Calvé y trépassa en 1826, âgée de 90 ans.

Des trois filles qui restaient, l'aînée, Marie-Eléonore, épousa à Cleden, le 8 avril 1813, Mathieu-Yves Thalamot, âgé de 22 ans, fils de Mathieu et de Anne Kerloch, de Custren, en Esquibien. C'est là l'ancêtre des Thalamot qui possèdent aujourd'hui Keridiern. La seconde fille, Marguerite, devint la femme de Germain Marchand de Troguer et la dernière, Marie-Josèphe, se maria avec Jean Porlodec de Lezoulieu.

L'histoire de Keridiern est désormais close. Cependant, nous devons relater une tradition qui prétend que le trésor des anciens seigneurs était enfoui dans un talus de l'allée neuve. Un jour du siècle dernier, un monsieur inconnu se présenta au manoir, demandant qu'on lui montrât cette allée. Le lendemain, on constata dans le talus une excavation profonde, qui paraissait avoir contenu un récipient ressemblant à une marmite. On ne revit jamais le mystérieux visiteur. Il avait emporté le trésor de ses aïeux et l'ustensile où il était enfermé...

### III. — LA SEIGNEURIE DE KERAZAN

Le manoir de Kerazan, au milieu de son parc herbeux qu'ombragent de vieux grands arbres, garde encore une fière allure. Situé sur une pente douce au-dessous du bourg, il se présente comme un grand édifice en partie moderne. On accède dans sa cour par un grand portail gothique à colonnettes dont l'arcade est décorée d'écussons et couronnée d'une rangée de machicoulis. A gau-

che de ce portail, à l'angle du mur arrondi en tourelle, existait une échauguette sur machicoulis, aujourd'hui ruinée, à laquelle on accédait par un escalier à air libre grimpant sur la largeur du mur. A droite du portail s'allonge un bâtiment moderne qui a été appliqué contre le mur et masque les meurtrières qui s'y trouvaient. Par contre, une meurtrière transperce la muraille qui clôt la cour à l'Ouest.

Le bâtiment principal a été en partie reconstruit, mais à sa gauche se voient encore quelques ruines de l'ancienne façade, avec une jolie porte du *xv<sup>e</sup>* siècle surmontée de l'écusson des Saludem (*trois fleurs de lys et une molette*) et une fenêtre gothique. Deux pavillons flanquent la maison, par derrière; l'un est coiffé d'une toiture aiguë, l'autre a de hauts pignons.

A l'intérieur, il n'y a de remarquable qu'une grande cheminée, d'ailleurs assez simple, et un escalier monumental en pierre. Un souterrain part, dit-on, de la cave pour aboutir, à plusieurs centaines de mètres de là, au moulin à vent de Kerfraval, qui dépendait autrefois de Kerazan.

A l'Ouest du manoir s'élève une petite chapelle, bien bâtie et bien conservée, dont le chevet s'orne des armes en alliance des Saludem et des Liscoët, inscrites dans un cordon: *écartelé aux 1 et 4 de trois fleurs le lys, aux 2 et 3 de sept billettes*. Elle est dédiée à saint Sébastien et elle possédait jusqu'à ces dernières années une jolie statue en pierre de ce saint qui décore aujourd'hui le salon du manoir de Trefrest, en Pont-Croix.

Comme tout manoir qui se respecte, Kerazan avait autrefois un vivier. Il était même assez profond puisque le cadavre d'Urbain Le Quentrec, de Pont-Croix, assassiné par son frère Mathieu, de Kerham, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1756, avait pu y être dissimulé avec une corde au cou et une grande pierre sur les reins. Il avait de plus la tête toute fracassée par un instrument contondant.



Mathieu Le Quentrec fut écroué à la prison de Quimper le 13 janvier et condamné aux galères perpétuelles par arrêt du 3 août 1759.

Le colombier a été démonté pierre par pierre et transporté auprès du manoir de Tréfrest; on peut encore le voir derrière un haut mur, au Midi de la route.

La terre de Kerazan a été possédée dès la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle par la famille de Saludem que nous croyons être d'origine nordique, des familles de ce nom existant encore dans les pays scandinaves. Le cartulaire de Quimper mentionne le don fait à saint Corentin et à son chapitre, au <sup>xr</sup><sup>e</sup> siècle, « de Kaer Uhel in Kemmenet », par Hincmon fils de Saludem (1).

Un Parl Saludem figure comme archer dans le rôle de la montre de Jean de Penhouet, amiral de Bretagne, en 1420.

En 1439, Raoul Saludem acquiert du seigneur de Rosmadec des terres dans les villages de Kergadalen et de Trénoulbez, en Plogoff.

Les réformations de la noblesse de 1444 et de 1448 signalent comme noble à Cleden Guéguen Saludem, résidant à Kerazan. Il n'en possédait cependant pas toute la propriété, car en 1485, Jehan Saludem acheta les deux métairies de Roland de Lezongar.

Yves Saludem, passe ou notaire, vivait en 1474-1499. A la même époque, Agacze Saludem demeurait avec son mari Yves Urgoez au bourg de Poullan. Henry de Saludem, qualifié de sieur de Kerazan, hérita de son frère aîné, laissa une fille, Constance, mariée en 1522 à Yves

---

(1) Le Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé signale des dons faits à cette abbaye, au <sup>xi</sup><sup>e</sup> siècle, par des Saluden. Plusieurs témoins d'actes de libéralité en faveur du même établissement portent encore ce nom. Le cartulaire de Landévennec marque aussi le don fait à saint Guénolé du dixième de Caer Luoc, par un Saluden, chevalier (*miles*).

On ne saurait dire s'il s'agit de la même famille.



du Brioux et s'intitule en 1544 dame de Kermeur. On rencontre encore vers les mêmes dates Amou de Saludem, décédée sans hoirs, Michel, puis Yves de Saludem, sans qu'il soit possible d'établir la parenté exacte qui les unissait.

\*  
\*\*

Yves de Saludem, seigneur de Kerazan, épousa Marie Le Rousseau, le 21 juin 1540. Ils eurent trois enfants:

Marie, l'aînée, épousa Louis de Kersulgar, sieur de Kernaou, en Ergué-Gabéric, le 14 décembre 1573;

Jeanne, fille cadette, se maria, le 28 décembre 1587. avec écuyer Alain Le Cren, sieur de Kerelan, en Landudec;

Le fils, Michel, acquit en 1599, de noble homme Alain Mahaut, sieur de Langor, le village de Menez an Groez, en Cleden, qui comprenait alors quatre feux, pour la somme de 300 écus. Du vivant de son père, il paya les dettes de celui-ci se montant à plus de 500 livres tournois, et donna 300 livres à sa sœur de Kernaou pour ses accoutrements.

En 1599, Bertrand Adam, fils probablement de Glazren et d'Anne de Saludem, décéda au manoir de Kerazan. Le 5 juin de cette année, Michel de Saludem rend compte aux héritiers des dépenses de l'enterrement :

« Aux curés et prêtres de Cleden pour leurs occupations à luy administrer les saintz sacramantz et assister son corps la nuict après son déceix et pour les messes et vigiles et conduite du corps le jour de son enterrement, 2 escus;

« Au fabrique de Cleden pour illuminage, aux prêtres de Plogoff et Primelen, aux hommes qui portèrent les torches et la croix du bourg de Cleden jusqu'à la ville de Pont-Croix, 1/4 escus;

« Pour la sonnerie du glas, 1/4 escus;

« Pour les charpentiers qui ont fait la chasse, 1/4 escus;

« En pain pour la charité aux pauvres qui assistèrent à son enterrement, 2 escus;

« Pour les prêtres et gentilshommes qui conduisirent le corps du deffunct à Pont-Croix, 10 escus;

« Aux pauvres qui portèrent les flambeaux et allumages à l'enterrement, 1/4 escus;

« A Jean Le Corre qui fournit les flambeaux et allumages, 12 escus;

« Pour une messe annuelle à l'intention du deffunct en l'église paroissiale de Cleden, 3 escus. »

Ces détails intéressants nous montrent comment se faisait un enterrement et à combien revenaient les frais funéraires d'un homme de qualité à la fin du *xvi*<sup>e</sup> siècle.

Michel de Saludem épousa Hélène Le Vestle.

Le 13 mars 1600, ils fondent trois messes par semaine à perpétuité, pour eux-mêmes, leurs prédécesseurs et leurs successeurs. D'autres fondations avaient été faites auparavant à la chapelle de Lochrist, en Beuzec, et à Saint-Etienne de Quimper.

Dès le 14 avril 1600, ils prévoient ainsi le partage de leurs biens entre leurs enfants: au décès du premier des parents, le fils aîné jouira de deux parts de leur patrimoine et acquets et les filles d'un tiers. Le fils aura la possession du manoir de Kerazan, appartenances et dépendances, moulins, rentes, cheffrentes, terres en Cleden et Plogoff et du manoir de Trémaria, en Beuzec-Cap-Sizun, acquis de Augustin Le Poupon, mais avec la charge de servir les fondations faites à l'église de Cleden, à la chapelle de Lochrist et à Saint-Etienne de Quimper.

La fille aînée, Anne, jouira du manoir de Kerbézec,

en Penmarc'h, que Michel de Saludem avait acheté en 1580, et des prééminences du dit manoir en l'église de Tréoultré-Penmarc'h, d'une tenue au village de Gorré-Beuzec, en Beuzec-Cap-Caval, et des acquets faits par ses parents au village paroissial de Tréguennec.

La fille puinée, Marie, aura en partage le village du Frouit, en Plomeur, une tenue à Kersen, en Plonéour, le village de Keric, en Plobannalec, une tenue à Tréveller, en Peumerit, et deux tenues à Kerfeulliec et à Kerna-nevet, en Plozévet.

Les filles tiendront leur partage de leur frère aîné comme juveigneurs d'aîné, suivant la coutume du pays. Si le fils aîné décède sans hoirs de corps, sa part retournera à la fille aînée et la part de celle-ci à la cadette.

Anne, la fille aînée, épousa, le 11 mai 1597, Glazren Adam, écuyer, sieur de Trémaria, et après la mort de celui-ci François de Rospiec, seigneur de Trévien, en Beuzec-Cap-Sizun. Le 30 août 1615, ils reçurent de Jacques de Saludem la somme de 700 livres tournois pour demeurer quittes de toutes prétentions envers le seigneur de Kerazan. Anne de Saludem mourut vers 1631.

Marie, la fille cadette, épousa, le 16 février 1605, écuyer René Le Tallec, sieur du Styvel. En vue de ce mariage, ses parents lui firent acheter, par Yvon Lestang, à la grande foire de 1604 à Quimper, les marchandises suivantes:

|                                                                    |             |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|
| 6 aunes de damas orange, à 7 livres l'aune                         | 42 l.       |
| 1 pièce d'étamine . . . . .                                        | 13 l.       |
| 3 aunes de serge de Beauvais, à 5 livres, 10 sols l'aune . . . . . | 16 l. 10 s. |
| 1 demi-once de fil de soye orange, à 24 sols l'once . . . . .      | 13 s. 6 d.  |
| 1 once de fil de soye noire . . . . .                              | 20 s.       |

|                                                                                |             |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 3 aunes et demi de ruban d'étamine orange, à 1 sol, 6 deniers l'aune . . . . . | 5 s. 3 d.   |
| 6 aunes et demi de ruban d'étamine noir, à 1 sol, 6 deniers l'aune . . . . .   | 9 s. 9 d.   |
| 1 demi-quart de taffetas incarnat . . . . .                                    | 11 s. 3 d.  |
| 14 aunes de passement frange de soie, à 2 sols l'aune . . . . .                | 28 s.       |
| 1 demi-onze de fil de soie noir à 20 sols l'aune . . . . .                     | 10 s.       |
| 2 aunes d'étamine noire, à 20 sols l'aune                                      | 40 s.       |
| 2 onces et quart de fin galon de soie noire, à 24 sous l'aune . . . . .        | 54 s.       |
| 4 douzaines de crochets, à 15 deniers . . .                                    | 4 s.        |
| Pour 6 sols de fil . . . . .                                                   | 6 s.        |
| 6 aunes et demie de serge d'ascos noir, à 26 sols l'aune . . . . .             | 13 l. 15 s. |
| 2 aunes de rouleaux ruban de laine noir . .                                    | 15 s.       |
| 1 once de fil de soie noir . . . . .                                           | 20 s.       |
| 3 douzaines de boutons de soie . . . . .                                       | 36 s.       |

Etc... La liste continue jusqu'à la somme totale de 114 livres, 15 sols. La demoiselle de Kerazan dut avoir de bien belles toilettes!

Le fils aîné, Jacques de Saludem, épousa, le 1<sup>er</sup> février 1612, Marguerite du Liscoët, quatrième fille de François et de Bonaventure Glé, dame de Coëtnempren.

Comme ses prédécesseurs, Jacques agrandira ses domaines: en 1621, il acquit Kermeur de Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo; en 1626, il achète Kerbrézellec de Catherine Le Moan, veuve de Michel Briant.

Pour faire face à ces acquisitions, il emprunte aux chanoines du chapitre de Quimper, en 1634, une somme de 1.000 livres sous forme de constitut, en s'obligeant de verser à ses prêteurs une rente annuelle de 62 livres, 10 sols

tournois. Des intérêts de plus de 6 % paraissent vraiment un peu usuraires, aussi Jacques de Saludem se hâta-t-il, deux ans plus tard, de se libérer de cette rente.

Il possédait une maison en la rue des Etaux (rue des Boucheries) à Quimper. En 1630, elle était louée à honorable homme Horatio Dari, de la Terre-du-Duc, pour 18 livres pendant dix mois. En 1631, Jacques de Saludem fit un marché avec des maçons de Quimper pour démolir et rebâtir une muraille bordant cette maison, y apposer trois belles cheminées de fine pierre de taille, construire une porte et un pilier de pierre dans le mur d'Occident et y sculpter les armes et écussons en écartelé du seigneur et de la dame de Kerazan avec un Cordon de Saint-Michel à l'entour, le tout pour 120 livres.

Jacques de Saludem avait de fréquents besoins d'argent. Le 1<sup>er</sup> juillet 1644, ayant à se rendre à Morlaix, « ou ailleurs en Bretagne », il emprunte 620 livres à André Coquet, de Toramur, en Plogoff. La même année, il emprunte 1.000 livres à Cleden Bocou, de Landrer. En 1646, il déclare avoir reçu la somme de 1.000 livres tournois, en argent de France et d'Espagne ayant cours, à charge de payer aux Dames Ursulines de Quimper, dont sa fille Hélène était la « maîtresse générale », sous le nom d'Hélène de la Résurrection, la somme de 62 livres, 10 sols, de rente annuelle. En 1647, il se fait octroyer par la fabrique de la chapelle de Lochrist un constitut avec la charge de verser 60 livres de rente. Tous ces prêts servaient à agrandir le domaine de la Seigneurie.

Jacques de Saludem et Marguerite du Liscoët eurent sept enfants, dont six filles. Trois des filles entrèrent en religion: Hélène fit profession aux Ursulines de Quimper, le 12 avril 1631; Marguerite entra chez les Bénédictines du Calvaire de Quimper, le 14 avril 1635 et mourut en 1695; Gillette-Corentine se fit Ursuline à Lannion et céda en 1682.

Une autre fille, Bonaventure, épousa, par contrat du



6 février 1633, Guillaume de Tréanna, seigneur de Lanvilio, veuf de Françoise de Visdelou et père d'une fille, Marie-Anne de Tréanna. Le contrat de mariage accordait à Bonaventure une dot de 6.000 livres, dont elle reçut un acompte de 300 livres en 1635. Les deux époux habitaient le manoir de Kervern, en Dirinon.

Suzanne de Saludem épousa écuyer Yves du Marc'hal-lac'h, seigneur de Tréouron, en Plonéour-Lanvern, le 1<sup>er</sup> octobre 1639.

Marie-Guyonne demeura célibataire et mourut en 1664. Par son testament daté du 26 juin 1664, elle désire donner la rente nécessaire à l'institution de la confrérie du Saint-Rosaire à la chapelle de Notre-Dame de Languivoa, en Lanvern, à condition que les prêtres y célèbrent chaque année deux services pour la délivrance de son âme. Ce vœu sera réalisé par son frère Nicolas le 3 octobre 1664. Nous parlerons plus loin de cet unique fils, qui fut le plus célèbre de tous les seigneurs de Kerazan.

Le 28 juin 1646, Jacques de Saludem et Marguerite du Liscoët statuèrent sur le partage de leurs biens. L'un d'eux mourant, la moitié de l'héritage resterait au survivant et l'autre moitié reviendrait aux enfants. Sur cette moitié, le fils aurait deux parts, les filles une seule. Au fils, le manoir de Kerazan, mais avec la charge des fondations de Cleden et de Lochrist. A la fille aînée, 7.500 livres pour fond d'héritage. A Suzanne, le fils baillera 1.000 livres après le décès des parents. Il supportera la pension viagère de sa sœur Marguerite aux Bénédictines du Calvaire de Quimper. Gillette-Corentine jouira des rentes de divers villages de Plogoff, Goulien, Meilars, Esquibien, et recevra en outre, pour droits mobiliers, la somme de 500 livres. Le fils acquittera la pension de Marie-Guyonne, si elle désire entrer en religion et l'ameublera comme bon lui semblera. Enfin, il devra régler les frais funéraires de ses père et mère.



Jacques de Saludem avait acquis du sieur de Kera-  
dennec, par contrat du 18 novembre 1621, moyennant  
la somme de 380 livres, le lieu et manoir du Costy, en  
Plogoff, affermé à l'époque pour 18 livres et 6 merlus  
secs. Il déclare n'avoir jamais joui des droits honorifi-  
ques que le dit manoir peut posséder en l'église de Plo-  
goff. Cependant, dit-il, « bien est vray que messire Yvon  
Gourhant ayant esté curé de la dicte paroesse a esté  
inhumé en une thumbe estant au marche pied du mais-  
tre hauttel de la ditte église, dans lequel les ecclésias-  
tiques qui décèdent en la ditte paroesse s'enterrent or-  
dinairement », laquelle tombe appartient aux sieurs du  
Costy.

Après la mort de son mari, Marguerite du Liscoët  
quitta le manoir de Kerazan pour se retirer au monastè-  
re des Bénédictines de Quimper, où se trouvait sa fille  
Marguerite. Le 19 décembre 1656, elle fait une dona-  
tion aux Ursulines, dont sa fille Hélène était supérieu-  
re: « Les dames relligieuses Ursulines ont eu et receu  
présentement à veu de nous, en louis et demys louis  
d'argeant et aultre bonne monnoye aiants courtz, de la  
d. dame de K/azan, la somme de trois centz livres tour-  
noirs... en fabveur de laquelle somme lesdittes religieuses  
s'obligent... de faire célébrer à l'intention et pour l'âme  
dudit feu S<sup>r</sup> de Kerazan un service annuel à chacun 8<sup>me</sup>  
jour de may, en la forme cy après, scavoir que les re-  
ligieuses assemblées au chœur chanteront une noctur-  
ne et trois leçons de l'office des mortz et immédiatement  
après feront chanter à l'autel une messe de requiem  
qu'elles reponderont, à la fin de laquelle messe elles  
fairoot une communion générale à mesme intantion  
et à l'issue de lad. messe chanteront processionnelle-  
ment l'antienne *Ne recorderis*, avecq un *De profundis* et  
l'oraison des Trépassés... »

Le 22 juin 1657, Marguerite du Liscoët fit son testa-  
ment: « Je déclare par ce papier ma dernière volonté

qui est d'estre enterrée en ce couvent parmy les religieuses, lorsque Dieu aura disposé de moy, et que le jour de mon enterrement soit fait un service semblable à celui que l'on fait quand on enterre une religieuse, et pour cela je donne à ce couvent la somme de 150 escus et tout le meuble que j'ay céans qui me peut appartenir, à condition que tous les ans à pareil jour que sera celui de mon déceix, on fera un service semblable que dessus et que ce je désire que on mette la somme de 150 escus à rente, que Monsieur mon fils S<sup>r</sup> de Trémaria est prié de donner aux Religieuses de ce couvent à la Saint-Michel prochaine avec les 150 autres escus qu'il me debvra pour satisfaire à ma pansion que je debvré à ce couvent pour lors, comme aussy je supplie Monsieur mon fils de faire prier Dieu pour le repos de mon âme en sa paroisse, et Mesdemoiselles mes filles, ne doubtant point qu'elles ne me fassent expérimenter l'effet de leur amour et de leur charité après sa mort, comme je les ay aimées pendant ma vie, priant Dieu de les bénir comme je leur donne à tous ma bénédiction. Fait en ce couvent le 22<sup>me</sup> jour du moys de juin avec parfait jugement et cognoissance sur les deux heures après midy 1657.

« Signé de ma main quoi que le papier soit escrit de la main de ma fille Helenne de la Résurrection à laquelle j'ay déclarée ma dernière volonté.

Marguerite du Liscoët. »

Peu après avoir dicté ce testament simple et émouvant, la bonne dame de Kerazan rendit son âme à Dieu, dans ce couvent de Quimper où elle s'était retirée pour se préparer à la mort et surtout pour prier pour son fils Nicolas de Saludem.

#### NICOLAS DE SALUDEM DIT M. DE TREMARIA

Nicolas de Saludem naquit au manoir de Kerazan au mois de mars 1619. Nous ne pouvons pas donner son

acte de baptême, puisque les registres d'état civil de Cleden ne remontent pas jusqu'à cette époque. Mais nous possédons une pièce équivalente qui est ainsi rédigée :

« Devant nous nottaires royaux jurez et reçuz en la cour et sénéchaussée de Quimper o [avec] soumission et prorogation de juridiction y prises et soubz le sceau d'icelle, sont compareus en leurs personnes vénérable et discrète personne Mathieu Filly, recteur de la paroisse de Goulien, demeurant en son presbytoire en la dite paroisse, et noble homme Alain Perault, sieur de Kervern, Lesalguen et sénéchal du marquisat de Rosmardec à Pont-Croix et y résidant, quelz sieur de Kervern et recteur de Goulien nous ont dit et déclaré estre scavants et mémoratifs d'avoir assisté au baptesme de escuier Nicolas de Saludem, filz aîné, héritier ppal et noble de Messire Jacques de Saludem, seigneur de Kerazan, luy fust faict au mois de mars en l'an mil six centz dix neuff, en la paroisse de Cleden Cap<sup>un</sup>. Lequel baptesme fut faict par noble et vénérable messire François du Liscouet, sieur du Camer, chanoine de Corn<sup>ne</sup>, assisté dudict Fily, curé pour lors en ladicte paroisse de Cleden et auroit pour parrain et marraine noble et puissant M<sup>re</sup> Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo, Guilliguifin, Kerandraon, etc..., et dame Anne de Jégado, dame de Lestialla, Lezongar, etc... Laquelle attestation lesdicts sus-nommés affirment véritable par leur foy et serment et pour faire pareille déclaration en la cour du Parlement de ce païs ou ailleurs ou requis. Fait en la ville de Pont-Croix, au tablier des notaires soussignants, quinzième jour d'octobre mil six cent quarante-quatre.

Signé: Allain Perrault - Ma: Fily.

Canevet, N<sup>re</sup> royal - Moysan, not. royal. »

De la jeunesse de Nicolas de Saludem, nous ignorons à peu près tout, excepté qu'elle fut très orageuse. Choyé par une mère qui le chérissait tendrement, comme on

aime un fils unique, il la chagrina profondément par ses écarts de conduite.

A 26 ans, le 21 juillet 1645, il fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne, après avoir été accepté par le roi à qui il apparut être « de bonne vie, mœurs, religion catholique et romaine ». Il alla demeurer en la paroisse de Toussaint de Rennes et ne tarda pas à faire la connaissance d'une jeune fille de 22 ans, de la paroisse de Saint-Germain, Lucrèce Simon, fille de nobles gens Pierre Simon et de Patrice Mellet, sieur et dame de la Vareine, et filleule d'un chanoine de Saint-Pierre de Rennes. Les deux jeunes gens se fiancèrent devant messire Jacques Dreux, docteur de Sorbonne, chanoine théologal et grand vicaire de Rennes. Ils reçurent la bénédiction nuptiale le 10 janvier 1646 de messire Jean Chassot, recteur de Saint-Germain.

Cette union déplut-elle aux parents de Nicolas? En tout cas, aucun membre de sa famille n'assista au mariage. Pourtant, une alliance avait déjà eu lieu entre les deux maisons. La sœur aînée de Nicolas, Bonaventure, avait épousé treize ans plus tôt Guillaume de Tréanna dont la mère était Péronnelle Simon.

Les nouveaux époux quittaient bientôt Rennes, où ils habitaient près de la rue de la Basse-Baudrairie, pour venir demeurer au manoir de Kerazan. Le 30 septembre 1648, Lucrèce y donnait le jour à deux jumeaux: Jacques et Corentine, qui furent baptisés à Cleden. Jacques fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-père Jacques de Saludem, et par Anne Simon, sœur de sa mère. Corentine eut pour parrain Tanguy Licorne, prêtre, et pour marraine sa tante Corentine de Saludem.

Lucrèce Simon mourut bientôt. Nicolas afferma alors pour six ans la maison qu'il possédait à Rennes dans la rue de Saint-Germain (1648).

Le 25 janvier 1651, il épousait en secondes noces, à

Quimper, Marguerite du Val, veuve d'Hervé Glémarec, écuyer, sieur de Kergonda, conseiller du roi, juge et magistrat criminel au siège présidial de Quimper, décédé en octobre 1647, laissant deux enfants: François et Thominé Glémarec.

Le nouveau ménage ne dura guère plus de onze mois. Marguerite du Val mourut au début de 1652, sans postérité de son second mariage.

Nicolas de Saludem avait acquis sa charge de conseiller au Parlement de Jean du Han, seigneur du Bertry, pour 80.000 livres. Sur cette somme, 57.800 livres avaient été payées avant 1649. Le reste, 22.000 livres, fut versé le 9 novembre 1649 « en espèces de louys d'or et d'argent, réaux espagnols, quarts d'écus et autre monnoie » par René de Lopriac, seigneur de Cornaden, à qui Nicolas paraît avoir revendu sa charge. Il semble avoir épuisé ses ressources pour s'acquitter du prix de son office, car en 1653 nous le voyons emprunter 4.000 livres à Cormier de la Vieuxville et 8.000 livres à Guy de Lopriac.

Après la mort de sa seconde femme, sa mère, Marguerite du Liscoët, s'était retirée au couvent des Bénédictines de Quimper. En 1654, son fils lui assure une pension annuelle de 900 livres tournois pour toutes ses prétentions.

Nicolas allait se marier pour la troisième fois avec une parente, dont le nom ne nous a pas été révélé, et les dispenses nécessaires étaient déjà sollicitées à Rome, quand un événement subit vint changer le cours de sa vie.

Depuis de longues années, il vivait en « gentilhomme sybarite et libertin », comme le qualifie un des biographes du Père Maupoir. Ni les exhortations de sa mère, ni les prières de ses sœurs, ni ses veuvages successifs, ni les sourires innocents de ses deux petits enfants, ni les visites des jésuites de Quimper, que sa mère recevait



dans son manoir quand ils prêchaient des missions dans le Cap, n'avaient réussi à le faire changer. Plusieurs fois, Nicolas de Saludem, que nous appellerons désormais M. de Trémaria (1), avait entendu le Père Maunoir, plusieurs fois le missionnaire l'avait entretenu, mais toujours sans résultat.

Un jour de 1655, M. de Trémaria, encore plus loin de Dieu et des pensées éternelles, plus épris que jamais des frivolités et des plaisirs du monde, fut violemment tenté de se suicider. Le P. Maunoir à qui il eut tout le loisir, plus tard, de faire ses confidences, nous raconte l'événement en ces termes, dans la vie manuscrite de M. de Trémaria:

« Etant sur le point d'exécuter son crime, il entendit une voix qui partit du crucifix posé sur sa table: « Frappe! frappe! » Regardant le crucifix dont cette voix sortait, il fut tellement étonné que les armes lui tombèrent des mains et se trouva tout changé. En ce temps, il dit comme celui dont il imitait la vocation: « Dice, quid me vis facere? » Mon Dieu, que voulez-vous que je fasse?

« En ce temps de Carême que Dieu toucha son cœur, un Père de la Compagnie de Jesus qui faisait mission aux paroisses de Plogastel, Pouldreuzic et Plovan, aiant appris qu'il n'y avait prédicateur à Cleden, fut inspiré de Dieu de faire quelques instructions dans cette paroisse et la prochaine, prit son logement chez M. de Trémaria... Le Père jésuite ne savait rien de ce qui s'était passé et ignorait le changement du cœur de son hôte.

« Peu de temps après que ce Père fut arrivé à Kerazan, voyant d'un côté qu'il était seul dans l'emploi des missions, le Père Pierre Bernard qui lui avait servi

---

(1) Ce titre, qui lui avait été donné du vivant de son père, lui a été d'ailleurs conservé indûment par ses biographes, car la terre de Trémaria avait été vendue par Jacques de Saludem en 1646, à Lucas Moisan, notaire royal, pour 4.800 livres.

de père et de coadjuteur étant mort l'année précédente, et d'un côté considérant que M. de Trémaria qui avait vendu son office de conseiller au Parlement était veuf, sa 2<sup>me</sup> femme étant morte, commença de soupirer en disant: « Monseigneur, si M. de Trémaria était touché de Dieu de se rendre d'Eglise et de venir en mission avec moi, quel bonheur! Par son exemple et ses biens temporels, il contribuerait beaucoup à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Bonté divine, que votre esprit est doux, vous écarterez les désirs des pauvres. »

« La nuit suivante, notre nouveau converti s'étant mis au lit dans le dessein d'être tout à Dieu, il se sentit porté en esprit à un objet qui lui désilla les yeux, il vit en esprit le Père qu'il avait logé sortir de la maison le sac sur le dos, le bâton à la main pour aller en mission. En même temps, il se sentit porté à le suivre: il se lève et court après. Comme il fut près de sortir hors de sa maison, il rencontre deux monstres avec deux massues qui lui disent: « Arrête, arrête, tu es à nous! » A même temps, un ange le prenant par un poil de sa tête le transporte au-dessus de ces démons et le met en la compagnie du Père. Etant revenu à soi, il accompagna le lendemain à la mission de Plogoff le Père, où il prit un grand plaisir à l'entendre faire le catéchisme et à ouïr les réponses des enfants bien appris, leurs cantiques spirituels, le style des instructions particulières de la mission lui pénétrant le cœur.

« Après diner, il prit le Père à l'écart et lui dit qu'il avait un grand dégoût des vanités du siècle, qu'il serait heureux de le suivre et de l'accompagner en mission et de mener la vie qu'il professait. Le Père lui dit que le jour précédent, il avait eu la même pensée, mais qu'il n'avait pas osé la lui communiquer. Au même instant, ce monsieur protesta qu'il était résolu à se disposer à cette vocation en la manière que le Père jugerait à propos pour la plus grande gloire de Dieu... »

La conversion était complète. Laissant là ses projets matrimoniaux, il suivit sur-le-champ les directives du Père qu'il venait de voir et qui était le Père Maunoir.

Il commença par mettre ordre à ses affaires, confia ses deux enfants âgés de 7 ans à sa sœur Marguerite de Saludem, et après avoir reçu la bénédiction de sa mère, défaillante de joie, se rendit à Paris. Plus tard, il mit son fils au Collège de Clermont, où il mourut, et sa fille chez les religieuses d'Auray.

A peine arrivé à Paris, après les fêtes de Pâques 1655, M. de Trémaria vendit son carosse et ses chevaux, en consacra le prix aux missions de Basse-Bretagne et choisit pour directeur spirituel le Père Jean Bagot, de la Compagnie de Jésus. Il demeura treize mois à Paris pendant lesquels il fit ses études théologiques. Une bulle du Pape Alexandre VII, de septembre 1655, l'autorisa à entrer dans les ordres et il reçut la prêtrise en 1656. Au début de juin de cette année, il reprenait le chemin de la Bretagne où il devint dès lors le vicaire du P. Maunoir pour les missions armoricaines.

Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, jour du grand pardon de Saint-Tugen, en Primelin, M. de Trémaria confessait les pèlerins et édifiait par son humilité et sa pauvreté tout ce Cap-Sizun qui avait été autrefois témoin de son luxe et de sa vie mondaine. Sa conversion et son apparition au milieu des missionnaires eut un immense retentissement et la plus heureuse influence, notamment sur le clergé.

Pendant 18 ans, il parcourut sans répit toute la Bretagne aux côtés du P. Maunoir et sous sa direction, prêchant et se dépensant sans compter. « M. de Trémaria fut assurément le compagnon le plus fidèle du P. Maunoir. Oubliant sa haute origine, il s'était fait humble parmi les humbles, voyait dans le P. Maunoir son père et son maître et lui obéissait toujours aussi ponctuellement que s'il avait fait envers lui le vœu d'obéissance. »

Cependant, au milieu des soucis et des fatigues des missions, il n'oubliait pas que sa famille appartenait à une haute lignée dont il n'avait pas le droit de laisser périliter le lustre. Il fournit donc ses preuves de noblesse à la Réformation de 1668 et fut maintenu dans la qualité de noble d'ancienne extraction par arrêt du 22 décembre 1669.

Puis un jour, à bout de forces, il dut s'arrêter au manoir de Kerduel, en Pleumeur-Bodou, où habitait sa fille Corentine. C'était pour y mourir saintement le 23 juin 1674, jour anniversaire de sa première prédication à Saint-Tugen. Il n'avait que 55 ans.

Le cœur de M. de Trémaria fut réservé à l'église de Pleumeur-Bodou et son corps fut porté à Lannion, où on l'inhuma, le 28 juin, dans la chapelle de l'hôpital Sainte-Anne, devant l'autel de Jésus-Christ. (1)

#### M. HINGANT DE KERISAC

Le fils de M. de Trémaria étant mort, restait sa sœur jumelle, Corentine, en pension à Auray. Aussi bon père de famille que saint prêtre, l'infatigable missionnaire eut maintes fois l'occasion de revoir sa fille au cours de ses travaux apostoliques à travers tous les évêchés de Bretagne. Un jour vint où il fallut songer à la marier.

En juillet 1665, M. de Trémaria rencontra à la mission de Tonquédec un jeune gentilhomme de 24 ans du nom de Jean-Baptiste Hingant de Kerisac. Plein d'admiration pour les grandes qualités de ce jeune seigneur, il pensa qu'il pourrait faire le bonheur de sa fille qui

---

(1) Dans les paragraphes sur Nicolas de Saludem et Jean-Baptiste de Kerisac, on remarquera des passages qui se trouvent déjà dans l'ouvrage de l'abbé Parcheminou: *En mission avec le Père Maunoir. Monsieur de Trémaria*, 1937. Pour que le lecteur ne me soupçonne pas de plagiat, je dois donc l'avertir que mes propres dossiers ont servi, en grande partie, à la composition de ce livre.

allait avoir 19 ans. Les entretiens aboutirent vivement à des accordailles et l'alliance tant désirée se fit en novembre suivant au manoir de Kerazan.

M. de Kerisac était né au manoir de Kerduel le 12 octobre 1641, de Jean Hingant et de Françoise de Becdelièvre. Resté orphelin à l'âge de neuf ans, il fut élevé par son grand-père Claude et ensuite par son oncle Laurent Hingant.

Après leur mariage, les jeunes époux vinrent demeurer au manoir de Kerduel, mais ils durent faire de fréquents voyages à Kerazan pour s'occuper des affaires temporelles de leur père.

Pour parvenir à la liquidation de la succession de M. de Trémaria, sa fille voulut procéder à la vente du mobilier qu'il possédait au manoir de Kerduel. Son mari étant d'un avis opposé, elle se fit autoriser en justice et la vente eut lieu le 21 octobre 1674. Pauvre mobilier en vérité, d'une valeur totale de 386 livres, y compris un calice en argent, des ornements de messe, un crucifix de bois avec un Christ en ivoire, dont le grand vicaire de Léon, messire Pierre Savoie, fut l'acquéreur, une bibliothèque de 73 volumes, quelques tableaux...

M. de Kerisac était, nous dit-on, un gentilhomme accompli, aussi aimable de caractère que séduisant d'esprit. Il faisait les délices de tous ceux qui l'approchaient. Sa jeune femme était la charité même; ses grâces égalaient sa beauté. Rien ne manquait, ce semble, au bonheur du vieux manoir.

Mais un an ne s'était pas écoulé depuis la mort de son vénérable père, que Mme de Kerisac mourut elle-même subitement le 21 mars 1675. Ses restes, enfermés dans une châsse de plomb, furent déposés près de ceux de M. de Trémaria, dans la chapelle des hospitalières de Lannion.

M. de Kerisac, seul désormais au monde puisqu'aucun enfant n'était né de son mariage avec Corentine



de Saludem, se décida à suivre l'exemple de son beau-père et voulut prendre dans le rang des missionnaires la place qu'il avait laissée vide.

A la fin de 1675, Mgr Grangier, évêque de Tréguier, lui ouvrait les portes de son grand séminaire. Le nouveau clerc reçut les ordres sacrés à la fin de 1676. (Son titre clérical est daté du 22 octobre 1676.)

C'est à la grande mission de Brest que M. de Kerisac remplit pour la première fois les fonctions de missionnaire. Il les continua avec un succès croissant jusqu'au jour où son trop grand zèle l'épuisa. Il mourut le 14 janvier 1679, « ayant fourni en peu de temps une longue carrière ». Son corps fut inhumé à Lannion dans l'église des Ursulines qu'il avait fait bâtir.

En 1807, la dernière du nom de Kerisac, la comtesse de Loz, fit exhumer ses ossements ainsi que ceux de M. de Trémaria. On les transporta près de Kerduel dans la chapelle de Saint-Antoine où ils reposent désormais.

### JEAN DE TREANNA

Nicolas de Saludem ne laissant pas d'héritiers directs, Kerazan échut à son neveu, Jean de Tréanna, fils de sa sœur Bonaventure et de Guillaume de Tréanna, sieur de Lanvilio.

Jean de Tréanna était né à Kerazan le 27 juin 1636. A la mort de son oncle, il habitait le manoir de Kervern, en Dirinon. Comme ses ancêtres, il était voyer de la seigneurie de Daoulas, dépendant de la principauté de Léon. Une curieuse charge était attachée à cette fonction. Elle consistait, déclare Jean de Tréanna en 1681, en « une obligation au dit voyer de fournir une quintaine et des chevaux pour y courir et un pieu de bois en forme d'une lance à chacun premier jour de janvier aux nouveaux mariés et espousés de la dite ville et paroisse de Daoulas pour l'année précédant le dit mois de jan-

vier qu'ils auront espousés. Remarquable que cette obligation regarde par généralité tous nouveaux mariés et espousés, sans exception d'aucun, lesquels ne peuvent s'exempter. Il sera observé que lesdits mariés doivent ensuite et sont sujets de bailler iceluy jour de la dite course un diner au dit voyer ayant un gentilhomme pour lui tenir compagnie, audit diner doivent aussi à diner des serviteurs du dit voyer et de ses commis pour conduire les chevaux pour chacun quintaineur, desquels chevaux ils sont obligés de payer et de destrayer le reput en la dite ville de Daoulas ».

En 1679, un certain Jaouen et sa femme nommée Keromen voulurent se dérober à ce jeu de la quintaine. Mais à la requête de Jean de Tréanna, ils se virent condamner envers lui, par le présidial de Quimper, à 20 livres de dommages-intérêts.

Jean de Tréanna défendait bien ses droits. En d'autres circonstances, il s'élève contre les chasseurs. « Malgré, dit-il, les règlements royaux défendant le port d'armes aux personnes de condition commune, et en particulier par l'arrêt de la cour du 13 juillet 1684 qui porte cette défense sous peine de 500 livres d'amende pour la première fois et de punition corporelle en cas de récidive, il se trouve dans la paroisse de Cleden et autres circonvoisines, des paysans assez effrontés que de chasser aux perdrix, bégasses, lièvres et autres gibiers et avoir même l'impudence de tirer à coups de fusils sur les pigeons des colombers des gentilshommes et particulièrement du suppliant, ce que le dit appelé Jean Priol le jeune eut l'effronterie de faire le vendredi 10 janvier 1687, et en présence de son frère, il tua dans un champ proche la chapelle de Langroas, d'un coup de fusil, quatre ou cinq pigeons qu'il ramassa ensuite et mis dans son sein à la vue de plusieurs autres cultivateurs ». Ceux-ci l'ayant dénoncé, Priol fut condamné. Déjà en 1684, le présidial de Quimper avait condamné Jean Quil-

livric, d'Audierne, à 500 livres d'amende pour le même motif.

Une autre fois, en 1687, il somma Henry Pennamen, prêtre et chapelain demeurant à Kervo, d'accomplir ses corvées seigneuriales consistant à lui charroyer ses bois.

Jean de Tréanna avait épousé, par contrat du 19 mai 1661, Anne de Coatelez, âgée de 24 ans, fille unique de Prigent de Coatelez et de Françoise Le Moyne, seigneur et dame de Coëtnempren, en Tréflaouénan. Anne, orpheline dès sa naissance, fut élevée de 1637 à 1645 chez son aïeule Guillemette de Kersauson, dame du Vieux-Châtel et fut seulement entretenue en habits pendant ce temps par son père, ce qui lui coûtait 40 livres par an. De 1645 à 1648, l'aïeule assumait seule l'entretien de l'enfant.

Jean de Tréanna et Anne de Coatelez eurent six enfants :

1° Marie-Josèphe, née le 12 juin 1662, épousa, le 15 avril 1681, Gabriel-Olivier de Keroulas;

2° Urbain-François, né à Kervern;

3° Prigent-Corentin, né le 1<sup>er</sup> décembre 1664, considéré comme fils aîné, se maria en 1685 avec Marguerite de Tréouret;

4° Claude-Hyacinthe, né le 30 décembre 1665;

5° Anne-Guillemette, née le 14 juin 1667;

6° Robert-Corentin, né le 12 décembre 1669, mourut en 1684.

La fortune de Jean de Tréanna n'était pas considérable. Loin de l'augmenter, il la vit diminuer de jour en jour, non par ses prodigalités, mais par les procès qu'il eut à soutenir, par les dépenses qu'il dut faire pour l'éducation et l'établissement de ses enfants et aussi par la remise en état du manoir de Kerazan.

Celui-ci avait été à peu près abandonné pendant de longues années. De 1680 à 1689, Jean de Tréanna y fit

faire d'importantes réparations. Il n'était que temps. Déjà, en 1675, la muraille menaçait ruine et on dut, pour l'empêcher de s'écrouler, y appuyer de gros étançons. Pendant le grand hiver de 1684, 18 toises de muraille s'étaient éboulées sur le côté Midi et 35 toises sur le côté Nord. Le toit du moulin de Trouguer s'affaissait, la charpente étant vermoulue.

En 1685, M. de Kerazan acheta pour ce moulin et pour celui de Kervo des meules neuves qui coûtèrent 580 livres. De nouvelles réparations y furent faites en 1713. Il projetait aussi de relever les moulins à eau dépendant de la seigneurie, tel que celui de Kerham. « S'ils étaient relevés, dit-il, on les pourrait faire valoir 200 livres de rente à peu de frais, car en deux ans on retirerait son déboursé. On pourrait mettre au dehors une grande roue de 18 pieds de diamètre qui tournerait ainsi avec très peu d'eau jour et nuit. »

Pendant l'hiver de 1706, le mauvais temps avait endommagé le toit de la chapelle et du colombier. Certaines démolitions étaient nécessaires dans le manoir lui-même pour éviter la ruine entière de l'édifice; il fallait particulièrement refaire le toit au-dessus de quelques chambres, car la charpente était déjà effondrée, les poutres et les planches étaient pourries.

Comme on lui avait volé de la paille et du foin à la fin de certain hiver, M. de Tréanna note: « Il faudra faire une porte cochère sur l'aire qu'on pourra fermer à clef. » Il fit construire une autre grande porte cochère sur le jardin qui lui revint à 10 ou 12 écus et il constate qu'il aurait payé moins cher s'il avait fait marché avec les ouvriers. Guillaume Hélias, maître maçon au Vern, en Plomodiern, vint travailler à Kerazan et s'engagea à y rester du 11 novembre à Pâques (10 avril 1702), pour 12 livres.

Jean de Tréanna notait volontiers ses projets sur des feuillets qui sont venus jusqu'à nous:

« On trouvera des pierres aussi longues que l'on voudra pouvant servir pour des escaliers ou des manteaux de cheminée au-dessus du moulin du Ster, en Plogoff.

« Il faut applanir la cour et enlever les pavés qui vont d'une écurie à l'autre. On peut arracher les arbres qui sont dans l'aire où sont les foins et les pailles et dans ce mesme on fera un pavillon.

« Il faut relever la muraille du privé à Kerazan et rehausser les dites murailles de 4 ou 5 pieds afin de plancher au-dessus qui sera plus honnête et au-dessus de ce plancher on pourra mettre des perdrix vives ou ce que l'on voudra.

« Il faut faire une autre étable pour y mettre 8 ou 10 bêtes à cornes de plus, bœufs de travail ou autres... nouvelles écuries sous piliers du côté du bois d'ormeau, et un pavillon au-dessus de la porte cochère ayant ainsi vue sur le jardin... un enclos pour jeunes dindons ou lapins blancs...

« Il faut couper des ronces et amasser les longues pour fendre à faire ruches à miel... Acheter un cheval de 3 ou 4 escus pour me porter à la chapelle... »

Jean de Tréanna donne même des conseils à tous ceux qui voudront bâtir: « Ce qu'y est cause que l'on ne voit que très peu de maison régulière en Bretagne et particulièrement à la campagne est que chacun fait sa pièce suivant son caprice, sans consulter aucun architecte ny personne entendue dans l'art de bâtir, c'est la mauvaise crainte de donner cinq ou six louis d'or à un ingénieur ou un architecte qu'y est la cause du repentir de tant de personnes qu'y dépensent très mal à propos beaucoup d'argent en bastimants sans savoir ce qu'ils font. Il faut donc nécessairement faire venir quelque habile ingénieur de Brest où il y a un très grand nombre que l'on aura à trois ou quatre louis d'or pour dix ou douze jours, traitant avec lui avant partir et lui faire parler par quelque bon amy à Brest comme M. Marin, commissaire, etc... »



De 1689 à 1695, on le voit faire de multiples voyages à Landerneau, ainsi que son fils, au sujet d'une affaire devant la juridiction de Léon.

D'autre part, il y avait beaucoup de monde à Kerazan, qu'il fallait nourrir et payer: 19 personnes d'ordinaire, non compris 5 ou 6 journaliers.

Pour faire face à toutes ces dépenses, Jean de Tréanna économisait tant qu'il pouvait et s'habillait si pauvrement que l'expression « *beza gwisket evel otrou Kerân* » (être habillé comme le seigneur de Kerazan), est passée en proverbe dans le Cap pour désigner un mal vêtu.

Il n'ignorait pourtant pas les exigences de son rang et savait s'y plier à l'occasion. Le 2 juin 1685, il se trouvait à Rennes d'où il écrivait à son fournisseur de drap, le sieur Maissonnier, demeurant place Maubert, à Quimper, pour lui commander de l'étoffe noire du plus beau drap de Hollande ou d'Espagne pour un justaucorps. « Je veux, dit-il, que ce soit de bonne et fine étoffe, autrement je n'en voudrais point, estant obligé voir ici bonne compagnie. » Il désire que ses enfants soient aussi bien habillés: « Si vous avez aussy de belle écarlate fine, je vous prierai de donner à mes deux enfants ce qu'il faut pour leur faire chacun son juste à corps avec des boutons d'argent. »

A cette époque, Jean de Tréanna négociait le mariage de son fils aîné Prigent-Corentin, ce qui explique ces achats. Ce dernier fait lui-même ses commandes le 22 octobre 1685. Il réclame « quelque belle et forte écarlate pour se faire un juste à corps et un caudebec fin qui aura un bord doré avec la ceinture d'or. » M. de Kerazan avait trouvé très belle la veste du Président de Quimper: il en voudrait une pareille et il écrit en ce sens à son marchand le 19 janvier 1686.

Mais il ne suffit pas que les seigneurs soient richement parés; il faut que les serviteurs donnent l'impres-

sion que la maison est riche. Les domestiques de Kerazan sont en livrée, mais le galon en est défraîchi. Un échantillon est adressé à Maissonnier pour qu'il dise si on pourra faire le pareil à Quimper. Qu'il envoie également quelque étoffe rouge pour confectionner une culotte à un laquais: « les noces seront bientôt et je veux leur petit monde et leur train en bon ordre. »

Au mois d'octobre 1686, le mariage de Prigent-Corantin avec Mlle de Kerstrat est décidé. Le père fait les dernières commandes et promet de l'argent au fournisseur. Déjà en janvier 1686, il avait laissé espérer à Maissonnier qu'il serait payé. « Je vous donnerai, Dieu aydant, satisfaction. Le Bon Dieu qui est juste m'a fait la grâce de trouver des papiers qui me mettent non seulement à couvert des persécutions du sieur de Kerampuil, mais les obligeront à me rembourser de six mille livres que j'ai payées en leur acquit, avec les intérêts qu'ils me doivent depuis vingt ans. »

En attendant, Maissonnier reçoit de M. de Kerazan une petite jument grise avec selle et bride. A la fin d'octobre, son fils en se rendant à Carhaix dans le but d'acheter des chevaux de carrosse, passera par Quimper pour lui porter de l'argent. Ainsi qu'il n'ait aucune crainte et qu'il dise à Suberville, le brodeur, de venir immédiatement à Kerazan « avec les housses et chaperons de pistolets de toutes les façons qu'il faut avoir ».

Quelques jours avant la noce, il est pourtant dans les trames, rien n'arrive de Quimper, ni pour la cuisine, ni pour le salon. Il a chargé Maissonnier de lui acheter deux ou trois douzaines de perdrix, autant de bécasses, des canards, des pluviers et autres gibiers autant qu'il pourra. Quelle confusion si les provisions n'arrivaient pas! « Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui me donne un peu de chagrin, enfin je vous prie de donner à quatre hommes que j'envoie à Kimper pour les chaises et fauteuils; je vous avais prié de donner de la serge verte pour garnir les dites chaises. Je vous prie de me

faire rendre une bougie de demie livre de cire blanche pour la pochete. Si la vaiselle d'argent est rendue de Paris, on pourra la donner à ces hommes dans des paniers qu'on prendra à Kimper. Le salon de M. Dumesnil Saulnier n'est aussy rendu... il faudra leur faire donner aussy deux veaux entiers et le contenu du mémoire adressé à Marie Goular. »

Et M. de Tréanna ajoute prudemment: « C'est dans ces occasions que l'on fait preuve de bons amis, j'espère que vous n'y manquerez pas. »

La cérémonie eut lieu le 2 décembre 1686 et la noce dura cinq jours selon la mode du Cap. Tous les participants furent satisfaits, à l'exception d'un marmiton qui trouva son salaire trop faible: « Je vous diray que le petit Jean que vous m'aviez envoyé céans pour estre aide de cuisine est allé d'ici fasché de ce que je ne lui donnais un escu par jour; il dit devant nous, à ce que m'a dit de Laurier, qu'il se serait livré au mesme prix que Bernard le confiseur qui s'est très bien contenté de 30 sols par jour. Le dit petit Jean a déjà reçu deux escus par les mains de ma belle-fille et partant il ne lui est deu que 30 sols, car la bourse de mon fils, de ma belle-fille et la mienne ne font qu'une. Autrefois, les aides de cuisine travaillaient plus souvent à 15 sols que 30 sols. »

Malssonnier, comme on le voit, n'était pas seulement marchand de drap, il était encore commissionnaire du seigneur de Kerazan. Ne fut-il pas payé ou fit-il des remontrances pour le retard que l'on mettait à régler ses factures? Fut-il froissé d'apprendre que Jean de Tréanna examinait lui-même minutieusement les mémoires de ses fournisseurs, les rapprochait des précédents et les soumettait même à des tiers connaisseurs? Toujours est-il qu'à partir de 1690, ce fut M. Desprès, marchand sur la Terre-au-Duc, à Quimper, qui devint le fournisseur habituel de Kerazan.

Comme son prédécesseur, il envoie à ses clients les

marchandises les plus diverses : du drap et du papier, des couteaux et des gants, des épingles et des miroirs « pour Mademoiselle » à 5 sols le miroir, des chapeaux et des lunettes, des peignes et des boucles, des perruques et des boutons, des parapluies et des chapelots.

Pour Mademoiselle, voici par exemple une facture de 1700 :

« Trois aunes et demie de dentelles, à 6 livres l'aune;

Cinq amas de gaze blanche à fleurs, à 45 sols l'aune;

Une bouteille d'eau de la reine de Hongrie, à 10 sols;

Une corde à violon, à 3 sols;

Deux tabatières, à 8 sols pièce;

Deux masques de drap de Saint-Maur, à 1 livre, 4 sols;

Deux aunes et demie estamine du Mans, à 55 sols l'aune;

Quatre aunes de drap feuille morte, à 6 livres l'aune. »

Nous apprenons ainsi que l'on jouait du violon dans le vieux manoir et que les demoiselles y étaient coquettes.

Le nouveau fournisseur ne fut pas toujours régulièrement payé. Quand M. de Tréanna mourut, il lui devait une forte somme. Desprès dut recourir au présidial de Quimper pour rentrer en possession de son argent que l'héritier fut condamné à lui payer.

Réfection de Kerazan, dépenses somptuaires pour l'établissement de ses enfants, procès divers : il est évident que Jean de Tréanna avait bien de la peine à faire face à ses affaires. La succession de M. de Trémaria et de Mme de Kerisac demeurait grevée de dettes et donnait lieu à des procès de la part de dame Jacqueline Le Lart, veuve de Guillaume de Kerampuil, qui se disait créancière de plus de 40.000 livres, et de la part de Bertrand Cormier de Ménard.

Vincent Le Caër avait été pendant 14 ans au service de Nicolas de Saludem, à raison de 100 livres par an;

Jean Gloaguen, Laurens Coquet, Marie Cotten et Liçen Dréo « serviteurs et servantes domestiques du manoir de Kerazan sous le défunt seigneur de Trémaria », n'avaient pas été payés de leurs gages et réclamaient leur dû. L'ancien seigneur, tout absorbé par les soucis des missions dont il supportait généreusement une grande partie des dépenses, avait négligé de s'occuper de la gestion de ses biens, à tel point que les vassaux avaient cessé de payer les droits seigneuriaux, les rentes et les cheffrentes.

Dès la mort de Corentine de Saludem, les créanciers avaient fait mettre la saisie sur Kerazan, et si Jean de Tréanna essaye bien de les faire travailler par des vaqu'à titre de gérant pour l'intérêt général des créanciers. Et voici qu'on lui demande même compte, en 1692, de revenus qu'il ne peut plus percevoir, comme ceux du moulin de Trouguer qui est sans meunier depuis dix ans. Deux raisons ont amené cette situation: d'abord, on ne trouve plus de « moulage » dans ce canton depuis que les guerres empêchent la navigation des marchands de Rouen; ensuite, les meuniers préférèrent servir sur les vaisseaux du roi où ils sont bien nourris et bien payés comme pilotes, canonniers ou matelots.

Pour la même raison, la métairie haute est sans métayer depuis le départ de René Elias, il y a quatre ans, et les terres se trouvent maintenant en friche. Jean de Tréanna essaye bien de les faire travailler par des valets, mais ceux-ci lui coûtent plus qu'ils ne rapportent. Il demande donc à ses créanciers une diminution de 100 livres par an — prix du fermage de la métairie — tant que durera la guerre.

Convoqué au ban de Cornouaille en 1689, il adresse une supplique au maréchal d'Estrées, commandant à Brest, pour qu'on lui permette de prendre sur les revenus de Kerazan de quoi subvenir aux frais de cette convocation. Il explique qu'il a été élu cornette de la



compagnie colonelle du régiment de Cornouaille, en considération de ses terres nobles. Or, il a marié son fils et lui a donné une grande partie des terres. Celui-ci est encore au service comme lieutenant et le père doit supporter la charge et les frais. Le reste des terres est saisi; il n'est que l'économe du manoir de Kerazan. Il est donc juste que les créanciers contribuent aux dépens.

En 1706, il renouvelle une demande semblable à l'intendant de Ferrand. Sans doute fut-elle agréée, car aux revues passées le 14 juin 1706 à Quimper et le 26 juin dans la plaine de Kerlaz, il se présenta bien monté et bien équipé.

La dame de Kerazan, Anne de Coatelez, mourut en 1676. Dès cette époque, Jean de Tréanna avait eu des velléités de se faire prêtre comme son oncle de Trémaria. Mais ses occupations, l'éducation de ses enfants; les soucis que lui donnait la succession inextricable de Mme de Kerisac l'en empêchèrent, malgré les objurgations de sa tante, Corentine de Saludem, religieuse à Lannion, qui le pressait de ne pas essayer de contenter tout ensemble Dieu et le monde et de suivre l'exemple de son oncle.

Jean de Tréanna n'entra pas dans les ordres, mais il vécut à Kerazan comme un saint religieux, aspirant toujours à plus de perfection. Avant même la mort de sa femme, il faisait des retraites. Le 14 avril 1674, venant de Lannion, où il était allé voir M. de Trémaria malade, il entra pour plusieurs jours chez les Pères Jésuites de Quimper. Suivant la tradition de Kerazan, il hébergeait les missionnaires de passage et leurs entretiens contribuaient à maintenir et à augmenter sa piété. En 1701, le P. Herménégilde, capucin de Paris, prédicateur fameux, et le P. Laurent de Soissons, son compagnon, débarquèrent auprès du Raz, vinrent à Kerazan et s'en allèrent à Brest par terre.

Le Journal de Tréanna est rempli de réflexions pieuses

et de prières qu'il transcrivait dans ses moments de ferveur.

Sa dévotion envers la Sainte Vierge était profonde. Il lui promet de dire 24 *Ave Maria* par jour pour demander sa protection à chacune des heures de la journée : « Vierge très pure et mère de Dieu, obtenez-moi la grâce de n'y manquer jamais. Je demande la grâce de quitter les embarras du maudit monde pour ne penser uniquement qu'à servir mon Dieu et me disposer à mourir et à paraître devant mon bon Dieu. *Expedi spiritum meum ab omnibus impedimentis ut tibi libere serviam, Domine.* »

Une autre fois, le 30 juin 1706, pendant une retraite à Quimper, il promet de fonder une messe en la chapelle de Bon-Voyage, chaque 8 décembre, en l'honneur de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge, si elle le protège contre la dame de Kerampuil et le fait sortir heureusement de ce procès qui lui donne tant de soucis.

Ailleurs, il montre sa confiance inébranlable en la bonté de Dieu : « Si vous aimez Dieu de tout votre cœur et que vous le regardiez comme un père, soyez assurés que vous pouvez lui demander hardiment tous vos besoins; il vous donnera même plus que vous ne lui pourrez demander. Si Dieu voyait que vous eussiez besoin de plus de bien que vous n'avez, il vous en donnerait encore davantage, je le sais par expérience... »

Dans ses retraites, il ne pensait pas seulement à lui-même, mais encore à sa famille, à ses serviteurs, à la paroisse de Cleden et aux paroisses voisines, et prenait la résolution de faire de son mieux pour que Dieu soit plus aimé et mieux servi dans son entourage. Les résolutions qu'il prit à la fin d'une retraite à Vannes, à la Pentecôte de 1685, montrent le fond de sa belle âme ardente :

« De payer toutes mes dettes absolument et chercher

tous les moyens pour ce faire et même d'exécuter mon testament.

« Je veux aussi demander à mon bon Jésus la grâce de marier au plus tôt mon fils aîné afin de me décharger des soins de cette pauvre vie, pour ne plus penser qu'à faire pénitence et à l'affaire de mon salut qui est mon unique affaire; aller tous les jours visiter le Très Saint Sacrement à Cleden et le plus souvent que l'on pourra et l'accompagner chez les malades.

« D'aller quelquefois dans l'île Saint avec les prêtres missionnaires pour instruire et catéchiser les pauvres insulaires, que je veux défrayer pour la plus grande gloire de Dieu.

« Faire de fréquents pèlerinages dans les chapelles voisines de ma demeure pour prier les saints patrons des dites chapelles qu'il leur plaise prendre dans leur sainte protection toute ma famille et le soin de toutes mes affaires, afin que tout se passe pour la plus grande gloire de Dieu.

« Faire à tous les serviteurs se confesser souvent, du moins une fois le mois et ne souffrir aucun libertin dans la maison, ni jureur, ni ivrogne, ni taché de quelque vice.

« Ne manquer à réciter tous les jours l'office de la Sainte Vierge avec mes enfants ou quelqu'un de la maison.

« Tâcher d'avoir des prêtres du Séminaire de Quimper pour la paroisse de Cleden.

« Prendre garde à ne point laisser un valet et une servante dans la maison pendant que les autres seront à la grande messe; il vault mieux faire aller le pauvre Lazare à la messe matinale et faire aller la Troblée et Denise, à l'alternative, à la première messe, pour ensuite demeurer à la maison et empêcher que Dieu ne soit offensé.

« Avoir soin de faire tous mes enfants et autres de la maison d'avoir de bons livres et faire tous les jours du matin quelque lecture spirituelle.

« Faire aux prêtres de Cleden aller à la retraite de Kimper et prier pour cet effet le R. P. Rolland de venir voir pour les engager d'y aller et le prêtre Doaré.

« Pacifier les querelles et procès entre les pauvres paysants de campagne et autres.

« Faire lire souvent l'explication des cartes (1) qui sont dans la salle de Kerazan.

« Afficher aux portes des églises de Cleden, Plogoff et Primelin la défense de s'enyvrer, de la part du Roy des Roys, et les bien coller aux portes et en faire donner dans les cabarets.

« Il ne faut jamais se servir de servantes que de vieilles, à cause du grand péril qu'il y a pour la jeunesse avec les jeunes filles.

« Il faut dire au père de Jeanne C... qu'il peut marier sa fille sans avoir égard à l'engagement de son année de service.

« J'ay promis de faire dire trois messes à l'honneur de la Très Sainte Vierge pour luy recommander le procès que me fait Monsieur de Lionais. Il faut les faire dire sur l'autel du Rozaire de Cleden et sur l'autel de Notre-Dame de Pitié, aussy de Cleden.

« Ecrire à M. Jauréguy avoir la bonté de dire trois messes pour moy sur l'autel de Notre-Dame de la Victoire à Saint-Corentin et à M. Guidal, trois autres messes.

« Il faut prendre les filles débauchées pour les envoyer à Morlaix et si les paroissiens voulaient contribuer à l'escu par mois qu'il faut donner, il ne reviendrait pas à cha-

---

(1) Il s'agit des *Tolennou*, cartes peintes mises en usage pour les missions et retraites par Michel Le Nobletz et le P. Maunoir.

cun trois sols, ou bien faire une petite quête dans la paroisse.

« Il faut faire prendre la fille D... si elle retourne, qui est allée suivre ce misérable pervers on ne sait où. Ils méritent punition, car ce pervers a quitté sa femme pour s'abandonner à ceste fille dont il a déjà eu deux ou trois enfants.

« La fille de C... qui cause tant de scandale dans la paroisse à cause de M..., il faut aussy l'enlever et l'envoyer à Morlaix ou Brest et tascher d'avoir, par le moien de M. Gouzerch, prêtre, l'attestation des principaux de la paroisse de la vie scandaleuse de ceste fille.

« Demander la grâce à Dieu par toutes les prières de n'avoir jamais de procès. Je dois scavoir par ma propre expérience combien ils causent d'ennuis et de chagrins, outre qu'on risque à perdre son âme.

« Il faut avoir un autel privilégié pour les âmes du Purgatoire à Cleden, et s'adresser à M. Caillier qui l'aura de Rome pour une pistole, ce me semble; M. le recteur et les prêtres doivent estre bien aise, car cela leur fera trouver des messes pour tous les lundis et autres jours si on peut.

« Aller souvent en pèlerinage à Notre-Dame de Lannourec, y faire dire la messe et à la chapelle de Saint Yves au Petit Loch, sans y manquer; il ne faut pas que la trop grande attache des affaires temporelles nous empesche de nous avancer dans la voie du salut. Je veux lire le grand pédagogue sur les pèlerinages. »

En marge de cette pièce, on lit : « en 1686, j'ai fait faire une mission à Cleden à la Saint-Jean. A la Pentecôte 1687, j'ai fait une retraite aux Jésuites à Quimper où j'ay confirmé mes précédents bons propos. »

#### *Projets*

M. de Tréanna composa un résumé des grâces reçues dans les retraites par diverses personnes, particu-



lièrement par M. de Nevet dont il était l'exécuteur testamentaire.

Il aurait désiré pouvoir fonder une maison où les pieux laïcs viendraient passer quelque temps, où même terminer leur vie dans la tranquillité et la pratique des devoirs religieux. Il traça même la règle pour le lever, le coucher, les heures des repas et les exercices de piété qui consisteraient en la récitation du petit office de la Sainte Vierge et du chapelet.

A ce propos, il ne peut s'empêcher de passer en revue, parmi ses voisins et ses connaissances, « les gentilshommes libertins, adonnés à leurs plaisirs », et M. de Keridiern entre autres, que la fréquentation d'une telle institution pourrait améliorer.

Ce projet n'eut pas d'autre suite.

Esprit entreprenant, âme ardente, tel fut M. de Tréanna. Les projets que l'on trouve épars dans ses notes nous montrent combien il souffrit de certaines déficiences et combien il désira y remédier. Malheureusement, s'il avait le cœur d'un réformateur, il n'en avait pas le réalisme et des trois œuvres qu'il rêva, une seule fut menée à bien, la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Voyage en Plogoff.

La seconde œuvre qu'il eût désiré réaliser répondait aux nécessités et aux soucis qu'il avait éprouvés lui-même. Après avoir fait de gros sacrifices d'argent pour établir son fils aîné, il s'était vu dans l'embarras pour pourvoir à l'éducation des cadets. Et c'est ainsi qu'il eût la pensée de la création d'un collège doté par le roi, où les cadets gentilshommes trouveraient à bon compte les éléments de formation selon leur rang. Déjà M. de Keriulet avait eu la même idée. Il faut la reprendre, remontrer au roi les grands biens que possèdent l'ordre des chevaliers de Malte et celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, pour qu'il accorde une partie de ces revenus en vue de la fondation de nouveaux collèges. « Il y a en

Bretagne tant de riches abbayes et tant de prieurés que le roi pourrait annexer une portion de bénéfice pour remédier à la misère des pauvres cadets de noblesse de cette province, qui seront capables de lui rendre service et sur terre et sur mer... Plusieurs autres choisiront l'état ecclésiastique ou la voie de la religion. »

Il choisit même Douarnenez pour être le berceau de la nouvelle institution. Mais, pas plus que l'œuvre des retraites, cette autre création projetée par M. de Tréanna ne vit jamais le jour. Elles resteront néanmoins comme un témoignage de la belle âme d'apôtre qui vivait en celui qui les avait conçues.

#### *La fondation de la chapelle de Bon-Voyage*

Jean de Tréanna a raconté lui-même dans quelle circonstance il promit de faire bâtir cette chapelle :

« Un gentilhomme de la basse Cornouaille, se voyant en péril de mourir, étant tombé dans l'étang d'un moulin, se voua à la Sainte Vierge et lui promit par serment qu'il ferait bâtir une chapelle à son honneur, si elle voulait bien le délivrer du danger où il était de périr. Dans ce temps-là, le gentilhomme ne fit pas réflexion sous quel titre édifier la dite chapelle; mais quelques mois après le danger, se souvenant toujours de son vœu, il fut inspiré de la faire bâtir sous le titre de Notre-Dame de Bon-Voyage et de Bon-Port. »

Bien qu'il ne le dise point, le gentilhomme en question n'était autre que lui-même; il est regrettable qu'il n'ait pas également précisé de quel moulin il s'agissait.

Les travaux commencèrent à la fin de l'année 1698. On n'éleva tout d'abord qu'une petite construction dans laquelle on disait la messe et qui devait servir de sacristie lorsque la grande chapelle serait érigée. Cette dernière fut terminée en 1703 sous la direction de M. Favennec, maître maçon et architecte à Pleyben.

Ne pouvant faire face lui-même à toutes les dépenses,

M. de Tréanna voulut que la chapelle fût vraiment l'œuvre de tous les habitants du Cap. Il organisa des quêtes et se fait quêteur en personne. Le bois manque pour la charpente, il va demander des arbres au seigneur de Saint-Alouarn, à Guengat. Mais il faut des ouvriers pour façonner ce bois, et voici que les charpentiers du Cap viennent s'offrir pour exécuter le travail gratuitement et « donner ainsi quelques jours à la bonne Vierge ». Il faut de l'huile pour la lampe: les poissonniers de Cleden, de Plogoff, d'Audierne, de l'île de Sein, fourniront de l'huile de poisson; ils donneront même une partie du produit de leur pêche pour être vendue au profit de la chapelle. Quelques dames de Douarnenez quêteront également de l'huile et du poisson.

En 1703, la chapelle est terminée. Quelques années plus tard, M. de Tréanna fit construire le mur d'enceinte pour remercier la Sainte Vierge de lui avoir fait gagner un procès.

Tout est prêt pour recevoir les pèlerins. Pour donner plus de splendeur au pardon qui a lieu le second dimanche de juillet, le pieux fondateur demande aux paroisses voisines de Cleden, Primelin, Goulien et Esquibien, d'y venir en procession. Il sollicite des faveurs spirituelles pour cette œuvre dont la construction a excité un mouvement si général de piété dans tout le pays.

La première messe fut chantée à la chapelle le 13 juillet 1698, par permission spéciale de l'évêque de Quimper, datée de Paris du 28 juin précédent, sous la présidence de messire Henri de Kerguelen, docteur en théologie, recteur de Meilars, en présence de Jean de Tréanna et d'un grand concours de fidèles.

Le 29 juin 1712, eut lieu la bénédiction de la première cloche. Elle fut nommée Renée-Marguerite par René du Menez, seigneur de Lezurec, et Marguerite Plougoulm, femme de François Sicourmat, sieur de Kerhermen, marchand et bourgeois d'Audierne.

La dévotion à Notre-Dame de Bon-Voyage devint promptement populaire dans toute la région. Les pèlerins affluèrent. La Sainte Vierge se plut à les favoriser dès le début de grâces nombreuses et insignes, comme en témoigne une pièce écrite par M. de Tréanna sous le titre: « Miracles arrivés par la dévotion à Notre-Dame en sa chapelle de Bon-Voyage. »

La chapelle, vendue pendant la Révolution, a été rendue au culte depuis longtemps. Elle se dresse toujours « sur la montagne de Kerven, près le grand océan » et elle continue à être un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés, particulièrement par les marins du Cap (1).

#### *Les dernières années*

Les dernières années de Jean de Tréanna furent assombries par l'ingratitude de ses enfants dont il parlait pourtant en ces termes quelque temps auparavant: « Je rends mille et mille grâces à mon Sauveur de m'avoir donné des enfants si bien nés et d'un naturel si porté à la vertu. »

A bout de ressources, il est réduit à leur tendre la main. Sa petite-fille, Marguerite de Keroulas, devant se marier, il ne possédait pas l'argent nécessaire pour assister au mariage et il dut emprunter à sa belle-fille la somme dont il avait besoin pour pouvoir se rendre à la cérémonie.

Il se retira alors chez les jésuites à Quimper. Ses enfants l'y laissent sans secours. Il note tristement en 1708: « Les Pères Jésuites ont avancé leur argent pour me nourrir et me fournir en vestiaire, puisque mes en-

---

(1) Ce chapitre reproduit presque mot à mot la *Notice* écrite par le chanoine Peyron dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* en 1892. Beaucoup d'autres détails sur Jean de Tréanna se retrouvent dans l'article du même auteur sur le *château de Kerazan*, dans les *Mémoires de la Société des Côtes-du-Nord*, 1908.

fants m'abandonnent dans l'âge de 72 ans finis le 27 juin 1708, sans valet ni aucun secours, quoique les révérends pères jésuites aient besoin de leur argent... » Il se voit obligé d'appeler ces ingrats en justice pour qu'ils paient sa pension.

« Ils ont joui de mon bien, dit-il, et m'ont laissé souffrir sur la terre; je leur pardonne, mais qu'ils se souviennent de leur père après sa mort, pour ne me donner lieu de me plaindre de mes enfants devant Dieu qui ne manquera de les punir s'ils y manquent; ils doivent bien penser à ce dernier article, ou ils courront risque de se repentir, peut-être quand il ne serait plus temps... » Quel aveu pénible au cœur de ce père qui, toute sa vie, luttait et souffrit pour garder à ses enfants l'héritage de leur famille, qui soutint tant de procès alors qu'il avait la procédure en horreur!

A l'époque même où il émet cette douloureuse plainte, il veut encore leur faire plaisir. Il donne sa vaisselle d'argent à son fils pour le récompenser des voyages qu'il a fait à Paris et à Rennes où des procès l'obligeaient à se rendre. Il veut aussi satisfaire sa « très chère fille Anne-Guillemette de Trémaria qui n'a jamais fait la moindre plainte vers son père ».

Enfin, dernière bonté de sa part, il demande à Dieu la grâce d'exécuter son testament lui-même, afin de ne pas laisser cet embarras à ses héritiers.

Il revint habiter Kerazan et ne fut pas mieux traité. Un jour d'avril 1710, alors qu'il touchait à ses 74 ans, au retour de la messe matinale au bourg, il fit un tendre reproche à son fils qui, loin de l'accepter, lui fit une réponse insolente.

Après un nouveau séjour chez les pères jésuites, il rentra définitivement à Kerazan le 27 mai 1711. La fin approche. Il passe son dernier acte testamentaire le 4 juillet, et après avoir dit son désir d'être enterré dans la chapelle de Bon-Voyage et demandé qu'on prie Dieu



pour le repos de son âme, il meurt le 28 septembre 1711, à l'âge de 75 ans.

Après la mort de Jean de Tréanna, en dehors des services qui furent recommandés aux clergés de Cleden et des paroisses voisines, dont nous n'avons pas retrouvé le détail, un service annuel pendant tous les jours de l'année fut célébré à Loperhet et à Dirinon moyennant 100 livres. Une somme de 50 livres fut attribuée aux religieux Carmes de Brest, aux chanoines de Daoulas et aux prêtres de Dirinon pour cent messes. Dans cette dernière paroisse, le clergé reçut 30 livres pour trente messes de plus.

Parmi les nombreuses fondations de Jean de Tréanna, citons celle de cinq services de messes annuels en l'église de Plomodiern, en faveur de sa femme, de son père et de ses autres parents et amis décédés.

Le 4 mai 1705, « étant prévenu que la mort est certaine et l'heure incertaine », il fonde une messe par semaine dans l'église de Cleden pour le repos des âmes de ses parents et de la sienne.

#### LES ENFANTS DE JEAN DE TREANNA

Nous avons déjà dit quelques mots des enfants de Jean de Tréanna et d'Anne de Coatelez. Il nous paraît utile d'entrer dans quelques détails à leur sujet.

Le premier enfant, Marie-Josèphe, naquit au manoir de Kervern, le 12 juin 1662. Elle fut tenue sur les fonts par son oncle et sa tante, Olivier de Tréanna et Suzanne de Tréanna.

Elle épousa, le 15 avril 1681, Gabriel-Olivier de Keroulas, fils aîné de Guillaume et d'Anne de Tromelin. Son père lui donna en dot 10.000 livres en argent et 1.000 livres de rente.

Le second enfant, Urbain-François, naquit le 23 juillet 1663 et fut baptisé à Daoulas le 9 août suivant. Il fut mis en nourrice chez Françoise Le Sanquer, femme

de maître François Le Cam, de Kergaradec, en Hanvec, priseur et notaire. Ceux-ci reçurent en paiement deux grandes coupes d'argent valant 50 livres. Urbain-François mourut le 6 janvier 1686.

Le troisième enfant, Prigent-Corentin, vint au monde le 1<sup>er</sup> décembre 1664. Sa nourrice, Marie Le Billant, du bourg de Trévarn, reçut 60 livres en argent et une coupe d'argent de 25 écus.

Il épousa, le 25 octobre 1686, Marguerite de Tréouret, fille d'Urbain et de Françoise Le Gouvello, sieur et dame de Kerstrat, demeurant au manoir de Trohanet, en Briec. Elle apportait 30.000 livres de dot. D'après le contrat de mariage, les deux époux devaient être nourris et entretenus, eux et leurs équipages, chez M. de Kerazan. Au cas où ils voudraient se retirer, celui-ci leur abandonnerait la terre de Kervern, en Dirinon. En 1705, Jean de Tréanna donna en douaire à Marguerite de Tréouret la terre de Lanvilio, en Plomodiern, et le lieu de Lendu, en Plougastel.

Prigent-Corentin et Marguerite de Tréouret eurent quatre enfants: deux garçons et deux filles.

Le quatrième enfant de Jean de Tréanna, Claude-Hyacinthe, naquit le 30 décembre 1665. Ses nourriciers, d'Irvillac, reçurent pour leur peine deux coupes d'argent valant 120 livres. Il épousa Anne Le Borgne, dame de Goasven, et en eut une fille, Marie-Malone-Yvonne, qui devint en 1731 la femme de Vincent-Guillaume de Moëlien, sieur de Tronjoly.

Le cinquième enfant, Anne-Guillemette, naquit le 14 juin 1667. Elle fut la fille préférée de M. de Tréanna.

Enfin, un dernier enfant, Robert-Corentin, vint au monde le 12 décembre 1669 et mourut en 1684.

#### LES DERNIERS SEIGNEURS DE KERAZAN

Le fils aîné de Prigent-Corentin de Tréanna et de Marguerite de Tréouret, Jean-François, épousa dans

l'église d'Alineuc, diocèse de Saint-Brieuc, le 17 janvier 1717, Catherine-Honorate de Keroignant, fille unique de Claude-Roland et de Marie-Anne de Penfentenyo, demeurant au manoir du Pavillon.

Il devint chef de la famille à la mort de son père. Comme lui, il fut inspecteur des haras de l'évêché de Cornouaille. En 1724, il devint chevalier de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Jean de Jérusalem.

De leur mariage naquit une fille, Anne-Marguerite. Le père mourut le 19 juin 1751 et la mère le 21 février 1761, à Lannion.

Anne-Marguerite de Tréanna, dame de Lanvilio, Kerazan, Coëtnempren et autres lieux, était l'un des plus beaux partis de Basse-Bretagne. Elle épousa, le 22 septembre 1750, Jonathas de Kergariou, seigneur de Kervégant, fils de Vincent et veuf d'Elisabeth de Kervégant. Ils habitèrent le manoir de Kergrist, en Ploubezre. Jonathas était officier de marine et sa bravoure lui valut le surnom de « l'Audacieux ».

Le 26 juin 1765, dix vaisseaux, sous les ordres du chef d'escadre du Chaffault, étaient allés bombarder Larache, repaire de pirates qui infestaient la Méditerranée, l'Atlantique et quelque fois la Manche. Vers le soir, le lieutenant de vaisseau Jonathas de Kergariou fut chargé d'opérer un débarquement. Plusieurs des chaloupes s'échouèrent dans le port. L'escadre y perdit 300 hommes, gens du Léon pour la plupart, et des officiers, dont Kergariou lui-même.

De son mariage avec Anne-Marguerite de Tréanna était née à Kergrist, le 6 janvier 1752, une fille, Catherine-Vincente-Reine de Kergariou. Sa mère mourut à Kergrist le 23 septembre 1775. A sa mort, il fut remis aux recteurs de Cleden et de Plogoff une somme de 60 livres pour être distribuée aux pauvres de ces deux paroisses. Le recteur de Cleden reçut en outre 30 livres

pour chanter une octave pour le repos de l'âme de la défunte.

Catherine-Vincente-Reine de Kergariou épousa, dans l'église de Ploubezre, le 8 mars 1780, Sébastien-François Barbier de Lescoët, vicomte de Coatmenech, seigneur de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, fils de François-Claude et de Marie-Anne-Jeanne de Penancoët. La nouvelle mariée apportait à son époux 4.000 livres de rente en plus d'un capital de 12.000 livres en argent.

A cette époque, d'importantes réparations furent effectuées à Kerazan. 15.000 ardoises de Redon furent employées aux toitures du manoir et de la chapelle. Le manoir était loué à Clet Gloaguen pour 524 livres par an et quelques produits en nature.

La Révolution survint. Les propriétaires de Kerazan se hâtèrent de quitter la Bretagne et d'émigrer. Ils se retirèrent d'abord dans le Hainaut et y perdirent, le 6 septembre 1791, leur fille Marie-Josèphe-Céleste, enfant de 31 mois. Ils passèrent ensuite en Flandre.

Le marquis de Lescoët trouva le moyen d'ordonner, par une lettre écrite à l'encre sympathique, à son homme d'affaires Gabriel-Louis Moreau, juge à Morlaix et père du général, et à son régisseur Le Floch, de placer dans des barriques vides les archives du château de Lesquiffiou et de les faire charroyer nuitamment à Morlaix, où Mlle Marie-Barbe Jacob de Kerjégu se chargerait de les cacher dans les caves de sa maison. Cet acte fut imputé à crime à Moreau et à la détentrice des papiers; une perquisition du juge de paix Jézéquel permit la découverte de ceux-ci et provoqua l'arrestation des personnes qui les avaient dissimulés. L'une et l'autre portèrent leur tête sur l'échafaud de Brest le 31 juillet 1794. Les archives ne furent cependant pas détruites: une grande partie se trouve aujourd'hui aux Archives départementales du Finistère, où elles forment un fonds fort important, et d'autres documents ont été rassemblés à Lesquiffiou.

Après avoir séjourné à Hambourg, M. de Lescoët était rentré en France vers 1806. Il ne retrouva que des lambeaux de son opulent patrimoine. Il racheta Lesquiflou, Kergrist et d'autres terres. Il fit le voyage de Kerazan pour se rendre compte de ce qui en restait. « Kerazan, écrit-il le 17 novembre 1808, est vendu avec la métairie et plusieurs domaines; ce qui me reste est tout en bleds qui n'ont pas de valeur dans le moment. Je ne connaissais pas Kerazan; c'est une maison toute délabrée où il y a eu anciennement beaucoup de logements. Toutes les bonnes gens ont paru enchantées de me voir. J'ai fait faire un service à la paroisse pour mon grand-père et nous avons assisté à la grand'messe le dimanche... »

Le manoir de Kerazan et ses dépendances furent, en effet, confisqués comme bien d'émigré. Une véritable dévastation d'arbres — exactement 1.233 pieds — fut opérée dès le 31 janvier 1793 et c'est ainsi que disparurent tous les bois qui entouraient la propriété : *coat dréon an ti, coat nevez, coat dero, coat du, coat ti moal, coat an ejenet, coat an ejenet guen, coat taill et coadic moan*. Les terres de la seigneurie : Kerguioch, Kermeur, Kerhuet, Kerogel, Mescran, etc..., furent vendues par lots.

Quant aux détenteurs de domaines congéables, ils devinrent propriétaires de leurs fonds, sans bourse délier, au moins pour quelque temps, par le fait même que cette mode de tenure fut abolie sans dédommagement, comme entachée de féodalité. Ils eurent même la possibilité de racheter les redevances qui grevaient les terres, au denier 20.

Le manoir et la métairie, avec leurs dépendances, furent achetés le 31 octobre 1793, par Yves Pellé, de Kergadou, juge de paix d'Audierne, pour la somme de 15.000 livres, qu'il paya en assignats et en créances sur les émigrés. Peu après, l'acquéreur s'étant rendu adjudicataire de la terre du Grand Menez, en Esquibien, reven-



dit Kerazan, le 18 janvier 1794, à Raymond-Charles Le Bris-Durest, de Pont-Croix, pour 17.335 francs.

Les seigneurs de Kerazan avaient le droit de prendre un mulet par coup de filet quand les pêcheurs vendaient leur pêche sur leurs terres. Ils pouvaient disposer des roseaux qui poussaient autour de l'étang de Laoual, concurremment avec le marquis de Kerharo. Ils avaient le droit de coutume ou d'étalage sur toutes les denrées débitées sur la place du marché au bourg de Cleden. Ce droit se percevait le jour du pardon, à raison de un sol par boutique.

Par contre, ils devaient au procureur du roi, pour parc Bécherel, une redevance bizarre appelée « viande de garçon », qui consistait, à l'origine, à fournir la nourriture aux agents royaux et à leur suite : « Deux potz de vin, du pain et du chair sallé tant que deux hommes sauront manger ». Elle fut remplacée en 1776 par une cheffrente de 15 sols en argent.

De Kerazan dépendaient en Cleden :

Le manoir de Mescran qui devait 7 livres, 10 sols ; quatre tenues à Kergléguer, huit à Kerlaouen, deux à Kerneur, trois à Kersaudy, quatre à Lannoan, une à chacun des villages de Kerguern, Kerguioc'h, Menez-Groaz, Penharn, deux au bourg ; des terres à Kerham, à Kervo, à Kertanguy et à Théolen. Toutes ces terres étaient tenues à domaine congéable, sauf celle de Kerham qui était à ferme.

Le seigneur percevait en outre des cheffrentes ou rentes féodales sur des tenanciers au bourg, Kerlaouen, Kerhuet, Kerninon, Kerguioc'h, Kertanguy, Kerham, Kervo, Kersivi, Kerlaëron, Théolen, Kersaudy, Lannoan, Mescran, Penharn et Trouguennour.

De la seigneurie dépendaient encore plusieurs villages à Plogoff, Meilars, Plozévet, Peumerit, Tréguennec, Goulien et Beuzec-Cap-Sizun.

Voici pour l'année 1694, le détail des revenus de Ke-

razan: argent: 1.023 livres, 13 sols, 6 deniers; corvées: 267 livres, 17 sols, 6 deniers; cheffrentes: 181 livres, 13 sols, 5 deniers. En froment: 1.095 livres; en orge: 220 livres; en seigle: 40 livres; en avoine: 30 livres et en fèves: 10 livres. Soit près de 3.000 livres en tout.

Cette même année 1694, la gouvernante était payée 120 livres, le valet à bras 45 livres et le jardinier 25 livres, 10 sols.

En 1760, le seigneur de Kerazan recevait de ses vassaux: 206 combles et demi de froment, 5 combles de fèves, 16 combles et demi d'avoine et 2 combles de seigle. En ajoutant à la valeur de ces produits les redevances en espèces qui se montaient à 838 livres, 11 sols, 4 deniers, et le prix des fermages, nous obtenons un revenu total de 1.485 livres, 17 sols, 5 deniers. On voit que le rapport avait diminué de moitié.

Le manoir de Kerazan et les terres en dépendant étaient baillées, en 1763, pour la somme de 500 livres, plus trois douzaines de pigeons et un cent de pommes. En 1778, le prix du bail n'est plus que de 500 livres. En 1786, le bailleur demande 524 livres, plus un cent de pommes rainette, un cent de poires roussette et un demi-poids de lin.

#### AUTRES POSSESSEURS DE TERRE EN CLEDEN

En dehors des trois seigneuries dont le chef-lieu se trouvait dans la paroisse, d'autres fiefs y possédaient des terres. Nous avons déjà énuméré les mouvances qui dépendaient de Lezoualc'h.

La seigneurie de Lezurec, en Primelin, avait la propriété du village de Kerham, d'une tenue à Kergaradec, d'une autre à Kerlaouen et à Kermeur, des terres nommées Lec'h ar groac'h aux issues de Lamboban et de quelques parcelles à Kerlaëron. Tous ces fonds étaient tenus à domaine congéable et rapportaient annuellement 126 livres, 6 merlus secs et 6 lieux secs.

La seigneurie de Kerodiern, en Esquibien, percevait sur des terres à Lezanquel, Kergalédan et Trouérenec des cheffrentes en froment rouge et en avoine, une poule et une géline. Lezanquel devait en outre une dime à la soixantième gerbe.

Le seigneur de Pratanras, en Penhars, prélevait une cheffrente en froment et en avoine et une géline sur Kermeur.

Les seigneurs du Rusquec possédaient en Cleden, à la fin du xvr<sup>e</sup> et au début du xviii<sup>e</sup> siècle: le manoir de Lannoan dont les tenanciers devaient une rente de 13 renées ou boisseaux de froment, et 2 merlus secs; le village de Kervizinic qui devait 13 renées de froment et 2 merlus secs; le village de Kerfeurguel, le manoir de Kerspernen, une partie de Trouguer dont les détenteurs étaient redevables de 26 renées de froment, 2 merlus secs et 11 sols tournois; une partie de Kerninon dont les domaniers payaient 12 renées de froment et 2 merlus secs. L'autre partie de Kerninon appartenait, en 1540, à René de Kermel, seigneur de Kerjagu, qui avait également des possessions à Kerguioch.

Au xviii<sup>e</sup> siècle, les villages de Kerléau, Kergaradec et Lescleden dépendaient de la seigneurie de Penancoët et étaient tenus à domaine congéable. En 1645, le sieur de Penancoët vendit Kerléau à Jean Michelet, d'Audierne, pour 1.500 livres, et Lescleden à Marie Porlodec, veuve de Jacques Le Normant, également d'Audierne, pour 1.350 livres.

D'autres bourgeois d'Audierne, enrichis dans le négoce, tels que les Porlodec, Hélias, Le Blouc'h, possédaient à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle des tenues à Kerermen, Brémel et Trouguer. Kernaflen de Kergoz, avocat à Quimper, acquit à la même époque une tenue à Brézoulous et une autre à Kernot, qu'il baillait à domaine congéable.

Enfin, la fabrique d'Audierne avait reçu en legs une tenue à chacun des villages de Keringar, Kerven, Kerver-

rien, Mescran, Brézoulous, et quelques champs à Théolén.

En dehors de Cleden, plusieurs fabriques des paroisses voisines percevaient des rentes sur les habitants: Hervé Rivier, de Brémel, devait un boisseau de froment à la fabrique de Primelin; Hervé Cosquer, de Trouérenec, devait également un boisseau de froment à la même fabrique. René Mauguén, de Lescleden, devait verser à la fabrique de Pont-Croix un boisseau de froment, un poulet et 8 livres, 10 sous en argent. La fabrique de Saint-Tugen percevait 13 sous sur Yves Arhan, de Lamboban. Enfin, la fabrique d'Audierne recueillait un boisseau et demi de froment de Joseph Guillou, de Brézoulous, deux boisseaux de froment de Kerisit, de Kerverrien, et deux boisseaux de froment de Jeanne Le Quéré, veuve Baraou, de Kerengar.

Toutes ces redevances avaient été léguées aux diverses fabriques par les propriétaires des fonds.

Les terres dépendant des fabriques furent mises en vente comme biens d'église pendant la Révolution. Les redevanciers de rentes aux fabriques purent également les racheter à un taux déterminé.

LE TESTAMENT D'UN ENFANT DE CLEDEN  
QUI FIT FORTUNE A SAINT-DOMINGUE  
AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Nous ne possédons malheureusement aucun détail sur la carrière du colon de Saint-Domingue dont nous allons reproduire en partie le curieux testament.

Claude-Hyacinthe Le Blouc'h naquit au bourg de Cleden le 25 mars 1700, de noble homme (1) Jean Le Blouc'h

---

(1) Le qualificatif de « Noble homme » n'est point un titre de noblesse. Les marchands et les bourgeois se faisaient appeler ainsi pour se distinguer des paysans et essayer parfois de faire croire à une extraction aristocratique.

et de demoiselle Louise de Labbaye. Il eut pour parrain Claude-Hyacinthe de Tréanna, seigneur de Trémaria, cadet de Kerazan. Son père était de Mescran (où la même lignée existe encore aujourd'hui) et sa mère descendait d'une famille de bourgeois d'Audierne, dont quelques membres ont commandé des navires marchands. D'autres ont occupé des fonctions diverses dépendant du siège de l'Amirauté de Cornouaille.

Claude-Hyacinthe épousa, par contrat du 6 février 1740, sa cousine germaine Anne-Louise de Labbaye, née à Audierne le 3 août 1715, fille de Pierre et de Marie-Anne Bolloré. Les bans furent publiés simultanément à Cleden et à Audierne le 31 janvier, mais nous ignorons où fut célébrée la cérémonie religieuse: l'acte ne figure pas sur les registres de Cleden, d'Audierne et d'Esquibien.

Il est évident que Claude-Hyacinthe avait déjà résidé à Saint-Domingue avant son mariage. Mais comment et pourquoi était-il parti pour cette île? C'est ce que nous ne saurions dire. Jean-François Le Blouc'h, sieur de Keraudren, probablement son parent, avait servi comme pilote sur le vaisseau l'*Ardent* pendant la campagne de Saint-Domingue en 1732-1733. Claude-Hyacinthe faisait peut-être partie de la même expédition et, attiré par les richesses de l'île, il s'y fixa au lieu de revenir en France.

Quoi qu'il en soit, il y fit en peu de temps une fortune considérable. La somme de 60.000 livres tournois qu'il destine aux legs dont il règle minutieusement l'emploi, représenteraient, en monnaie d'avant la dernière guerre, un capital de près de deux millions. En y ajoutant les 18.000 livres qu'il avait en dépôt et la valeur de son exploitation, on peut dire qu'il devait posséder un établissement très important.

Son cas n'était d'ailleurs pas isolé: beaucoup de Français avaient acquis, pendant la même période et sur la même terre, d'immenses richesses.



Ceci posé, voici les principales dispositions du testament : « L'an 1746, le 26<sup>e</sup> du mois de mars, au nom de la Très Sainte Trinité, père, fils et Saint Esprit, trois personnes en un seul Dieu, je, Claude-Hyacinthe Le Blouch de Trévern, natif du royaume de France, province de Bretagne, diocèse de Cornouaille, paroisse de Cleden-Cap-Sizun, considérant que rien de si certain que la mort, rien de si incertain que son heure, ne voulant mourir sans avoir mis ordre à mes affaires temporelles et spirituelles, sans avoir disposé des biens qu'il a plu à Dieu me donner, j'ai fait mon présent testament olographe, écris mes dernières volontés de ma main, pour le tout être exécuté de la manière qu'il suit :

« Comme bon chrétien catholique, apostolique, romain, je recommande mon âme à Dieu le père tout puissant, le suppliant très humblement, par les mérites infinis de la mort et passion de notre Sauveur et Rédempteur Jesus Christ, son fils unique, par l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et tous mes bons patrons saint Claude, saint Hyacinthe et de tous les saints et saintes du paradis, qu'il plaise à la divine Majesté de recevoir mon âme au sortir de son corps et de la placer au rang des Bienheureux.

« Veux et ordonne et entends qu'après mon décès mes dettes seront payées et acquittées par les donataires et exécuteurs testamentaires, si elles sont reconnues justes et véritables...

« Je veux que mon corps soit inhumé dans l'église du cimetière de la paroisse où je mourrai et que les frais funéraires n'excèdent pas la somme de cinquante écus.

« Je nomme pour donataires de tous mes biens fonds, de mes nègres, négresses, négrillons et négrittes, les sieurs Michel Delabbay, fils du sieur Maisonneuve Delabbay et de dame Marie-Anne Bolloré (1), et le sieur Charles-

---

(1) Pierre de Labbaye, sieur de Kerhuel, commis par l'Ami-

Michel Delabbay, fils du sieur Maisonneuve Delabbay et de dame Jeanne Bary (1), à la charge par les dits donnataires de remettre en France soixante mille livres tournois dont ils payeront le change jusqu'à la remise aux différents particuliers nommés cy après; la ditte somme payable en dix années consécutives, termes égaux, dont le premier écherra un an du jour de ma mort; ne pourront lesdits donnataires alléguer nulle raison pour se disculper de payer aux termes susdits, soit en offrant les intérêts ou d'autres équivalents, voulant que tous les termes soient payés de bonne foi et sans diffuge.

« Je veux, entends et ordonne que les trois premiers termes faisant la somme de dix huit mille livres soient remis à la demoiselle Jeanne Delabaye (2), ma cousine germaine et belle sœur, fille du sieur Kerhuel Delabbay et de dame Marie-Anne Bolloré, résidants à l'isle Saint en Basse-Bretagne, diocèse de Cornouaille, la dite demoiselle sera tenue en vertu de cette somme et d'autres énoncées cy après, en cas qu'elle se séparera de ses père et mère par mariage ou autrement, de leur faire une pension de huit cent livres par an, jusqu'à la fin de leurs jours.

« Je veux, entends et ordonne que les premiers dénommés dans le premier article reçoivent les premiers au fur et à mesure que les termes échoient les sommes que je leur lègue; à la demoiselle Jacqueline de l'Abbay,

---

rauté, en 1723, pour veiller aux bris et naufrages qui se produiraient à l'île de Sein, avait épousé à Audierne, le 9 août 1714, Marie-Anne Bolloré, fille de Guillaume et de Marie Blouch.

Leur fils Pierre naquit à Audierne le 14 juillet 1726.

Marie-Anne Bolloré mourut à l'abbaye de Kerlot, à Quimper, en 1760.

(1) Yves de Labbaye, sieur de Maisonneuve, père de Charles-Michel, résidait à Landerneau.

(2) Jeanne de l'Abbaye naquit à l'île de Sein le 27 mars 1724.

filles du sieur Maisonneuve Delabbay, résidant à Landerneau (1), trois mille livres; à la dame Boislève, fille du sieur Penanguer Delabbay (2), ou à des ayants causes, quinze cents livres.

« A la dame Pichot, fille de la dame Queréval ou a ses ayants causes, quinze cents livres (3).

« Aux deux demoiselles Touchard, résidentes à Châteaulin, diocèse de Cornouaille, trois mille livres; en cas de mort d'une des deux, la survivante recevra et héritera (4).

« A la dame Eléonore Bolloré, veuve du sieur Kereval Legall et à la demoiselle Anne Bolloré, sa sœur, trois mille livres.

« A la demoiselle Jeanne de l'Abbaye, ma belle-sœur et cousine germaine, sept mille livres, aux clauses, dettes qui regardent les père et mère.

« A la demoiselle Rivoual, sœur de la dame Pichot, quinze cents livres, ou à des ayants causes (5).

« A la demoiselle Bolloré, fille du sieur Simon Bolloré

---

(1) Pour se distinguer les unes des autres, les différentes branches de la famille de l'Abbaye, comme la plupart des bourgeois de l'époque, ajoutaient à leur patronyme le nom d'une propriété. On a eu ainsi: les Kerhuel, les Kermenguy, les Maisonneuve, les Penanguer, les de la Rive. On a eu de même: les Le Blouc'h de Penamprat, de Kerascoët, de Keraudren et de Trévern.

(2) Marie-Monique de l'Abbaye avait épousé un sieur Boislève.

(3) François Le Gall, sieur de Keréval, avait épousé à Audierne, en 1726, Eléonore Bolloré. Ils eurent au moins trois filles, dont l'une épousa un sieur Pichot. Les deux autres, Anne et Marie moururent sans hoirs en 1782 et 1787.

(4) Les demoiselles Touchard étaient filles de François, marchand à Brest, et de Perrine de l'Abbaye. François Touchard avait fait de mauvaises affaires et sa veuve dut faire appel aux parents pour subvenir à l'entretien des mineurs.

(5) Fille de Jean Rivoal, notaire au Juch, et de Mathurine de l'Abbaye.

et de demoiselle Gabrillon, résidant à Audierne, quinze cents livres (1).

« A la demoiselle Brun, établie à l'isle des Saints, et à ses causes ayants, quinze cents livres.

« Aux trois demoiselles Kerheval Legall, filles de la dame Eléonore Bolloré, veuve Legall, quatre mille cinq cents livres; si quelqu'une d'elles mourait sans hoirs, les survivantes hériteront.

« A chacune des filles du sieur Guénelec (2) et de dame Pétronille Le Blouch, son épouse, quinze cents livres; si quelqu'une des demoiselles voulait prendre l'état de religion, l'exécuteur testamentaire en France lui fera compter cinquante pistoles (3) de plus après la profession faite; comptera autant à toutes celles qui prendront ce parti.

« Je veux que le sieur ou la dame Guézennec fasse étudier leur enfant nommé Claude-Hyacinthe-Jean; sitôt son cours de philosophie fini, il soit envoyé dans une université étudier dans une des quatre facultés, sans que ses parents le puissent inquiéter de se délivrer à l'une plutôt qu'à l'autre, voulant qu'il ait toute liberté à cet égard, ce qu'il déclarera à mon exécuteur testamentaire en France; ses père et mère produiront à chaque vacance, tous les ans, le compte des dépenses et frais de l'étudiant, ce qui sera remboursé et ne pourront les dites dépenses et frais excéder la somme de quinze

---

(1) Simon Bolloré avait épousé à Audierne, en 1708, Pétronille Gabrillon. Leur fille, Marie-Cécile, naquit à Audierne le 22 mai 1715.

(2) Il faut lire Guézennec. Henri Guézennec épousa Pétronille Le Blouch, sœur de Claude-Hyacinthe, née à Cleden le 16 novembre 1702, décédée à Audierne le 17 avril 1770. Le mari mourut à Audierne en 1774. Ils eurent au moins dix enfants: cinq garçons et cinq filles.

Nous ne trouvons pas de religieuse de ce nom, originaire d'Audierne, dans les couvents du Finistère en 1790.

(3) La pistole valait 10 livres.

cents livres par année. Si le préposé quittait ses études, l'exécuteur testamentaire ne sera tenu au remboursement qu'autant qu'on lui portera des preuves certaines que l'étudiant prend les grades et s'applique : je donne à mon filleul dénommé cy haut tout le patrimoine que je puis donner et léguer (1).

« Je veux que si le nommé Joseph Lardic, âgé d'environ quarante sept ans, paysan du village de Kerunus, paroisse d'Esquibien, avait un enfant d'un âge à commencer ses études, ou pouvant les commencer sous dix ans, j'entends qu'il les fera aux dépens des deniers de ma succession, que mon exécuteur testamentaire fera délivrer et compter à cet effet à qui il appartiendra, fera les remises nécessaires chaque année, jusqu'à ce que le dit enfant soit prêtre, si sa vocation était telle, ne voulant l'obliger à rien, je veux que si le dit Lardic n'a point d'enfant mâle, il lui soit compté ou à ses ayants causes, en cas de mort, une somme de cent pistoles pour les bons services de ses père et mère et des siens (2).

« Je veux et ordonne qu'il soit compté aux pères Capucins d'Audierne une somme de deux mille livres pour prier pour le repos de l'âme du testateur et de son épouse; il leur sera compté cinquante écus pour être employés en prières à la mort de chaque des trois personnes dénommées : le sieur Jean Le Blouch, père du testateur, le sieur Kerhuel de l'Abbay, beau-père, et de son épouse, sa belle-mère.

« Je veux et entends qu'une somme de cent pistoles soit départie aux prêtres desservant l'église paroissiale d'Esquibien et la tréviale de Saint-Remon, à la charge

---

(1) Claude-Hyacinthe-Jean Guézennec naquit à Audierne le 17 février 1738. S'il a vécu, il ne paraît pas être devenu prêtre.

(2) Nous ne trouvons qu'un Hervé Lardic à Kerunus à cette époque. Il eut plusieurs enfants de Jeanne Scudeller, dont la plupart moururent en bas âge, entre autres un Claude-Hyacinthe, né en 1740, mort 15 jours après sa naissance. Nous ne connaissons pas non plus aucun prêtre de ce nom.



de dire des messes et faire des services jusqu'à l'employ total, pour le repos du testateur et de son épouse, qui veut que l'on compte une somme de cinquante écus au curé de l'île Saint pour le même employ.

« Veux et ordonne que les sommes qui doivent finir celle de soixante mille livre seront départies aux familles honteuses et aux pauvres de la ville d'Audierne, et nomme pour les reconnaître le curé du lieu, les sieurs Kermenguy Delabbay, Bolloré et Quenedec, à qui l'exécuteur testamentaire fera compter dans le commencement de mars chaque année la somme de deux mille livres, et veut qu'on ne donne à chaque pauvre moins de cent cinquante livres, dont il fera quelque usage pour l'ôter à l'état mendiant et sera reconnu le dit pauvre avoir des forces et bonne envie de mettre à profit cette somme; on ne pourra compter aux familles honteuses moins de trois cents livres, afin de faire quelque usage de la somme qui leur sera remise, ces sommes une fois payées aux personnes dites qui ne pourront plus prétendre d'autres sommes dans l'avenir; et les personnes préposées pour reconnaître les familles honteuses et les pauvres choisiront chaque année pour l'employ des dites deux milles livres.

« On comptera une somme de deux cents livres à la nommée Marie Olier, pauvre femme ou fille du village de Kerounous, paroisse d'Esquibien, cette somme pour sa sœur et elle...

« Je nomme pour mes exécuteurs testamentaires dans Saint-Domingue les sieurs Martin et Carrouër habitant de la plaine du fond de l'île à Vache, qui seront les tuteurs et subrogés tuteurs des donateurs universels de tous mes biens, fonds et nègres, dont l'âge et le peu d'expérience pourraient beaucoup préjudicier au contenu du présent testament...

« Ordonne et entends que si les donataires manquent à deux termes consécutifs, j'entends que si deux années

se passent sans faire les remises dues en France, les exécuteurs testamentaires de Saint-Domingue procéderont à une vente judiciaire des biens fonds, nègres et ustensiles, sans que les donataires puissent prétendre le remboursement des envois faits, lesquels continués sans interruption jusqu'à la somme de soixante mille livres tournois, les dits donataires seront et demeureront tranquilles paisibles possesseurs du fond, nègres, ustensiles quelconques de l'habitation et de *cinquante mères brebis*...

« Veux et entends que s'il était possible qu'on inquiétât sur sa liberté la nommée Suzanne mulâtresse, fille naturelle de feu Thurolet, garçon volontaire, née de la négresse Angélique appartenant au testateur, baptisée libre sur les fonts de l'église de Saint-Pierre-des-Anses, ainsi rapporté sur les registres de cette paroisse en mil sept cent vingt neuf, signé de plusieurs témoins, par-rain et marraine, du père, le frère et de moi. J'entends que, si on agissait de façon quelconque contre cette liberté, les donataires à leurs dépens mettront la dite mulâtresse hors de toute insulte, lui obtenant à quelque prix que ce soit une liberté du général et de l'intendant, sans qu'ils puissent exiger argent, temps ni services de la dite mulâtresse, que j'entends libre du jour de son baptême, ainsi traitée depuis ce temps. Les donataires lui livreront sa filleule nommée Suzanne, négritte âgée d'environ dix huit mois, née d'une négresse nommée Magdelon, laquelle négritte ai donnée à la dite Suzanne pour ses bons services.

« Veux et entends que mon nègre Charles, ainsi nommé par le baptême qu'il a reçu comme catéchumène, soit libre et use de la liberté que je lui donne pour bons et agréables services qu'il m'a rendus depuis dix huit ans... »

Trois codicilles datés des Anses des 26 mars 1747, 26 mars 1748 et 26 mars 1749, ratifient et approuvent tous

les articles précédents et ajoutent les paragraphes suivants :

« En cas de mort avant l'emploi des dix huit mille livres que j'ai chez moi en argent, je veux que la dette de la compagnie montant en principal et frais à la somme de cinq mille trois cent soixante et quatre livres soit payée et le reste employé en nègres pour être mis sur mon habitation, au profit de mes légataires universels, afin de payer plus aisément mes dons et legs.

« Je donne et lègue aux révérends pères capucins d'Audierne, une fois payées, six mille livres, qu'ils emploieront en prières et messes pour le repos de l'âme de Louise de Labbay, ma femme, et de moi donateur, lesquelles prières et messes ils diront le quinze juillet de chaque année et le lendemain du jour anniversaire de ma mort... »

Le 26 mars 1750, un nouveau codicille contient de nouvelles dispositions :

« Je donne et lègue à l'église tréviale d'Audierne, dix mille livres pour être employées à deux grandes messes et un service à perpétuité, l'une d'icelle le quinze juillet et l'autre le lendemain du jour anniversaire de ma mort, pour le repos des âmes de Louise de l'Abbay et moi donateur.

« Je donne et lègue à tous ceux à qui j'ai donné nommément quinze cents livres, mille livres à chaque, veux et entends qu'il soit compté mille livres au lieu de quinze cents.

« Je réduis la part et portion que je donnais en mes biens au nommé Charles Michel de Labbay à un demi quart de mes biens et fais pour le surplus légataires universels Pierre de Labbay, mon cousin germain et sa sœur Jeanne de Labbay, ma belle sœur et cousine germaine, aux charges de donner à leurs père et mère une pension de mille livres par an et après la mort d'un quinze cents livres au survivant... »

L'original du testament fut déposé, le 21 décembre 1750, en l'étude de maître Le Breton, notaire royal à Léogane. Une copie, certifiée par le notaire et par Charles-François-Antoine Saillenfest de Fontenelle, conseiller du roi, sénéchal et seul juge civil et criminel du siège royal de Léogane, fut transmise en France et transcrite sur les registres du bureau de l'enregistrement de Quimper, le 19 mai 1753. C'est là que nous l'avons découverte.

Nous ne connaissons pas la date du décès de Claude-Hyacinthe Le Blouch, mais on peut supposer qu'il mourût pendant les premiers mois de 1753 et qu'une copie de son testament fût adressée en France peu de temps après sa disparition.

Le contexte de ses dernières volontés pourrait donner lieu, de la part d'un psychologue, à maintes considérations et remarques intéressantes. En ce qui nous concerne, contentons-nous de dire qu'il devait être un homme fort entendu en affaires, excellent administrateur et d'une grande bonté pour ses serviteurs. Il n'eut probablement pas d'enfants, ou s'il en eut, aucun n'était vivant. On peut cependant s'étonner qu'il n'ait rien laissé, du moins par écrit, à son vieux père encore en vie, ni à ses parents du côté paternel. Mais il avait sans doute des raisons qu'il ne nous appartient pas d'essayer de connaître.

#### LE COLONEL LE BRUN

Le 11 prairial an IV (lundi 30 mai 1797), Guy-Pierre Le Brun, né à Lamourec, en Goulien, le 28 décembre 1771, épousa à Cleden Anne Trividic, née au bourg le 27 janvier 1774. Une fille, prénommée Marie-Jeanne, leur naquit le 14 fructidor an V (31 août 1797). Un fils, Guy-André, vit le jour le 7 fructidor an VII (24 août 1799). Enfin, un autre fils, Jean-Pierre-Joseph, vint au monde le 27 vendémiaire an X (19 octobre 1801). Ce devait être

le futur colonel. Nous ne mentionnons pas les enfants suivants.

Le père, Guy-Pierre, après avoir exercé le métier de boulanger et de débitant de tabac au bourg, se retira sur la fin de ses jours, chez sa fille mariée à Jean Penaud, gardien au phare de l'île-de-Sein et y mourut le 17 mai 1849, âgé de 77 ans. Anne Trividic décéda à l'hospice de Morlaix le 31 juillet 1845.

Le jeune Jean-Pierre-Joseph suivit très probablement les leçons de la petite école presbytériale établie par le recteur Gloaguen. En 1816, il entra en sixième au collège de Quimper et y termina sa philosophie en 1821-1822. En 1821, il pria M. Jaffry, curé de Pont-Croix, de lui faire recevoir la tonsure. Nous ne possédons pas de preuves positives qu'il fut admis au séminaire, mais suivant une tradition, il aurait quitté cet établissement sans motif valable, en compagnie de Vinoc Kerdréac'h, de Plouhinec, qui aurait donné comme prétexte de sa fugue que ses parents ne pouvaient pas lui payer une soutane ! Kerdréac'h dut cependant retourner au séminaire car il mourut comme recteur de Coray. Quant à Le Brun, il s'engagea, le 27 mai 1822, comme simple soldat au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Le 13 mai 1823, il était promu caporal, puis caporal-fourrier le 1<sup>er</sup> août 1823, sergent-fourrier le 13 mai 1824, sergent-major le 27 septembre 1825 et enfin adjudant le 26 novembre 1830. Il avait gravi très rapidement, comme on le voit, tous les échelons des sous-officiers.

Avec la bonne instruction qu'il avait acquise, il ne devait pas tarder à être admis au rang des officiers.

Voici la suite de ses états de service :

Sous-lieutenant, le 20 avril 1831.

Lieutenant, le 26 avril 1837.

Capitaine, le 30 novembre 1839.

Capitaine d'habillement, le 11 décembre 1839.



Major au 16<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, le 26 octobre 1845.

Lieutenant-colonel au 10<sup>e</sup> infanterie légère, le 24 décembre 1851.

Colonel commandant le 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, le 18 octobre 1854.

En 1854, Le Brun commandait le 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère à Bastia. Le colonel de ce régiment était également un Breton, Dufresne de Kerlan, descendant d'une vieille famille de Cornouaille.

Du 10 mars 1859 à septembre 1861, le colonel Le Brun participa avec son régiment à la pacification de l'Algérie.

Il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur le 18 septembre 1847, Officier le 2 août 1858 et Commandeur le 19 septembre 1860, sur le sol d'Afrique.

Il fut admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite le 30 octobre 1861, avec une ancienneté prorogée jusqu'au 14 décembre 1861. Il avait donc près de 40 ans de services actifs. Sa pension de retraite lui fut concédée par décret du 8 janvier 1862.

Jean-Pierre-Joseph Le Brun avait épousé à Saint-Cyr (Seine-et-Oise), le 14 octobre 1834, pendant qu'il suivait les cours de l'école militaire comme sous-lieutenant, Louise-Rose Dumoulin, née à Paris, huitième arrondissement, le 12 mai 1818, fille de Charles, imprimeur, et de Hélène Richard. La nouvelle mariée n'avait donc que seize ans et cinq mois.

De leur mariage naquirent trois enfants, deux garçons et une fille. Nous ignorons le sort de la fille.

Au sujet de ses deux garçons, le colonel écrivait à la municipalité de Cleden, le 2 avril 1854 : « Le Brun, Jean-Pierre-Joseph, lieutenant-colonel au 10<sup>e</sup> léger, né en cette commune, expose qu'il est en instance auprès du Ministre de la guerre pour obtenir que ses fils, Louis-Félix-Aimé, élève de l'institution Barbet, et Charles-Aimé,

élève au Prytanée impérial militaire de la Flèche, soient admis gratuitement à l'école impériale militaire de Saint-Cyr, si toutefois les épreuves leur assurent l'admission. Que pour obtenir cette faveur, il est nécessaire de produire une délibération du Conseil municipal constatant l'insuffisance de fortune des parents des deux élèves. Que père de trois enfants, deux fils et une fille, il n'a pour toute fortune qu'un revenu annuel de 1.200 francs provenant de la dot de sa femme consistant en un capital de 24.000, enfin, pour tout autre moyen d'existence que le traitement d'activité de son grade. » La municipalité se hâta de lui donner satisfaction en « certifiant que les deux élèves n'avaient aucune fortune propre et que les seuls moyens d'existence de leurs parents étaient ceux mentionnés ci-dessus ».

Les deux étudiants furent effectivement admis à Saint-Cyr et ils suivirent, comme leur père, la carrière des armes. A l'époque de la mort du colonel, en 1873, l'aîné, Louis-Félix-Aimé, était capitaine, à l'âge de trente-sept ans, au premier bataillon de chasseurs à pied à Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais). Le cadet, Charles-Aimé, était chef de bataillon, à l'âge de trente-six ans, au premier régiment de ligne à Cambrai (Nord).

Louise-Rose Dumoulin mourut à l'asile de Charenton, en Saint-Maurice, près Paris, le 6 novembre 1858, âgée seulement de 40 ans. En ce moment son mari tenait garnison à Fontainebleau.

L'année suivante, le 13 juin, le colonel Le Brun se remariait, à Trémeven, près Quimperlé, avec Clémence-Artémise Cuny, née à Quimperlé le 31 octobre 1811, fille de Joseph-Fortuné, avoué près le tribunal civil, et de Suzanne-Louise-Antoinette Olivier, et petite-fille d'Antoine Cuny, l'un des 26 administrateurs du Finistère guillotiné à Brest le 22 mai 1794. Elle était veuve d'Aristide Fesneau, capitaine commandant la gendarmerie du Finistère, qu'elle avait épousé à Quimperlé le 7 août 1836,

et qui était décédé à Trémeven le 29 janvier 1858. Le mariage religieux fut célébré dans la chapelle de Loguivy.

Dès sa mise à la retraite, le colonel Le Brun vint habiter chez sa femme, dans une maison bourgeoise au village de la Garenne, en Trémeven, à laquelle on accède par une magnifique allée d'arbres dont l'entrée se trouve sur la route de Quimperlé au Faouët.

Lors de son remariage, le colonel est dit domicilié de droit à Montpellier et de fait à Orléansville (Algérie). Il exerça pendant trois ans, en 1866, 1867 et 1868, les fonctions de maire à Trémeven. Il mourut à la Garenne le 16 mars 1873, âgé de 72 ans. Dans le cimetière de Trémeven, aucune pierre tombale ne signale l'endroit de son inhumation; par contre la stèle qui surmonte la tombe de Fesneau porte sur une plaque de marbre, outre les indications de qualité et d'âge, l'inscription suivante sous une croix de la Légion d'honneur : « *Gagnée à Leipzig en 1813. Accordée en 1833.* » Et plus bas : « *La douceur, l'honneur et la probité guidèrent toutes ses actions.* »

Clémence-Artémise Cuny mourut à la Garenne le 25 février 1876, âgée de 74 ans (1).

#### L'ENSEIGNE DE VAISSEAU HERVE LE NORMANT

Nous venons d'esquisser la carrière d'un soldat. Disons maintenant quelques mots d'un marin qui parvint, pendant la Révolution, au grade d'enseigne de vaisseau auxiliaire. Malheureusement son dossier n'a pas été retrouvé au Ministère de la Marine, et de ce fait nos renseignements sur ses états de service seront forcément incomplets.

Hervé Le Normant naquit à Kertanguy le 5 février

---

(1) Nous sommes redevables des renseignements qui précèdent sur le séjour du colonel Le Brun à Trémeven, à l'obligeance de M. le chanoine Kerbiriou.

1757, de Jacques et de Marguerite Le Normant. Le 30 juin 1793 il déclarait que pendant quatre ans il avait commandé un bâtiment appartenant au citoyen Dérédec de Quimper, en qualité de capitaine au long cours. Le navire *l'Utile*, commandé par lui, et qui était la propriété du même négociant, s'échoua et s'écrasa, en 1792, à l'Est du port de Gravelines.

On sait que pendant la Révolution les autorités maritimes durent faire appel aux capitaines du commerce pour remplacer les officiers de marine nobles qui avaient émigrés. C'est ainsi que Hervé Le Normant fut désigné pour commander un vaisseau de guerre en qualité d'enseigne de vaisseau auxiliaire. Quel commandement a-t-il exercé et quels navires lui furent confiés ? Il nous est impossible de le dire, ses états de service nous étant inconnus.

Le 15 nivôse an 5 (7 janvier 1797), à l'âge de 40 ans, Hervé Le Normant épousa à Cleden Catherine Maubras, née à Kertanguy le 24 février 1772, fille de Clet et de Catherine Salaün. La nouvelle mariée était la petite nièce de Mathieu Maubras, notaire, et de Hervé Maubras, maître chirurgien au Pont-l'Abbé. Un fils, prénommé Clet, leur naquit le 16 juillet 1798. Dans l'acte de naissance le père est qualifié de capitaine au cabotage. Cet enfant deviendra prêtre et c'est le quatrième de notre liste des prêtres originaires de Cleden au **xix<sup>e</sup>** siècle. Dans l'acte de naissance de sa fille Marie, née le 6 février 1801, Hervé Le Normant est dit cultivateur. Il avait donc très probablement cessé de naviguer.

Il mourut à son domicile de Kertanguy le 25 juillet 1833, âgé de 77 ans. Dans son acte de décès on lui donne le titre de capitaine au long cours retraité. Sa veuve obtiendra effectivement une pension de 150 francs.

Sa pierre tombale pouvait se voir encore dans l'ancien cimetière, il y a quelques années. Au-dessous des indications de nom, qualité et dates, étaient gravés deux

épées, une ancre et une sorte d'écouvillon entrelacés.

Suivant une tradition, Hervé Le Normant avait conduit en Angleterre le dernier seigneur de Lezoualc'h, Antoine-Marie-Hyacinthe Mascarenne de Rivière, partant en émigration. Il reçut de ce passager, évidemment clandestin, une forte récompense et même des terres en Goulien. Ses descendants possèdent encore des propriétés dans cette commune, ce qui donne quelque crédit à la tradition.



## ESSAI D'EXPLICATION DU SENS DE QUELQUES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

Nous savons que nos compatriotes sont particulièrement désireux de connaître la signification du nom qu'ils portent et aussi du nom du village qu'ils habitent. Nous allons tâcher de les satisfaire dans la mesure de nos moyens (1).

La très grande majorité des noms de personnes et de lieux de Cleden sont formés uniquement d'éléments appartenant à la langue bretonne; un petit nombre sont des noms bretonnés, c'est-à-dire formés d'éléments étrangers à la dite langue, mais ayant subi, du fait de leur introduction dans le vocabulaire de populations bretonnantes, un traitement morphologique qui a plus ou moins modifié leur structure primitive. Enfin, on trouve aussi quelques noms importés en Basse-Bretagne à diverses époques et conservés intacts.

### I. — LES NOMS DE FAMILLE

Les noms de famille proviennent : 1° d'anciens pré-noms; 2° de noms exprimant un rapport de filiation ou de parenté; 3° des noms de professions; 4° des épithètes

---

(1) Pour ce chapitre, nous avons été largement aidé par notre ami F. Gourvil, de Morlaix, dont la compétence en cette matière est bien connue.

Nous lui exprimons ici toute notre gratitude.

Nous avons dû écarter un certain nombre de noms qui demeurent encore inexplicables dans l'état actuel de la science onomastique.

et des sobriquets; 5° des toponymes adoptés comme noms de famille.

### 1° Les anciens prénoms

**ALLAIN.** — C'est le prénom *Alain* devenu nom de famille. Les Allain actuels descendent tous d'Aimery Allain de la Roche qui se fixa à Cleden comme notaire en 1790, et devint ensuite juge de paix.

**ANSQUER.** — Nous avons ici un prénom d'origine germanique, mais fixé en Bretagne au moins dès le *x*<sup>e</sup> siècle. Le prénom français correspondant est *Anger* qui a évolué différemment. On trouve ce mot employé comme prénom à Cleden en 1540 : Ansquer Le Toullec à Kermeur, et en 1650 : Ansquer Le Cloarec.

**ARHAN.** — La forme la plus ancienne connue est *Azgan* qui comprend le préfixe reduplicatif *Az* ou *ad* et *gan* (né de), comme le latin *gen*. Ce prénom correspond donc à *René*. Il est entré dans la composition du nom du manoir de Kerazan. La famille Arhan, de Kerléodin, est demeurée stationnée au même village au moins depuis 1547, c'est-à-dire depuis plus de 400 ans.

**BERIET.** — Nous avons ici la forme capiste du prénom *Berc'het*, tout comme pour *merc'het* qui est prononcé *meriet*. La graphie ancienne existait encore en 1481 : Jehan Berchet à Kerhermen. Un fait curieux vient à l'appui de notre thèse : en 1675, dans l'acte de publication, la femme est dite Beriete Le Moan, tandis que dans l'acte de mariage lui-même elle est nommée Brigitte Le Moan ! Quelques membres de cette famille, comme ceux de Kermeur et de Kerléodin, orthographient leur nom avec deux *r*, mais c'est une graphie défectueuse : au *xviii*<sup>e</sup> siècle, on écrivait toujours Beriet.

**BERNARD.** — Suivant les étymologistes, ce prénom est d'origine germanique et est dérivé des deux mots *Bern* et *Hart* qui signifient *ours fort*. Nous ferons pourtant remarquer que le nom de notre famille est toujours pro-

noncé *Bernad* dans tout le Cap. Le sens de *bernat*, *bernad* est bien connu : *tas, entassement*. Il est donc possible que l'appellation primitive ait été étouffée par la graphie plus courante. A Beuzec-Cap-Sizun, au *xvii<sup>e</sup>* siècle, le nom est orthographié tantôt *Bernat*, tantôt *Bernard*. Les *Bernard* n'existent à Cleden que depuis 1750, date de l'arrivée de nos propres ancêtres comme fermiers à Keridiern, venant de Goulien.

**BÉTROM.** — C'est encore un prénom d'origine germanique correspondant à *Bertrand*. En 1648, la graphie était *Bertrom*, et les *Bétrom*, autrefois à Brézoulous, sont indistinctement portés à l'état civil sous les formes *Bertrand*, *Bertrom* et *Bétrom*. Ce nom, peu répandu, est presque exclusivement cantonné dans le Cap-Sizun.

**BRIAND.** — Ce prénom est dérivé de *Bri*, qui signifiait *dignité, élévation*. Briand désignait donc une personne de haut rang. Ce nom est entré en composition dans *Kerbriand*, en Beuzec-Cap-Sizun, d'où la famille est probablement originaire.

**CHALM.** — Avant la Révolution ce nom est porté à l'état civil sous la forme *Jalm*; il doit représenter une forme bretonne, et spécialement cornouaillaise, de *Jacques*. Ce nom est peu répandu en dehors du Cap-Sizun.

**CHARLÈS.** — Ce doit être une forme bretonne du prénom *Charles*, due très probablement à l'écriture, les Bretons ayant l'habitude de prononcer toutes les lettres. Au pluriel on dit *Charlézet* et au féminin *Charlézen*.

**DONNART.** — Ce nom est presque exclusivement cornouaillais, avec une prépondérance marquée à Plouhinec et au Cap-Sizun. Les graphies du moyen âge les plus rationnelles : *Duenerth*, *Doenerth* (le *th* spirant représente *z*), permettent de décomposer ce nom en *Doe*, *Doue* « *Dieu* », *Nerz* « *Force* », c'est-à-dire de l'interpréter « *Force de Dieu* ». La branche de Cleden, originaire de Plouhinec, a adopté la terminaison *art*, tandis que celle de Plouhinec a conservé la finale plus régulière *ars*.

ENIZAN - INIZAN. — Le radical de ce prénom est *enez* « île ». Il désignait peut-être autrefois les insulaires par opposition aux terriens. Le nom a disparu de Cleden.

FILY. — Ce nom est commun à la Bretagne, à la Cornouaille anglaise et au pays de Galles. Il a dû exister un saint Fily ou Phily, éponyme d'une paroisse de la Cornouaille britannique. Mais le sens en est perdu. Les Fily de Kerludu subsistent depuis plus de 300 ans.

GLOAGUEN. — Ce prénom féminin est formé de deux mots aujourd'hui disparus de la langue bretonne : *gloew* et *ken*. Le sens est : *peau limpide, brillante, satinée*. Comme prénom il était encore en usage à Daoulas en 1387; Gloaguen Briant, veuve de Hervé Dréau.

GOURLAOUEN. — Ce nom comprend deux mots bretons : *gour*, dans le sens d'intensif, et *laouen*, joyeux. Donc : très joyeux. Il existe également au pays de Galles, sous la forme *Gorlowen*, ayant la même signification.

GOUZIEN. — Ce nom est dérivé de *goez*, *goaz*, signifiant *ruisseau, veine*. Il est identique au nom breton d'Audierne qui s'appelait Trefgoezien, Trefgoazian jusqu'au début du *xvii<sup>e</sup>* siècle, et actuellement Goayen. La prononciation bretonne de *Gouzien* est *Gouyen*. La famille Gouzien est originaire de Beuzec; la branche de Cleden vint s'établir à Brézoulous dans la seconde moitié du *xvii<sup>e</sup>* siècle : elle y est restée depuis lors. Jehan Gouzien parut parmi les nobles de Beuzec-Cap-Sizun, en 1481, comme archer en brigandine. La qualité de noble lui fut sans doute contestée, car il ne figure plus dans les montres suivantes.

GUÉGUEN. — D'après les graphies anciennes de ce prénom, on peut en interpréter le sens par *chef blanc*. Guéguen était encore employé comme prénom au *xvi<sup>e</sup>* siècle au Cap-Sizun. La famille Guéguen, de Kergléguer, est demeurée au même village depuis le début du *xvii<sup>e</sup>* siècle jusqu'à nos jours.

GUEZENGAR. — Suivant les formes archaïques de ce

mot, on peut en interpréter le sens par « *qui aime le combat* ». Assez répandu aux *x<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup>* siècles, ce nom est cantonné de nos jours dans le Cap-Sizun, avec une prépondérance à Plogoff.

GUEZENNEC. — Dérive comme le précédent d'une même racine qui avait le sens de *combat*. Il signifierait donc *le combattant* ou *le batailleur*. Une famille de ce nom existe à Theolen depuis le milieu du *xvii<sup>e</sup>* siècle jusqu'à nos jours.

GUILLOU. — Ce nom est une forme bretonne du prénom *Guillaume* qui vient lui-même du germanique *Wilhelm*. Il est remarquable qu'une famille de ce nom a exercé le métier de forgeron, de père en fils, au village de Kervo, autrefois Kergoff, c'est-à-dire *le village du forgeron*, depuis la fin du *xviii<sup>e</sup>* siècle jusqu'à présent.

GUIVARCH. — D'après ses anciennes graphies, ce mot voudrait dire : *digne de posséder un cheval*. Il s'agit là de noms qui, comme *Tanguy*, *Menguy*, *Guezengar* et quelques autres, dans notre anthroponymie nationale, doivent remonter à une époque préchrétienne. Ce nom a disparu de Cleden.

HASCOET. — Les formes archaïques de ce mot permettent de le décomposer sûrement en : *bouclier de fer*.

LAOUÉNAN. — C'est un dérivé de *laouen*, *joyeux*, que nous avons déjà noté dans Gourlaouen. Le nom existe à Cleden depuis le *xvii<sup>e</sup>* siècle.

MARZIN. — Nous avons ici une forme bretonne de *Martin* venu lui-même du latin *Martinus*. Ce prénom s'est diffusé en Bretagne grâce au culte de saint Martin de Tours. Il n'a rien de commun avec le Merlin français ni avec le Myrddin gallois, en dépit de l'assimilation tentée par La Villemarqué dans le *Barzaz-Breiz*. Au *xvii<sup>e</sup>* siècle, ce mot était encore employé comme prénom à Cleden : Marzin Le Touller, Marzin Le Corre, et aussi au siècle précédent : Marzin Richard à Trouguennour. Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette famille Richard de



Trouguennour, éteinte à la fin du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, a été remplacée dans ce village et dans la même propriété par la famille Marzin.

MAZÉAS. — Forme armoricaine du *Mathias* de l'Evangile. On la trouve employée comme prénom à Cleden même : Mazéas Fily à Kermeur en 1633.

MENS. — Nous avons ici une forme moderne du prénom médiéval féminin *Méans*, *Méance*, devenu nom de famille. On trouve la graphie latine *Mentia* dans les registres de Tréguennec en 1587, et à Cleden même : *Menz* Le Goff en 1647.

MOYSAN. — Il s'agit sans nul doute d'un dérivé du nom biblique *Moïse*. Il a disparu de Cleden au début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.

MORVAN. — La graphie ancienne *Morman* permet de décomposer ce mot en *mor* « mer » et *man* « homme », c'est-à-dire : *homme de mer*. Il semblerait qu'au début du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, sous la forme figée *Morman*, le mot *Morvan* fût encore en usage dans le Cap. En effet, Grégoire de Rostrenen, dans son Dictionnaire François-Breton (1730), qui fut rédigé en grande partie au couvent des Capucins d'Audierne, au mot *mer* dit ceci : « On appelle encore aujourd'hui les paroissiens de Plougoff, dans le Cap-Sizun, *mormaned Plougoñ*, parce qu'ils sont tous classés. » (c'est-à-dire inscrits maritimes).

PÉRON, PEZRON. — Dérivé de *Pezr*, *Per* « Pierre ». Ce mot était encore en usage à Cleden comme prénom en 1640 : *Pezron* Kerlouch.

RIOU. — Dérivé de *Ri* qui avait le sens de *Roi*, *Chef*. Les Riou, de Kermerrien, s'y trouvent au moins depuis 1547. Les seigneurs de Rosmadec et de Pont-Croix avaient comme nom de famille Riou.

SALAUN. — Cet ancien prénom est une bretonnisation de *Salomon*. Au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, dans le Cap-Sizun, on trouve la graphie *Salamun* qui s'est contractée en *Salaün*.

STÉPHAN. — C'est le nom grec *Etienne* introduit en Bretagne par le latin *Stephanus*. On prononce généralement *Stévan*.

URCUN. — Nous avons ici une contraction de Gourcun et de son doublet Gourcuff. Les deux graphies sont d'ailleurs employées indistinctement à Audierne au *xvi*<sup>e</sup> siècle, pour désigner une même personne : Rodolphe Gourchun en 1568 et Rodolphe Gourchuff en 1571. Une forme intermédiaire se retrouve à Cleden en 1547 : Eurcun. Le sens de ce prénom est : *homme doux*.

YVEN. — Ce prénom doit représenter le français *Yvain* des romans de chevalerie. Le foyer de ce nom dans le Cap-Sizun est Plogoff.

## 2° Noms exprimant la filiation et parenté

APPÉRÉ. — Formé du préfixe *Ab*, contraction de *Mab*, *fil*s, et d'un autre nom, probablement *Héré*, qui peut être le même que le nom breton du mois d'octobre. Le nom existe à Ouessant.

DEUFFIC. — Diminutif de *Deuf*, qui avec ses nombreuses variantes : *Deun*, *Deunf*, *Dunf*, signifie *gendre*. *Deuf-fic* est donc le *petit gendre*. Ce nom est presque exclusif au Cap-Sizun. Son foyer paraît avoir été Esquibien. La graphie *Le Denvic* du *xvi*<sup>e</sup> siècle rend assez bien la prononciation actuelle.

DOUARINOÙ. — C'est un pluriel de *Douarin*, ou mieux *Douaren*, qui veut dire « *petit-fils* ».

GUEVEL. — Ce nom veut dire « *le jumeau* ». Il existe également au pays de Galles avec le même sens. C'est un emprunt au latin *gemellus*.

KERMAVIOU. — Constitué très probablement par une contraction de *Ker-mab-iou*, c'est-à-dire *village du plus jeune fils*.

LOZAC'H. — Ce nom devrait s'écrire *L'Ozac'h*, comme le montre ses anciennes formes *An ozac'h*, *Le Noac'h*. *Ozac'h*, *oac'h* a le sens « *d'époux, homme marié* ».

### 3° Noms de professions

A l'époque où les noms de famille n'avaient pas encore d'existence officielle, les individus furent souvent désignés par un surnom se rapportant à leur profession ou à leur spécialité. Cependant il est remarquable que dans un pays maritime comme la Bretagne, un nombre infime de noms de famille se rapportent à la pêche et à la navigation.

**BOLZER.** — Dérivé de *Bolz*, *arcade*, *voûte*. Il est possible que ce nom désignait un fabricant de four ou un maître ouvrier spécialisé dans la construction d'arcades d'églises. Les Bolzer de Cleden, disparus à la fin du **xix<sup>e</sup>** siècle, descendaient de Hervé Bolzer, de Pouldreuzic, qui se maria à Cleden en 1707.

**CALVÉ, CALVEZ.** — Le sens de ce nom est bien connu : *Charpentier*.

**LE GOFF.** — C'est l'un des plus communs des tous les noms bretons de métiers. Prononcé *Ar Gô*, il désignait le *forgeron*, mais les Bretons d'aujourd'hui l'ont laissé tomber en désuétude et n'emploient plus que le terme *maréchal* ou *marichal*, bien qu'ils aient cependant conservé le dérivé *govel*, *goal*, *forge*. La famille Le Goff, de Théclen, s'est perpétuée au même village depuis le **xv<sup>e</sup>** siècle jusqu'à nos jours.

**GONIDEC.** — Ce nom dérive de *gonid*, *gounid*, dans le sens de *cultiver* et signifie *laboureur*.

**GORAGUER.** — Autrefois *Goaraguer*, ce nom est dérivé de *goarek*, *gwarek*, *arc*, encore employé pour désigner l'arc-en-ciel (*gwarek ar glao*). C'était donc un *fabricant d'arcs* ou un *usager de l'arc*. Son équivalent français est *Larcher*.

**GUILCHER.** — Ce nom signifie *tondeur*. Sous la forme *Guilc'her*, il avait le sens de *louche*. Les Guilcher sont surtout nombreux à l'île de Sein, mais le nom paraît y avoir été importé du Cap-Sizun.

MÉROUR. — Dans la langue courante, *mérour* et *mérer* signifient encore *fermier*, d'où les dérivés *mérouri*, *méerri*, *métairie*. Les Mérour sont originaires, croyons-nous, de la presqu'île de Crozon. Le premier représentant de cette famille vint s'établir à Kerloc'h au début du dix-huitième siècle.

MEVEL. — Autre nom formé d'un substantif toujours d'usage courant : *serviteur*, *valet de ferme*.

MOULLEC. — Il est vraisemblable que le radical, ici, est *moul*, que l'on trouve dans le *Catholicon* traduit par *meule*. *Moullec* doit donc signifier *meulier*, *fabricant ou piqueur de meules*.

PELLERIN. — C'est une forme francisée du mot qui suit. La francisation a été introduite à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle à Oleden, sans doute par l'un ou l'autre des deux recteurs de cette époque qui ignoraient le breton. Le grand-père de Mgr Pellerin, premier vicaire apostolique de Hué et évêque de Biblos, Jean Pellerin, de Lannoan, se maria à Locmaria-Quimper en 1749, et fut le père de Guillaume-Henri Pellerin, recteur de Perguet (Benodet) avant et après la Révolution.

PERHERIN. — Comme nous le disons plus haut, ce nom représente la forme bretonne du mot *Pèlerin*. La vogue des grands pèlerinages, au moyen âge, explique une telle dénomination réservée à des personnes ayant accompli le voyage du Puy, de Compostelle ou de Rome, entre autres, soit pour leur propre compte, soit comme professionnels.

QUÉRÉ. — On trouve ce nom depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, ce qui prouve que dès cette époque les noms de professions servaient déjà de surnoms. Celui-ci signifie *cordonnier*. Le nom de la rue *Kéréon*, à Quimper, est un pluriel du mot *Kéré*.

TOULLER. — Plus courant sous la forme de *Toulllec*, ce nom dérive de *Toul*, *trou*. Il a pu avoir le sens de *perceur*, *fouisseur*, ou même *fossoyeur*. La famille Touller,

de Kerveur, était déjà signalée dans ce village au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle.

#### 4° *Sobriquets et épithètes*

Dans cette catégorie entreront les qualificatifs concernant les particularités physiques et morales des individus (infirmités, teint, âge, qualités, défauts), des surnoms justifiés par l'aspect ou le comportement de ceux auxquels ils ont été primitivement dévolus, ou encore des sobriquets empruntés au règne animal, à la hiérarchie civile, ecclésiastique, etc.

##### *Particularités physiques.*

BALBOUZ. — Radical du verbe *balbouzat*, traduit dans le *Catholicon* par le vieux français *baubier* et le latin *balbucire*. Le sens est donc : *celui qui balbutie, qui parle mal*.

BARBÉOC'H. — Nous avons ici un nom exclusivement capiste, dont le foyer était précisément Cleden. Il semble que l'on doive s'arrêter à l'interprétation donnée par M. Loth : *Barbéoc'h* serait une contraction de *Barv* (baro) -*béoc'h*, *barbe de vache*, s'appliquant, à l'origine, à un homme dont la barbe ou les moustaches étaient *couleur queue de vache*. La famille Barbéoc'h, de Brémel, existe dans le même village au moins depuis le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle.

BLOC'H. — Cet adjectif veut dire *sans poil, sans barbe*. Il avait également, suivant Loth, deux autres sens : celui de *tout entier, entièrement*, et celui de *en bon état, bien portant*. La famille Bloc'h, de Mescran, paraît originaire de Beuzec et serait venue s'établir dans ce village à la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle. On trouve des Bloc'h à Kerpeuleuc en 1547 (aujourd'hui Kerbeuleuc), dérivé de *peul, pieu*; cette dénomination a pu être déterminée par un surnom donné à un premier résidant qui était grand et maigre.

CORRE. — Le sens de ce mot, avec ses diverses graphies *Cor, Corr, Le Corre*, est celui de *nain*. Il est pro-



bable que le nom d'un recteur de Plogoff en 1379, Guillaume Nani, est une latinisation de Corre.

COTTEN. — D'après la graphie du *xvii<sup>e</sup>* siècle, *Cozten*, à Cleden même, ce nom est le même que *Cozden*, le *vieil homme*. *Coz*, *Koz* a souvent un sens péjoratif: *Cozden* peut signifier *un homme de rien*.

COZ. — Le sens de ce mot est bien connu: *vieux*, comme celui de son diminutif Cozic: *petit vieux*.

GARGADENNEC. — Dérivé de *gargaden*, *gorge*. Ce mot peut être exactement interprété par le rabelaisien *Grangousier* et doit signifier *grande gorge* ou *grande gueule*.

LARDIC. — Diminutif de *lard*, *gras*.

MAUGUEN. — Ce nom est composé du substantif *mau*, masculin de *maouez*, ayant le sens d'*homme*, de *garçon*, et de *guen*, *blanc*. Le terme *mau* a disparu de la langue courante, mais conserve le même sens en gallois et en cornique.

MOALIC. — Diminutif de *moal*, *chauve*.

MOAN. — Le sens de ce mot est bien connu: *mince*.

MOIGNE. — Déformation de *mougn*, *manchot*, *infirmes de la main*.

PENSEC. — Signifie *le fessu*.

PERVEZ. — Les dictionnaires donnent plusieurs sens à ce nom; tantôt: *bien appris*; tantôt: *vigilant*, *attentif à ses intérêts*; et enfin: *mesquin*, *chiche*. Le nom Perfezou est sans doute un pluriel de Pervez, anciennement Perfez. Ce surnom était employé à Cleden au *xvii<sup>e</sup>* siècle: Domat Beriet dite Pervez, à Mescran, en 1638:

SCOARNEC. — Le suffixe *-ec* a servi à composer un grand nombre de qualificatifs dont le radical se rapporte à l'une des parties du corps, à un membre ou à un organe. Par exemple, *Corfec*, le corpulent; *Pennec*, à la grosse tête; *Blevec*, le chevelu, le poilu; *Tallec*, au grand

front; *Lagadec*, aux grands yeux; *Friec*, au grand nez; *Scoarnec*, aux grandes oreilles; *Gueuziec* et *Muzellec*, aux grosses lèvres; *Gouzouguec*, au grand cou; *Scoazec*, aux larges épaules; *Glinec*, au grand coude; *Quéinnec*, au dos large; *Troadec*, aux grands pieds, etc...

THÉON. — Formé dialectale de *Théo*, *téo*, *gros*.

#### *Particularités morales.*

LE DRÉAU. — Disparu du langage courant, l'adjectif *dréo*, qui survit dans ce seul nom, signifiait *gai*, *joyeux*.

FOLLIC. — Diminutif de *Foll*, *fou*.

SAOUZANET. — Ce nom, particulier au Cap-Sizun, a le sens général de *stupéfié*, *étonné*, *égaré*; il pourrait aussi être un synonyme de *strobinellet*, *carboullet*, c'est-à-dire qui a perdu son chemin.

#### *Sobriquets.*

Les noms de cette catégorie procèdent généralement d'appellations plaisantes ou moqueuses inspirées par la démarche, les manières, le timbre de voix des individus, par des rôles qu'ils ont tenus en certaines circonstances, par leurs fonctions, voire par des faits accidentels les ayant mis un moment en vedette aux yeux de leur entourage.

BELLEC. — Cette épithète signifie *Le prêtre*. Elle possède un diminutif dans Beleguic, *le petit prêtre*.

CHAPALAIN. — Prononcé Chapalen. C'est une bretonnisation du français *Chapelain*.

CLOAREC. — Répond au français *Le Clerc*, venu du latin *clericus*.

CORNEC. — Ce nom peut avoir le sens de *Cornu*; il peut également être un nom de profession dérivé de *corn*, *cor*, et signifier: *celui qui sonne le cor* ou *qui fabrique des cornes d'appel* (des corn-boud).

FLOC'H. — Ce nom a le sens courant de *page*, mais

anciennement il avait aussi la signification de *garçon*. Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, les mousses portaient le nom de *paiges pages*, ce qui a pu amener une si grande diffusion de l'équivalent breton.

GAIFFAS. — Nous avons ici une forme mutée de *Caïf-fas*, *Caïphe*, le *Grand Prêtre*.

LASBLEIZ. — Equivaut exactement au français *Tuloup* (Tue-loup). Ce nom est surtout porté à Plogoff.

LEBEUL. — Devrait s'écrire *L'Ebeul*, le *poulain*.

LOUARN. — Le sens est bien connu: *renard*. Ce nom a pu être donné à un homme rusé. C'est à Cleden même que se trouve sa plus forte densité. La famille Louarn, de Menez-Groaz, existe au même lieu depuis le *xvii<sup>e</sup>* siècle.

PRIOL. — Forme bretonne du français *Prieur*.

VELLY. — Forme mutée de *Belly*, *bailli*. La plus forte densité de ce surnom se trouve dans le Cap-Sizun. Avant la Révolution, ce nom était toujours précédé de l'article *Le*, ce qui explique la mutation.

### *Toponymes*

Un grand nombre de noms de famille sont en réalité des noms de lieux: on mettait le prénom devant le nom de l'endroit où l'on demeurait et c'est ce dernier qui devenait le nom de famille immuable.

BRÉHONNET. — Le premier terme de ce nom est *Bré* « *colline* », mais le second est inexplicable. Il existe un village de ce nom à Goulien, encore habité au début du *xvii<sup>e</sup>* siècle par une famille Bréhonnet.

BRÉNÉOL. — D'après les formes anciennes de ce nom, nous croyons que le sens est « *colline ensoleillée* », comme Dinéol (fausement orthographié Dinéault) doit être la « *forteresse ensoleillée* ». Une famille Vernéaul existait à Primelin au début du *xviii<sup>e</sup>* siècle; c'est une for-

me mutée de *guern-èaul*, c'est-à-dire « *marais ensoleillé* ».

**KERGOZ.** — Bien qu'il existe d'assez nombreux Kergoz dans la toponymie des quatre pays bretonnants, ce nom qui s'oppose à *Kernevez* « *la Villeneuve* », en tant que nom de famille *Kergoz*, est très rare. Il n'a en effet que quatre représentants dans le Finistère, dont deux à Cleden, un à Primelin et un à Brieç. Sa fixation dans le Cap remonte au moins au *xvii<sup>e</sup>* siècle.

**KÉRIST.** — Nous n'avons point ici un composé en *Ker*: la prononciation bien accentuée avec un e ouvert (é) le fait bien voir. Il s'agit d'un dérivé de *Kérez* « cerises ». Comme il existe un village du même nom à Goulien, il est probable que c'est là qu'il faut fixer le foyer originel des Capistes de ce nom. Le suffixe *-it* entre couramment dans la composition avec des noms de végétaux, d'où des *Spernit*, *Drennit*, *Squivit*, *Scavit*, *Guilvit*, *Beuzit*, etc...

**KERLOC'H.** — Tous les électeurs finistériens de ce nom résident presque sans exception dans la Cornouaille côtière, avec une prédominance à Cleden même. Le second terme ici est l'équivalent du gaélique *loch* et du gallois *lluch*, « lac », pris dans le sens de lagune ou d'étang. Cf. *Le Loc'h* en Primelin et *Le Loc'h gouan*, nom de l'étang de Laoual, auprès de la baie des Trépassés, au *xvi<sup>e</sup>* siècle.

Il est probable que les *Kerloc'h* du Cap tirent leur nom des lieux dits *Kerloc'h* de Cleden et de Primelin. Une famille de ce nom est signalée à Kertanguy en 1481 et les *Kerloc'h*, récemment encore à Kerham, y existaient au moins depuis le début du *xvii<sup>e</sup>* siècle.

**KERNINON.** — Cette famille tire évidemment son nom du village de *Kerninon* en Cleden, qui doit être décomposé en *Ker* et en *Ninon*. Une famille Nynon existait même à Cleden en 1547, et c'est elle qui a donné son nom à ce village.

KERREST. — Selon certains lexicographes, *Rest* avait le sens de *bois*. La plupart des Kerrest connus dans le Finistère sont en effet situés dans des contrées boisées. Le Kerrest de Goulien, en particulier, d'où la famille de ce nom est sans doute originaire, se trouve dans une région autrefois couverte de bois. Suivant d'autres auteurs, les Kerrest désigneraient des villages construits sur des terres nouvellement défrichées. Ces deux définitions ne sont pas contradictoires.

KERSAUDY. — Encore un nom « côtier », avec prépondérance dans le Cap-Sizun. *Saudy*, dans ce toponyme, peut être un nom propre ou un composé en *-ty*, « *maison* ». On pourrait l'interpréter par *Ker-sod-ty*, c'est-à-dire « *le village de la maison du fou* ». Une graphie de 1652, *Kersaoudy*, permettrait encore d'expliquer le sens de ce nom par: « *village de la maison du bétail, de la crèche* ».

Une famille de ce nom existait à Kergléguer en 1547 et s'y retrouve toujours. A la réformation de la noblesse en 1444 à Cleden même, Henry et Guillaume Kersaudy sont cités comme témoins nobles. Ils ne paraissent plus aux réformations ultérieures, ce qui semble prouver que la qualité de noble ne leur fut pas reconnue par la suite, ou qu'ils avaient dédaigné de faire prévaloir leurs droits, ce qui était d'ailleurs le cas de beaucoup de cadets nobles tombés dans la roture.

KERSUAL. — La graphie ancienne *Kerdual* permet d'expliquer ce mot par « *village de Tual* », nom propre assez répandu. Il rappelle peut-être aussi saint Tugdual, prononcé « *sant Dual* ou *Duel* » dans le Cap-Sizun.

Ce Tugdual cornouaillais paraît être différent du grand saint du Trégor.

PENNAMEN. — Ce nom a encore une densité très marquée au Cap-Sizun, à Cleden, à Plogoff et à Primelin. Par ailleurs, on ne le rencontre que sur la côte qui va de Concarneau au Pouldu. La graphie *Pennamean* en



1538 explique pourquoi l'accent tonique est resté sur la dernière syllabe dans la prononciation cornouaillaise, par suite de l'élimination de la lettre *a*. Le sens de ce mot est : « *la pointe de la pierre, du rocher* ». Le toponyme duquel il procède semble avoir disparu de la région.

PORLODEC. — Nous avons encore ici un nom essentiellement capiste avec prédominance à Cleden même. C'est celui d'une anse de la côte et d'un village de la commune de Goulien. Ses graphies anciennes: *Porzloedec*, *Porzloedec*, permettent d'identifier ses éléments: *Porz* « *port* », pris ici dans le sens d'anse ou de crique, et *Loédec*, *Louédec*, surnom-épithète voulant dire « *moisi* », « *chenu* », « *gris* ». Le second terme du village de Kerledec, en Plogoff, *Kerloedec* en 1540, a une signification analogue.

POULHAZAN. — C'est encore un nom spécifiquement capiste, ne se rencontrant que dans une zone territoriale très limitée. Sa prononciation locale est *Poulc'hân*, le *z* intervocalique s'étant muté en *h* avant d'être éliminé.

La plus grande fantaisie préside à l'écriture de ses formes anciennes: *Poulahan* (pour *Poulc'hahan*) en 1481, puis *Poulgadan*, *Poulcadan*, *Poularhan*, *Poulchasen*, etc..., dans lesquelles l'élément *Poul* « *trou, mare* » est invariable, et dont le suivant pourrait être un nom propre dérivé du radical *Cad* « *combat* ».

Glezran Poulahan parut parmi les nobles de Poullan à la montre de 1481 comme archer en brigandine. En 1562, le nom de se rencontre plus. Il est probable que l'on pourrait lui appliquer la même observation que nous avons émise à propos de Kersaudy.

ROZEN. — Le nom ne se rencontre que dans les zones côtières du Cap-Sizun et du Cap-Caval et sa plus forte densité se trouve à Plogoff. Il est emprunté à un toponyme dérivé de *Ros*, *Roz* « *colline* », dont les composés sont très nombreux.

*Autres noms*

BARAOU. — Ce nom peut être un pluriel de *bara* « pain ». Il peut également être une contraction de *barbaou* « épouvantail ». On donne encore le nom de *Baraou* à un poisson appelé scombresoce, espèce d'aiguillette.

DAGORN. — Anciennement le mot *Da* avait le sens de bon. Dagorn pourrait donc signifier: *bon coin*. Cependant, en vieux français, on donnait ce nom à « une vache à laquelle il manquait une corne ».

DANZÉ. — L'ancienne forme *Le Dansez* peut permettre de faire dériver ce nom de *danz* « danse », appliqué à une personne qui aimait la danse.

GOUDÉDRANCHE. — La graphie ancienne *Coëtetranche* et sa prononciation actuelle *Goédbranch*, autorisent à expliquer ce nom par: « *bois de la tranche* ». Ce sobriquet a pu être employé pour désigner un individu possédant un corps mince, droit et dur.

PELLÉ. — On trouve au xvr<sup>e</sup> siècle la graphie *Le Pellez*. C'est sans doute un dérivé de *Pell* « balle » et cette épithète a dû être donnée à une personne légère, au propre ou au figuré.

PÉRENNES. — Nous pensons que ce mot dérive de *Péren* « poire », mais ce n'est pas absolument certain.

THALAMOT. — La plus ancienne graphie que nous connaissions de ce nom est *Dalamot*, usitée exclusivement au Cap-Sizun et à Pont-Croix. Les familles de ce nom que l'on trouve au xviii<sup>e</sup> siècle à Concarneau, Pont-l'Abbé et Brest, sont toutes originaires du Cap.

L'accent tonique étant resté sur la dernière syllabe, c'est-à-dire sur la lettre *o*, on peut supposer qu'une syllabe a disparu par contraction (1). Selon nous, le

---

(1) On sait qu'en breton l'accent tonique tombe presque toujours sur la pénultième.

dernier mot composant ce nom serait *maout* (1). Le sens en serait: « *front de béliet* », désignant une personne têtue.

VIGOULOUS. — Il est probable que ce nom est une forme mutée dérivant de *bigoul*, « *pied du dévidoir* ». Ce sobriquet a pu être donné à un individu au corps fluet et droit.

\*  
\*\*

Il reste encore un certain nombre de noms de famille de Cleden que nous ne saurions expliquer.

Des noms comme *Bis*, *Bras*, *Gall*, *Le Lay*, *Losq*, *Manac'h*, *Meil*, *Pichon*, ont un sens bien connu en breton. D'autres comme *Allain*, *Bigot*, *Bourdon*, *Brun*, *Coquet*, *Joly*, *Marchand*, *Normant*, *Raoul*, *Violant*, sont des noms français qui ne demandent pas d'éclaircissements.

## II. — LES NOMS DE LIEUX

BAIE DES TRÉPASSÉS. — Ce nom a été donné à deux hôtels bâtis sur les bords de la baie. Voir ce que nous en disons page 7.

BARBOA. — Ce nom a été formé de deux mots bretons: *Bar*, *sommet*, *éminence*, et *boa*, *bouée*. Les maisons de cette agglomération sont en effet construites sur une colline ronde surplombant trois vallées.

BRÉMEL. — Les formes anciennes de ce nom permettent de le décomposer en *Bré*, *colline*, et *mael*, *mel*, *chef*. Ce village est situé à mi-hauteur d'une colline.

BRÉZOULOUS. — Le premier terme de ce nom est *Bré*, *colline*, mais le second reste encore inexplicable.

CASTEL (Le). — Ce lieu tire son nom de l'oppidum gaulois de Castel-Meur qui l'avoisine.

GOURLANOU. — Ce nom est formé de *gour*, *grand* et de *glanou*, *bords*.

---

(1) Au Cap-Sizun, *aou* se prononce toujours *oou*.

KERAMU. — Le mot *Ker* désigne un village, une habitation. *Mu* ou *mue* a le sens de *poulailler*.

KERAZAN. — Voir Arhan, nom d'hommes.

KERBELEC. — Voir Bellec. Il faut ici sous-entendre *Ker-ar-belec*, autrement on eût eu *Kervelec*.

KERBESQUERIEN. — *Village des pêcheurs*.

KERC'HAM. — Village boiteux. Ainsi appelé parce que situé à l'intersection de deux vallées.

KERDREIN. — *Village des épines*. Encore habité au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il a complètement disparu.

KERENGAR. — La graphie ancienne *Kerhengar* permet de décomposer ce nom en *Ker*, *village*, *hen*, *vieux*, *ancien* et *car*, *parent*, *ami*.

KERERMEN. — Nous ne voyons pas d'explication possible de ce nom, à moins qu'il ne faille y voir une contraction de *Kergermen*.

KERFEURGUEL. — La forme ancienne *Kerfezguel* peut autoriser à décomposer ce nom en *Ker...* *fez*, *foi* et *kel*, *cellule*. Le village a pu être bâti auprès de la cellule d'un anachorète.

KERFRAVAL. — Ce nom contient le vieux breton *Fram-wal*, qu'il faut lire *Frau-wal*, et dont le sens est *rivière torrentielle*, *impétueuse*. Le village est en effet situé à l'orée d'un vallon descendant en pente rapide.

KERGALÉDAN. — La graphie *Kercalédan* en 1540, permet de donner au mot *calédan* le sens de *plus dur* (de *calet*, *dur*). Les terrains environnant ce village sont en effet assez marécageux.

KERGARDEC. — *Village de Caradec*, de *l'aimable*.

KERGLEGUER. — *Cleguer*, pluriel de *klog*, a le sens de *rocher* ou *pièce de grès*. On trouve habituellement auprès des villages de ce nom des affleurements de quartz.

KERGROAS. — *Village de la croix*.

KERGUERN. — *Village du sommet*. Il est en effet bâti sur une colline.

KERGUIOC'H. — *Village de la bécassine*. Le sobriquet de *kioc'h* a pu être donné au premier occupant ayant un long cou.

KERHARO. — *Village du cerf*. Les anciens seigneurs de *Kerharo* avaient un cerf dans leur blason.

KERHUET. — *Village de Huet*, nom de famille assez répandu.

KERIDIERN. — *Village du Tiern, du chef*.

KERIVEL. — Autrefois *Kerinvél*, village du moulin.

KERIOLET. — En 1540, la graphie était *Keryoret*. *Ior* existe en gallois et a le sens de *souverain, chef*.

KERLAERON. — *Village des voleurs*.

KERLAN. — *Village des ajoncs*.

KERLAOUEN. — *Village du joyeux*.

KERLÉAU, KERLÈO. — Le mot *Lèo* a le sens courant de *lieu*, mais nous ne pensons pas qu'il faille l'appliquer à ce village situé dans les terres. On trouve dans le Cartulaire de Quimperlé une donation faite à l'abbaye de Sainte-Croix, entre 1081 et 1114, par Simon, fils de Cariou, blessé à mort à *Roch Cletguen*, du village de Numenoé, fils d'*Eleau*. Cette *Roche Cletguen*, que Moreau, dans son *Histoire de la Ligue en Bretagne*, appelle *Roc'h guen Cap Sizun*, doit être le Castel-Meur qui se trouve en effet dans le voisinage de Kerlèo. Nous pensons donc que *Kerlèo*, ou *Kerlèau* doit être une contraction de *Ker-Eleau*, d'autant plus que les témoins: Cariou, Gueguen, Congar, Canevet, Glémarec, sont d'anciens noms de la région.

KERLÈODIN. — Si l'on admet la définition précédente, Kerlèodin serait la *forteresse de Kerlèau*, *Din* ayant le sens de *lieu fortifié*. Les deux villages sont d'ailleurs très rapprochés. Il existe même dans les environs de Kerlèodin un lieu-dit appelé *Ar C'hastellik*, le *petit château*.



KERLOC'H. — Voir aux noms de familles. Une famille du même nom existait dans le village au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle.

KERLUDU. — *Village des cendres*. Cette dénomination rappelle peut-être une destruction par le feu.

KERNEVEZ. — *La Villeneuve*. Comme son nom l'indique, ce village ne date que du début du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle.

KERNINON. — Voir aux noms de familles.

KERNOD. — *Village du rivage ou du refuge*. Le village se trouve en effet non loin de la mer.

KEROGEL. — D'après la graphie ancienne: *Keroger*, ce lieu serait le *village de Roger*. Une famille Keroger habitait à Kerninon en 1547; au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle, on la retrouve à Trouguer et à Kerludu sous la forme Kerogel.

KERSAUDY. — Voir aux noms de famille.

KERSIVI. — *Village des fraises*. Il a disparu.

KERSPERN. — Autrefois Kerspernen. *Village de l'épine*.

KERTANGUY. — *Village de Tanguy*. (*Tan-ki*: chien de feu).

KERVENN. — Autrefois Kerguenn. *Village blanc*. Le qualificatif *gwen* avait anciennement le sens de *saint, heureux*.

KERVERRIEN. — *Village de Merrien*, nom d'hommes, ou des fourmis.

KERVEUR. — *Le grand village*. En français: *Grand'ville*.

KERVIZINIC. — Kermynydic en 1540. *Mynydic*, dérivé de *Menez*; *menezic*, *petite montagne*.

KERVO. — Kergoff en 1540. Voir noms de familles.

LAMBOBAN. — Lambaban et Lanpaban en 1540. *Lan*, dans les toponymes, a le sens de *monastère, lieu consacré*. Paban est le patron de Lababan.

LANGROAZ. — *Lieu consacré à la Croix*. Nous avons déjà dit qu'une chapelle dédiée à Sainte-Croix y existait.

LANNOAN. — *Monastère ou lieu consacré à saint Oan.*  
La prononciation des deux dernières syllabes est absolument la même que dans *Ploan* (Plovan), qui s'écrivait *Ploe-ozvan* en 1468. Il est fort probable que ce sont les mêmes saints: *Ozvan* s'étant contracté en *Oan*. La tradition prétend qu'une chapelle a existé à Lannoan où une fontaine porte encore le vocable de saint Oan.

LANNUET. — La graphie de 1540 est Lannuzuet ou Lannuzvet. Le sens de *uzuet* ou *uzvet* n'a pu être déterminé jusqu'ici. Serait-ce un dérivé de *uz*, *au-dessus*? Le village se trouve sur une hauteur. Une tradition affirme qu'une chapelle a existé en ce lieu. Une fontaine y est appelée *Feunteun Sant*.

LANSULIEN. — *Monastère ou lieu consacré à Sulien*, saint breton qui tire son nom des mots latins *sol*, *soleil* et de *gen* (né du soleil).

Nous avons dit que ce lieu dépendait de l'abbaye de Landévennec et qu'une chapelle dédiée à saint Guénolé se trouvait à proximité.

LANVREL. — Le mot *lan* peut avoir ici le sens de *lande Brell* signifie *étourdi*, *brouillon*. C'est aussi le nom d'un poisson: brême ou perche.

LESCLEDEN. — *La cour* (Aula) *de Cleden*. Le *lez* indique souvent une résidence seigneuriale. Ce pouvait être la demeure du chef de Cleden à une époque reculée.

LEZANQUEL. — La graphie *Lesancguel* en 1434 autorise à rattacher ce nom à celui d'une famille *An Guel* qui résidait à Trévennan en 1386.

Actuellement *Anguel* désigne un chemin de piéton entre deux murs de pierres sèches. *Guell* a aussi le sens de *bai*.

MENEGROAZ. — *Colline de la croix*.

MESCRAN. — Formé de *mez*, *meaz*, *campagne*, et de *cran*, *racine de fougère*.

MESGUENN. — *Campagne blanche*.

PENHARN. — *Tête, sommet de la nécropole.*

PONTARVAL. — Anciennement *Pont ar vel*, c'est-à-dire *Pont du moulin*. On y trouve encore *foënnec ar pourrot* (poul-rod, étier d'un moulin).

PONT 'N AVALOU. — *Pont des pommes.*

PORZ TEOLEN. — Voir à Teolen.

POUL AR C'HLEUN. — *Trou du talus.*

POUL LOUC'HOU. — *Trou des étangs, des marécages*, louc'hou étant considéré comme un pluriel de *loc'h*, *louc'h*. Voir Kerloc'h.

QUILLIVIC. — Ce mot est à décomposer en *celli, bois, bosquet, clairière dans un bois*, et en *guic, agglomération*. Ce village ancien se trouve sur le bord d'une voie que les Romains ont utilisé, car elle porte encore le nom *An Hent Meur* dans le voisinage. On sait que la grande forêt de Nevet a couvert autrefois tout le centre du Cap-Sizun. Ce lieu désignait donc un passage dans la forêt.

ROZ (Le). — *La colline.*

ROZ AN NORMANT. — *La colline de Normant.*

ROZIGOU. — *Les petites collines.*

TAL AR C'HEF. — *Auprès du tronc. Kef* a encore le sens de *coude*. Un chemin y bifurque en effet.

TÉOLEN. — Orthographié à tort *Théolen*, ce mot a le sens de *tuile*. On y a découvert beaucoup de tuiles romaines, ce qui s'explique par le voisinage de la voie romaine de Douarnenez à Trouguer.

Vu d'un peu loin, du côté de la mer, le village de Téolen vous remet en mémoire une de ces cités des montagnes provençales encore enserrées dans leur enceinte moyenâgeuse. Une longue et haute muraille cerne en effet l'ensemble de l'agglomération, du côté Nord, protégeant les arbres des jardins qui ne dépassent guère le rideau protecteur. Les cheminées des maisons pointent seules au-dessus de la ceinture.

TOUL PRI. — *Trou de l'argile, de la terre glaise.*

TRÉVENNAN. — Suivant la graphie de 1540: *Trefvenan*, on peut expliquer ce nom par: *Trêve* (subdivision de paroisse) *de Guenan*, nom de sainte au pays de Galles.

TROUÉRENEC. — Les diverses graphies de ce nom: *Tréourenec*, *Trégouronec*, *Trouvérenec*, *Trouguérenec*, ne permettent guère de donner une explication satisfaisante.

TROUGUENNOUR. — Probablement: *Vallée du marais*. Les marécages du Loc'h sont situés à proximité. Une famille du même nom y habitait en 1640.

TROUGUER. — La graphie de 1426: *Tnoukaer*, permet d'expliquer ce nom par: *Vallée du kaer, du castrum*. *Kaer* désignait anciennement un *lieu fortifié*. Le village a été construit à côté du camp romain dont nous avons parlé.

TROUZENT. — En 1426, 1541, *Tnousent*: *la vallée du saint*. Il s'y trouve une chapelle dédiée à saint Tugdual.

VOUGÉLOC (Ar). — Mutation de *gouézeloc*, *gwezelec*, dérivé de *goezel*, *goazel*, terrain arrosé par un ruisseau.

## APPENDICES

### NOMS ET DEMEURES DES PECHEURS DE CLEDEN EN 1547

#### BRÉMEL

Cleden Yvenou. — Daniel Yvenou. — Henry Yvenou.  
— Guillaume Yvenou.

#### BRÉSOULOUX

Yvon Gueguen. — Riou Jourden. — Jehan Lebeul. --  
Yvon Le Normant. — Cleden Le Priol. — Henry Le Priol.  
— Jehan Le Priol. — Jehan Le Priser. — Geffroy Yve-  
nou. — Nouel Yvenou.

#### KERAZAN (la métairie)

Alain Le Mynguen. — Michel Le Mynguen.

#### KERBELEC

Guillaume Auldren, dit Scaffunec. — Etienne Le Bleau-  
melen. — Yvon Le Bleaumelen. — Jehan Le Normant.

#### KERBESQUEZRIEN

Jehan Kerlouch.

#### KERBRÉZELLEC

Hervé Deryen. — Juquel Le Moen.

#### KERCAM (Kerham)

Cleden Huon. — Mahé Le Corre. — Guyon Le Vogel-  
lec. — Guillaume Tymeur. — Jehan Yvenou. — Jehan  
Yvenou.

#### KERCARADEC

Jehan Goasengar. — Michel Goasengar. — Alain Le  
Gallyc. — Guillaume Riou.

#### KERDREIN

Pierre Le Parisy.

#### KERENGAR

Paoul Azchan.



**KERERMEN**

Jehan Beryet. — Raoul Kerlouch. — Guillaume Kersaudy. — Henry Kersaudy. — Jehan Kersaudy. — Michel Kersaudy. — Morice Le Borigne. — Jehan Le Normant. — Raoul Le Normant. — Alain Porlodec. — Cleden Porlodec. — Yvon Thomas.

**KERFEZGUEL (Kerfeurguel)**

Jehan Calvez. — Hervé Le Mur. — Yvon Michelet. — Yvon Nynon. — Daniel Thomas.

**KERFRAVAL**

Yvon Le Maubras. — Henry Le Moign le Vieil.

**KERGLÉGUER**

Michel Kersaudy. — Guillaume Le Perfez. — Michel Le Perfez. — Michel Kernynon.

**KERGUEN (Kerven)**

Yvon Le Bonys.

**KERQUERN (Kerguern)**

Jehan Le Cornec. — Yvon Le Cornec. — Simon Calvez.

**KERGUYOCH**

Alain Le Normant. — Guillaume Le Normant. — Henry Le Normant. — Juquel Le Normant. — Yvon Le Normant. — Yvon Le Normant.

**KERIDIERN-AN-VELIN**

Bertheleme Poulchazan.

**KERILIS-CLEDEN (le bourg)**

Cleden Azchan. — Roland Comparan. — Yvon Le Douyrin. — Hervé Le Dréau. — Jehan Le Mur. — Henry Yvenou.

**KERLAZRON (Kerlaëron)**

Cleden Marzin. — Hervé Marzin. — Alain Ynisan.

**KERLÈAU**

Yvon Kerlouch. — Alain Kerninon. — Jehan Raoult.

**KERLÉAUDYN**

Henry Azchan. — Yvon Azchan. — Jehan Kersauldy.  
— Yvon Thomas.

**KERLOUCH**

Michel Le Cornec. — Yvon Le Normant. — Yvon  
Perfez.

**KERLOUEN (Kerlaouen)**

Jehan Azgan. — Glazren Kerenech. — Henry Ker-  
enech. — Simon Kerenech. — Juquel Kerlouch. — Alain  
Kermavou. — Yvon Kersauldy. — Bertheleme Le Goff. —  
Jehan Le Goff.

**KERLUDU**

Jehan Le Normant.

**KERMERIEN**

Grégoire Riou.

**KERMEUR**

Guillaume Le Touller. — Guillaume Le Touller. —  
Jehan Le Touller. — Jehan Le Touller. — Claude Le  
Perhirin.

**KERMYNISIC (Kervizinic)**

Guillaume Goudedranche. — Yvon Le Moen. — Alain  
Le Roy. — Jehan Le Roy. — Martin Le Roy. — Henry  
Sincquyn.

**KERNAULT**

Even Le Perfez. — Hervé Le Perfez.

**KERNEVEZ-TROUGUER**

Guillaume Charlès. — Yvon Charlès. — Jehan Gue-  
zenec. — André Le Normant. — Bertheleme Le Normant.  
— Hervé Le Normant.

**KERNYNON**

Cleden Keroger. — Bertheleme Le Manach.

**KEROGER (Kerogel)**

Jehan Le Normant.

**KERTANGUY**

Guillaume Azgan. — Simon Guillou. — Alain Kerlouch. — Jehan Kerlouch. — Michel Kerlouch. — Yvon Kerlouch. — Guillaume Quillivic.

**KERSAUDY**

Yvon Kersaudy. — Yvon Kersaudy. — Yvon Le Corre.

**KERSPERNEN (Kerspern)**

Guillaume Le Pellé. — Guillaume Le Perfez. — Guillaume Yven. — Guillaume Yvenou.

**KERUZET (Kerhuet)**

Cleden Le Normant. — Michel Le Normant.

**KERVO**

Guillaume Azgan. — Yvon Azgan. — Jehan Kersaudy. — Jehan Le Carval. — Yhouarn Le Carval. — Hervé Troguennour. — Yvon Troguennour.

**KERYORET (Keriolet)**

Guillaume Le Bleaumelen. — Guillaume Le Mur.

**KERIVEL**

Bertheleme Azchan. — Henry Azchan. — Paoul Azchan.

**LANPOBAN**

Henry Azchan. — Jehan Azchan. — Henry Dagorn. — Daniel Le Manach. — Guillaume Le Manach. — Raoul Le Manach. — Jehan Riou. — Jehan Yvenou.

**LANOUAN**

Guillaume Dagorn. — Yvon Dagorn. — Yvon Dagorn. — Yvon Dagorn. — Jehan Le Mevel. — Sébastien Le Normant. — Hervé Marzin. — Henry Michelet. — Henry Michelet.

**LANSULYEN**

Guillaume Kerlouch. — Yvon Le Carval. — Yvon Le Vyol.

**LANUZUET ou LANUZVET (Lannuet)**

Guillaume Bras. — Jehan Bras. — Pierre Bras. —

Cleden Le Du. — Jehan Le Goill. — Jehan Le Goill. —  
Yvon Le Goill. — Nouel Normant. — Yvon Le Normant.

LESANCQUEL

Onneau Canté. — Jehan Kerscau. — Morice Kerscau.  
— Daniel Le Borigne. — Jehan Le Borigne. — Henry Le  
Manach. — Glazren Moysan. — Guillaume Moysan. —  
Cleden Quillivic.

LESCLEDEN

Vincent Gourlaouen. — Jehan Kerlouch. — Yvon Le  
Bas. — Jehan Le Chezever. — Mahé Le Cochenner.

MENEZ-AN-CROAS

Michel Cam. — Jehan Le Bourre. — Bertheleme Le  
Manach. — Henry Urgoez.

MESCRAN

Pierre Canté. — François Edy. — Guillaume Edy. —  
Henry Edy.

PENCARN

Jehan Azgan. — Guenolay Le Priol. — Henry Le Priol.  
— Simon Le Priol.

QUILLIVIC

Bertheleme Quillivic. — Henry Quillivic. — Jehan Quil-  
livic. — Yvon Quillivic. — Yvon Quillivic fils. — Alain  
Sider.

TEOLLEN

Henry Gaiffas. — Guillaume Le Foll. — Jehan Mat.  
— Yvon Mat.

TRÉOURENEC

Alain Kerlouch. — Guenolay Kersauldy. — Jehan Ker-  
saudy. — Guillaume Le Goill.

TRÉVENNAN

Cleden Le Pellé. — Juquel Le Rossen.

TROGUENNOUR

Henry Richart. — Marc Yvenou.

TROGUER

Geffroy Canté. — Cleden Houariel.

TROSENT

Jehan Cocquet. — Yvon Guillou. — Jehan Poulligou (1).

ROLES DES OFFICIERS ET MILICIENS  
DE LA PAROISSE DE CLEDEN-CAP-SIZUN en 1703

*Officiers :*

Le sieur de Kerediarn, capitaine;  
Jean Le Priser, lieutenant;  
Henry Goudédranche, enseigne;  
Simon Michelet, clerc du guet.

*Sergents :*

Jacques Poulhazan, sergent-major; Nouel Le Goardon, Guillaume Evenou, Yvon Arhan, Guillaume Mallégol, Pierre Labrillec, Guillaume Marec, Sébastien Cohenner, tambour.

*Première escouade :*

Barthélémy Le Pellé, caporal; Clet Blèaumelen, anspessade; Simon Le Normant, Grégoire Le Quéré, Jan Le Normant, Jean Blèaumelen, Clet Cozic, Simon Le Coz, Paul Raoul, Clet Rogel, Guillaume Kermaviou, Simon Le Perfès, Jan Kerninon.

*Seconde escouade :*

Guillaume Le Drèau, caporal; Jan Bétrom, anspessade; Guillaume Kerlouch, Clet Guillou, Jan Trividic, Mathieu Gouzien, Henry Cloarec, Simon Cohenner, Michel Trividic, Pierre Le Moan, Alain Le Perfèz, Yves Penssec, Clet Péron, Yvon Le Priser, Alain Kerlan, Jan Le Goff, Henry Coublant, Nouel Kerlan, Clet Le Goff, Jan Pérennès.

---

(1) Archives des Côtes-du-Nord, E 1481.



*Troisième escouade :*

Michel Goudédranche, caporal; Nicolas Dagorn, anspessade; René Siquin, Clet Bonthonnau, Yvon Le Besq, Clet Blèaumelen, Jan Kerlouch, Henry Cotten, Henry Tanguy, Hervé Kerlouch, Alain Coublant, Henry Gouzerch, Simon Le Deuffic, Alain Perfèz, Yvon Quéméner, Alain Perherin, Barthélemy Le Touller.

*Quatrième escouade :*

Clet Bonthonnau, caporal; Daniel Baraou anspessade; Jan Gloaguen, Nouel Pérennès, Yvon Kerlouch, Simon Le Manach, Jacques Le Goar, Yvon Le Deuffic, Simon Sincquin, Hervé Le Manach, Jan Le Touller, Henry Coulloch, Yvon Le Coz, Mathieu Guezennec, Yves Arhan, Jan Le Cam.

*Cinquième escouade :*

Yvon Le Hir, caporal; Jan Ladan, anspessade; Mathieu Evenou, Henry Le Bourdon, Clet Le Goill, Hervé Le Quéré, Jean Kerlouch, Nouel Le Normant, Michel Guéguen, Yvon Le Besq, Ytrophe Le Deuffic, Michel Cocquet, Julien Le Meil, Guillaume Le Mauguen.

*Sixième escouade :*

Jan Enizan, caporal; Yvon Le Bras, anspessade; Yvon Quillivic, Jacques Guivarch, Henry Le Blouch, René Le Moan, Jucquel Kerisit, Yvon Fiban, René Le Priol, Clet Arhan, Daniel Quevelec, Jan Quevelec, Pierre Enizan, Clet Barbéoch, Hervé Saouzanet, Mathieu Le Gall, Jacques Calvé, Pierre Quefelec.

*Septième escouade :*

Jan Le Bourdon, caporal; Jan Le Rozen, anspessade; Guillaume Arhan, Jan Le Jadé, Mathieu Evenou, Michel Arhan, Simon Le Goff, Simon Durand, Jan Percherin, Pierre Cocquet, Hervé Cornec, Mathieu Cozliou, Yvon Le Perfèz, Nouel Guézennec, Jan Le Priol.

*Huitième escouade :*

Jacques Cohen, caporal; Jean Vigoulous, anspessade;

Jan Fily, René Calvé, Martin Himon, Jan Louarn, Jan Pervez, Jan Sincquin, Nicolas Violant, Jan Colliou, Daniel Le Gall, Mathieu Fily.

*Neuvième escouade :*

Jan Le Normand, caporal; Jan Guazengau, anspressade; Yvon Le Danzé, Jan Le Cor, Michel Kerisit, Guillaume Le Normand, Jan Fily, Daniel Le Normand, Simon Le Plom, Claude Pellerin, Mathieu Le Normand, Yvon Kerlouch, Nouel Le Pellé, Henry Le Diller, Christophe Cagen, Guillaume Maubras.

*Dixième escouade :*

Jan Le Cloarec, caporal; Pierre Evenou, anspressade; Jean Le Moan, Michel Pellé, Clet Kerisit, Jan Porlodec, Yvon Cohen, Berthélemy Hurqun, Guillaume Cotten, Guillaume Lanchec, Jan Le Péoch, Louis Jourdain.

*Onzième escouade :*

Etienne Le Blouch, caporal; Jan Le Bellec, anspressade; Nouel Guezennec, Jan Arhan, Michel Le Touller, Henry Huon, Jan Sincquin, Jan Cochenner, Jan Le Blouch, Nouel Le Chever, Nicolas Kergos, René Le Normand, Jan Cotten, Yves Sicourmat, Pierre Le Bonis.

*Douzième escouade :*

Olivier Michelet, caporal; Simon Le Jadé, anspressade; Jan Le Mauguen, Jan Le Carnec, Jan Le Touller, Hervé Cotten, Henri Cocquet, Juquel Kerlouch, Paul Beryet, Hervé Gaiffas, Jan Guezennec, Filibert Le Drèau, Clet Riou, Alain Violant, Clet Cocquet.

*Treizième escouade :*

Clet Le Perherin, caporal; Simon Keradec, Michel Perherin, Simon Le Péoch, Jan Riou, Yves Le Goff, Louis Le Cam, Yvon Fily, Jacques Le Paillard, Michel Carval, Clet Carval, Yvon Kerlouch, Clet Chalm, Olivier Le Péoch, Alain Le Moan.

*Quatorzième escouade :*

Yvon Kerisit, caporal; Jan Le Roy, anspessade; Clet Le Normant, Jan Le Goff, Jan Cohenner, Yvon Perherin, Etienne Briand, Henry Fily, Daniel Kerninon, Grégoire Le Carval, Olivier Le Meil, Jan Gueguen, Guillaume Riou, Robert Moisan, Henry Gaiffas.

*Quinzième escouade :*

Jacques Riou, caporal; Nouel Le Carval, anspessade; Guillaume Jadé, Pierre Pellerin, Yvon Jadé, Jan Guilhaicher, Daniel Cagen, Michel Bériet, Jan Carval, Yvon Le Goff, Clet Porlodec, Yves Le Violant, Guillaume Sicourmat, Clet Moduré, Jan Durant, Guillaume Pérennès, Jan Kerninon, Michel Keradec, Jan Perherin (1).

En 1703, la compagnie de milice de Cleden avait donc un effectif de 244 hommes, officiers, sous-officiers et caporaux compris.

INVENTAIRE FAIT CHEZ YVES LE TOULLER  
A MESCRAN EN 1746

| Dans la cuisine                          | Estimation |
|------------------------------------------|------------|
| Une table coulante estimée.. . . . .     | 2 l.       |
| Un couteau crochu.. . . . .              | 0 l. 3 s.  |
| Une cognée.. . . . .                     | 0 l. 10    |
| Un pot de fer avec son anse.. . . . .    | 2 l. 10    |
| Un autre pot de fer.. . . . .            | 1 l.       |
| Un petit bassin d'airain.. . . . .       | 3 l.       |
| Un autre grand bassin d'airain.. . . . . | 6 l.       |
| Un petit chaudron de fer.. . . . .       | 1 l. 10    |
| Un autre mauvais chaudron.. . . . .      | 0 l. 10    |
| Deux barates.. . . . .                   | 0 l. 6     |
| Six écuelles de terre .. . . . .         | 0 l. 6     |
| Six cuillères.. . . . .                  | 0 l. 01    |

---

(1) Archives du Finistère, E 840.

Un anspessade était un aide-caporal.

|                                                                             |         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| Un petit bassin blanc.. . . . .                                             | 1 l.    |
| Un petit passoir à lait.. . . . .                                           | 0 l. 10 |
| Deux pots de terre.. . . . .                                                | 0 l. 3  |
| Un buir (1) à eau.. . . . .                                                 | 0 l. 3  |
| Un trépied et une mauvaise paille à feu..                                   | 0 l. 8  |
| Trois faucilles.. . . . .                                                   | 0 l. 10 |
| Un peigne à filasse .. . . . .                                              | 1 l.    |
| Un bat à lait.. . . . .                                                     | 0 l. 3  |
| Une scie.. . . . .                                                          | 0 l. 5  |
| Un banc dossier à trois petites armoires..                                  | 4 l. 10 |
| Un lit-clos avec ses garnitures. . . . .                                    | 12 l.   |
| Une petite table près le feu.. . . . .                                      | 0 l. 10 |
| Un lit-clos près le feu avec son accoutrement                               | 6 l.    |
| Une armoire à quatre battants joignant le<br>lit-clos près le feu.. . . . . | 4 l.    |
| Une armoire à quatre battants avec clefs et<br>clavures .. . . . .          | 18 l.   |
| Un autre petit lit-clos à vis la porte, avec<br>son accoutrement.. . . . .  | 4 l.    |
| Une petite armoire d'attache.. . . . .                                      | 0 l. 10 |

Dans la chambre par terre

|                                                                                           |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Une table.. . . . .                                                                       | 4 l.  |
| Un lit près la table avec son accoutrement                                                | 12 l. |
| Un dossier.. . . . .                                                                      | 4 l.  |
| Une petite huche.. . . . .                                                                | 2 l.  |
| Un baillot à buée et un baillot servant<br>dessous.. . . . .                              | 1 l.  |
| Un petit coffre de bois de chêne.. . . . .                                                | 6 l.  |
| Un bois de lit d'arcone.. . . . .                                                         | 3 l.  |
| Une grande armoire à cinq battants bois de<br>chêne garnie de ses clefs et clavures.. . . | 45 l. |
| Deux pelles de fer.. . . . .                                                              | 2 l.  |
| Deux tranches.. . . . .                                                                   | 2 l.  |

---

(1) Vase.

|                                                          |         |
|----------------------------------------------------------|---------|
| Deux crocs à fembrois (1) et un rateau de fer.. . . . .  | 1 l. 10 |
| Quatre marres.. . . . .                                  | 3 l.    |
| Un baillot.. . . . .                                     | 1 l.    |
| Un charnier à mettre la provision de viande              | 1 l.    |
| Deux flacons de gros verre.. . . . .                     | 1 l.    |
| Deux bouteilles de gros verre.. . . . .                  | 0 l. 12 |
| Une bouteille.. . . . .                                  | 0 l. 5  |
| Six assiettes d'étain.. . . . .                          | 3 l.    |
| Trois plats d'étain.. . . . .                            | 4 l. 10 |
| Huit assiettes de fayence.. . . . .                      | 2 l.    |
| Deux plats aussi de fayence . . . . .                    | 1 l.    |
| Deux écuelles de fayence.. . . . .                       | 0 l. 6  |
| Un fanal.. . . . .                                       | 0 l. 10 |
| Quatre petits paniers.. . . . .                          | 0 l. 10 |
| Huit barriques.. . . . .                                 | 3 l.    |
| Un mauvais coffre de chêne.. . . . .                     | 4 l.    |
| Un autre mauvais coffre. . . . .                         | 2 l.    |
| Deux roues de charrette non ferrées.. . . .              | 10 l.   |
| Un grand bassin d'airain . . . . .                       | 15 l.   |
| Deux chaises façon de Louargat . . . . .                 | 1 l.    |
| Un banc long.. . . . .                                   | 0 l. 10 |
| Une maye à pâte.. . . . .                                | 0 l. 5  |
| Une mesure de demi boisseau.. . . . .                    | 0 l. 5  |
| Sept écheveaux de fils de chanvre . . . . .              | 3 l. 10 |
| Deux tamis de crin.. . . . .                             | 0 l. 10 |
| Deux cribles.. . . . .                                   | 0 l. 5  |
| Une quelorne.. . . . .                                   | 0 l. 5  |
| Deux mauvais coffres sans couverture.. . .               | 0 l. 5  |
| Les poches servant à mettre graines et farines.. . . . . | 2 l. 10 |
| Un dévidoir.. . . . .                                    | 0 l. 3  |
| Un linceul à venter (2).. . . . .                        | 1 l.    |

---

(1) Crocs à fumier.

(2) A cette époque, il n'y avait pas encore de tarare.



Blés secs

|                                         |         |
|-----------------------------------------|---------|
| Deux boisseaux de blé noir.. . . . .    | 3 l. 15 |
| Deux boisseaux et demi d'orge.. . . . . | 3 l. 15 |
| Un demi boisseau de seigle.. . . . .    | 1 l.    |
| Autre demi boisseau de seigle. . . . .  | 0 l. 15 |

---

|                                            |         |
|--------------------------------------------|---------|
| Un peigne à peigner lin.. . . . .          | 0 l. 8  |
| Un métier à tisserand avec ses appareils.. | 9 l.    |
| Deux bancs.. . . . .                       | 0 l. 10 |
| Une braye à broyer.. . . . .               | 1 l. 10 |
| Trois pièces de bois.. . . . .             | 2 l. 5  |
| Une charrette ferrée.. . . . .             | 30 l.   |
| La charrue, soc et couteau.. . . . .       | 6 l.    |
| Une échelle.. . . . .                      | 1 l. 10 |
| Deux autres pièces de bois.. . . . .       | 1 l. 10 |
| Deux autres pièces de bois sur la loge.. . | 1 l.    |
| Quatre mères d'abeilles.. . . . .          | 6 l.    |
| Un petit chaudron.. . . . .                | 0 l. 15 |
| Sept pots de terre.. . . . .               | 0 l. 10 |
| Une bouteille de gros verre.. . . . .      | 0 l. 10 |
| Un chandelier de cuivre.. . . . .          | 1 l.    |
| Un pichet de fayence.. . . . .             | 0 l. 5  |
| Une bouteille de gros verre.. . . . .      | 0 l. 5  |
| Une truie.. . . . .                        | 10 l.   |
| Une jument bleue hors d'âge.. . . . .      | 30 l.   |
| Autre jument blanche.. . . . .             | 24 l.   |
| Une vache noire de quatre ans.. . . . .    | 15 l.   |
| Une vache garre noire hors d'âge . . . . . | 12 l.   |
| Autre vache garre noire.. . . . .          | 9 l.    |
| Autre vache garre noire.. . . . .          | 9 l.    |
| Une génisse.. . . . .                      | 8 l.    |
| Deux autres petites génisses.. . . . .     | 12 l.   |
| Deux autres petites génisses.. . . . .     | 12 l.   |

Les hardes du défunt :

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| Un justaucorps de drap.. . . . . | 3 l. |
| Autre justaucorps.. . . . .      | 3 l. |

|                                                               |             |
|---------------------------------------------------------------|-------------|
| Une culotte de drap noir.. . . . .                            | 3 l.        |
| Six chemises de toile de chanvre.. . . . .                    | 9 l.        |
| Six linceuls toile d'étaupe.. . . . .                         | 9 l.        |
| Cinq serviettes et un linceul de toile de ménage.. . . . .    | 3 l.        |
| Quatre nappes.. . . . .                                       | 1 l.        |
| La filasse préparée à filer.. . . . .                         | 1 l. 10     |
| Blés en racine                                                |             |
| L'orge a liors Gueguen compris la semence et labeur.. . . . . | 4 l.        |
| Les fèves dans le même parc.. . . . .                         | 2 l.        |
| Le lin ensemencé dans parc Corguidou.. . .                    | 2 l. 10     |
| L'orge dans le parc Creis.. . . . .                           | 4 l.        |
| Le lin dans le même parc.. . . . .                            | 2 l. 10     |
| Le froment dans le même parc.. . . . .                        | 5 l.        |
| L'avoine dans parc Kergavanton.. . . . .                      | 6 l.        |
| L'avoine dans parc bihan.. . . . .                            | 6 l.        |
| Les fèves dans le même parc.. . . . .                         | 4 l.        |
| Les fèves dans le Vreinec.. . . . .                           | 2 l.        |
| L'avoine dans le Darlan . . . . .                             | 3 l.        |
| Le seigle dans Talargroas.. . . . .                           | 1 l. 10     |
| L'orge dans le même parc.. . . . .                            | 3 l.        |
| Le froment dans parc Monterou.. . . . .                       | 6 l.        |
| L'orge dans parc Barven.. . . . .                             | 3 l.        |
| Le froment dans le même parc.. . . . .                        | 1 l.        |
| Le froment dans parc Bras.. . . . .                           | 4 l.        |
| L'orge dans liors Couz.. . . . .                              | 10 l.       |
| Les pois dans liors Nevez . . . . .                           | 1 l. 10     |
| La paille sur l'aire.. . . . .                                | 1 l. 10     |
| Total de l'estimation.. . . . .                               | 520 l. 2 s. |

ROLE DE LA CAPITATION  
DE LA PAROISSE DE CLEDEN EN 1790

KERLUDU

Clet Fily, sept livres, quinze sols.

La veuve Michel Touller, deux livres.

KERHUET

Simon Le Normant, quatre livres, quinze sols.

Jean Le Goardun, huit livres, dix sols.

KERYOLET

Guillaume Fily, six livres, quinze sols.

Guillaume Normant, trois livres, quinze sols.

Catherine Kermaviou, dix sols.

TROUGUER

La veuve Cozic, quatre livres.

Hervé Normand, trois livres, dix sols.

Les héritiers de Germain Le Normand, seize livres.

Guillaume Raoult, treize livres, quinze sols.

KERNINON

La veuve Christophe Cagean, trente-cinq sols.

Clet Carval, douze livres.

KERLEAU

Jean Donnart, quatre livres, dix sols.

Les héritiers Clet Normand, trois livres, cinq sols.

Guillaume Cagean, trois livres, cinq sols.

KERTANGUY

Clet Perherin, trois livres, quinze sols.

Pierre Mérour, cinq livres.

Nicolas Dagorn, quatorze livres, dix sols.

Les héritiers Clet Maubras, six livres.

Yves Normand, dix sols.

KERGUIOCH

Les héritiers Hervé Bleaumelen, trois livres, dix sols.

Laurent Goudédranche, trois livres, dix sols.

Henri Fily, sept livres, dix sols.

KERLOCH

Jean Maubras, six livres.

Clet Normant, trois livres, quinze sols.

Corentin Mérour, quinze sols.

**KEROGEL**

Toussaint Perherin, six livres, cinq sols.

La veuve Henri Normand, quatre livres.

Marie Gaiffas, dix sols.

**KERVEN ISELA**

La veuve Clet Goudédranche, neuf livres, cinq sols.

Henri Lemoan, deux livres, cinq sols.

**TROUSENT**

Pierre Coquet, vingt deux livres, dix sols.

Allain Le Bour, quatre livres, dix sols.

La veuve Clet Goudédranche, trois livres, cinq sols.

Les héritiers Corentin Kerloch, neuf livres, cinq sols.

Nicolas Dagorn, seize livres.

**LESCLEDEN**

La veuve Guillaume Guezengar, trois livres, cinq sols.

René Mauguen, deux livres, quinze sols.

Les héritiers Jean Le Meil, quinze sols.

**KERLÉAUDIN**

Denis Arhan, quatre livres, dix sols.

Clet Cozic, cinq livres, cinq sols.

Guillaume Porlodec, dix livres.

La veuve d'Yves Beriet, trois livres, cinq sols.

Les héritiers d'Yves Deuffic, dix sols.

**KERVIZINIC**

La veuve Jean Kerloch, trois livres, quinze sols.

Jean Le Bourdon, sept livres, dix sols.

**KERSAUDY**

Les héritiers Michel Evenou, six livres, cinq sols.

Guillaume Beryet, six livres, cinq sols.

Pierre Cozic, deux livres, dix sols.

Antoine Rozen, quinze sols.

Catherine Marec, quinze sols.

**KERNOT**

Guillaume Normand, six livres, cinq sols.

Pierre-Nicolas Floch, sept livres, dix sols.

Allain Perherin, deux livres, cinq sols.

La veuve Hervé Coz, quinze sols.

#### KERGLÉGUER

Les héritiers d'Hervé Bour, deux livres, cinq sols.

Joseph Pervez, vingt cinq sols.

Daniel Moysan, deux livres, quinze sols.

Mathias Riou, trente cinq sols.

La veuve Jean Guéguen, quinze sols.

Hervé Laouénan, quinze sols.

Yves Lozach, quinze sols.

Yves Laouénan, cinq sols.

Marguerite Laouénan, cinq sols.

#### KERBESQUERIEN

Augustin Maubras, trois livres, cinq sols.

La veuve Jean Kerloc'h, sept livres.

Barthélemy Chalm, quatorze livres.

#### KERERMEN

Eutrope Le Normand, onze livres, dix sols.

Les héritiers René Le Bis, neuf livres, cinq sols.

La veuve Clet Yven, vingt cinq sols.

Yves Le Coz, quatre livres, quinze sols.

Jean Le Carval, onze livres, dix sols.

Les héritiers Jean Dagorn, six livres, quinze sols.

La veuve d'Hervé Meil, huit livres, dix sols.

Les héritiers de Jacques Kerninon, cinq livres, cinq sols.

Marie et Françoise Sicourmat, dix sols.

#### LESANQUEL

Joseph Briant, huit livres, dix sols.

Simon Goudédranche, onze livres, dix sols.

Adrien Guilcher, six livres, cinq sols.

Pierre Le Jadé, neuf livres, cinq sols.

Noël Le Bourdon, sept livres, quinze sols.

Marie Gaïffas, cinq sols.



KERLAOUEN

Michel Perherin, quatre livres, dix sols.  
Jacques Le Normand, neuf livres, cinq sols.  
Clet Kergoz, trois livres, dix sols.  
Nicolas Le Goff, neuf livres, dix sols.  
Yves Kerizit, huit livres, dix sols.  
Clet Cohenner, huit livres, dix sols.  
Henry Gaïffas, quatre livres, quinze sols.  
Clet Le Touller, onze livres, dix sols.  
Jean Arhan, deux livres, dix sols.

KERGARDEC

Michel Arhan, neuf livres, dix sols.  
Yves Gaïffas, quatre livres.  
La veuve Jacques Cornec, neuf livres, dix sols.  
Pierre Coquet, neuf livres, cinq sols.  
Jean Pellerin, dix livres, quinze sols.  
Les héritiers de Daniel Costiou, dix sols.  
Jacquette Brélivet, dix sols.

KERIVEL

Judicaël Kerloch, quatre livres.

LANNOAN

La veuve André Pellerin, trois livres, quinze sols.  
Jean Cotten, cinq livres, dix sols.  
Jean Le Touller, neuf livres, cinq sols.  
Pierre Coquet, douze livres, cinq sols.  
Jean Pérennès, cinq livres, dix sols.  
La veuve Jean Bellec, sept livres.  
Les héritiers Jean Michelet, dix sols.

THÉOLEN

Clet Le Louarn, trois livres, cinq sols.  
Guillaume Guézennec, quatre livres.  
Clet Le Goff, sept livres.  
Noël Kerloch, sept livres.  
Pierre Gaïffas, quatre livres, dix sols.

Clet Guézengau, quinze sols.  
Joseph Kerizit, vingt cinq sols.

KERMERRIEN

Les héritiers Noël Arhant, huit livres.  
La veuve Noël Riou, quinze sols.

KERFRAVAL

Jean Sinquin, six livres, cinq sols.  
Les héritiers d'Henry Cozic, sept livres, quinze sols.

KERMEUR

Jean Beriet, trois livres, cinq sols.  
Yves Boin, quatre livres.  
Les héritiers d'Yves Riou, deux livres, cinq sols.  
La veuve Jean Touller, onze livres, quinze sols.  
Jean Arhan, cinq livres, dix sols.  
Jean Le Touller, fils de Clet, dix livres, quinze sols.  
Jean Le Touller, fils de Michel, trois livres, cinq sols.  
Yves Kerizit, deux livres, cinq sols.  
Jacques Kerizit, vingt cinq sols.

MESCRAN

Noël Arhan, vingt cinq sols.  
Yves Kerloch, trois livres, cinq sols.  
Les héritiers Noël Sicourmat, quinze sols.  
Jacques Le Bloch, neuf livres, cinq sols.  
Noël Raoul, dix sols.  
Jean Arhan, treize livres, quinze sols.

BOURG DE CLEDEN

François Bolzer, quatre livres, quinze sols.  
Les héritiers d'Henry Lahir, cinq livres, dix sols.  
Jeanne Kerloch, quatre livres, cinq sols.  
Clet Beriet, neuf livres, cinq sols.  
Le sieur Allain, cinq livres, dix sols.  
Henry Pellerin, trois livres, dix sols.  
Jean Beriet, sept livres.  
Les héritiers d'Henry Trividic, deux livres.

Corentin Bolzer, dix sols.  
Françoise Dagorn, trente sols.  
La veuve Mignon, dix sols.  
Simon Cozic, quinze sols.  
Jean Le Quentrec, vingt cinq sols.  
Jacques Arhan, cinq sols.  
Yves Arhan, cinq sols.  
Corentin Legoff, quinze sols.

KERHAM

Germain Coquet, treize livres, quinze sols.  
Jean Kerloch, treize livres, quinze sols.  
Marie Kerloch, cinq sols.

KERVO

Noël Le Pellé, neuf livres, dix sols.  
La veuve Guillaume Riou, quatre livres, quinze sols.  
La veuve Simon Pellé, trois livres, cinq sols.  
Henry Guézennec, deux livres, dix sols.  
Clèt Kerizit, neuf livres, cinq sols.  
Les héritiers d'Allain Evenou, six livres.  
Jacques Boucou, cinq livres, dix sols.  
Les héritiers d'Yves Guillou, dix sols.

TROGUENNOUR

Guillaume Kerizit, deux livres, dix sols.  
Jean Le Péoch, sept livres.  
Clet Lasbleiz, quatre livres, dix sols.  
Les mineurs de Barthélemy Kerloch, deux livres, cinq  
sols.  
Michel Le Paillart, quatre livres.

LAMBOBAN

Clet Gloaguen, neuf livres, cinq sols.  
Jean Gloaguen, meunier, quinze sols.  
La veuve Clet Le Bis, quinze livres.  
Yves Kerloch, vingt-cinq sols.  
Les héritiers d'Yves Arhan, quinze sols.  
Yves Arhan, quatre livres.

**KERENGAR**

René Baraou et ses enfants, quatre livres, dix sols.

Les héritiers Jean Le Priol, trois livres, cinq sols.

Yves Scoarnec, quinze sols.

Michel Kerradec, vingt-cinq sols.

**KERNEVEZ**

La veuve Jean Le Moan, quatre livres, dix sols.

Jean Deuffic, dix sols.

**KERDIERN-AR-VEIL**

Jean Le Normand, vingt-sept livres, cinq sols.

**BRÉMEL**

Joseph Le Bourdon, deux livres, dix sols.

Yves Quillivic, sept livres.

Yves Cotten, six livres, cinq sols.

Yves Barbéoc'h, trois livres.

Les héritiers René Le Moan, dix sols.

Michel Guilcher, cinq sols.

**KERSPERN**

Guillaume Carval, dix-huit livres, cinq sols.

Yves Le Manach, cinq livres, cinq sols.

**QUILLIVIC**

Yves et René Le Priol, cinq livres, dix sols.

Clet Bonnis, trois livres, cinq sols.

Hervé Rivier, dix sols.

Clet Rivier, dix sols.

Joseph Kerizit, cinq sols.

**KERBELLEC**

La veuve Joseph Trévidic, quinze livres, cinq sols.

Allain Cohenner, trois livres, dix sols.

Yves Thoren, vingt-cinq sols.

**BRÉSOULOUX**

Jean Le Drèò, quatre livres, cinq sols.

Les héritiers Noël Trévidic, quatre livres.

Pierre Kerloch, cinq livres, dix sols.  
Les héritiers d'Yves Kerloch, quatre livres, dix sols.  
La veuve Jean Guillou, quatre livres, quinze sols.  
Jean Gouzien, quinze livres, cinq sols.  
Michel Perherin, sept livres.  
Jean Deuffic, quatre livres.  
Jean Péron, six livres, cinq sols.  
La veuve Laurent Bétrom, six livres, dix sols.  
Allain Le Velly, cinq sols.  
Etienne Pérennès, cinq sols.

MOULIN KERSAUDY

Henry Chalm, vingt-cinq sols.

LANNUET

Noël Le Normand, sept livres.  
Les héritiers d'Henry Le Diler, quatre livres, dix sols.  
Les mineurs de Jean Le Touller, quinze sols.  
Les héritiers de Daniel Queffelec, six livres, cinq sols.  
Yves Ansquer, cinq livres, dix sols.  
Jean Perherin, quatre livres, quinze sols.  
Jean Chalm, quatre livres, quinze sols.

PENHARN

Allain Mens, deux livres, dix sols.  
Jacques Filly, cinq livres.  
René Le Bars, dix sols.  
Henry Raoul, cinq sols.  
Jean Le Normand, quinze sols.

LANSULIEN

Clet Kerloch, neuf livres, cinq sols.  
La veuve Chalm, quinze sols.  
Michel Scoarnec, cinq sols.

MENEZGROAS

Les héritiers Clet Louarn, trois livres, cinq sols.  
Bernard Scoarnec, deux livres, dix sols.  
Guillaume Guezengar, trois livres, cinq sols.



TROUVÉRENEC

Simon Kerizit, trois livres, dix sols.  
La veuve Jean Le Normand, deux livres, dix sols.  
Corentin Cosquer, quatre livres, quinze sols.  
Les mineurs de Jean Violant, trois livres, quinze sols.  
Yves Raoul, quinze sols.

MOULIN KERHARO

Jean Le Scoarnec, trois livres, dix sols.

KERHARO

Pierre Kerloch, dix livres.  
Denis Cohenner, trente-cinq sols.  
Clet Boin, trente sols.

TRÉVENAN

Les enfants d'Hervé Kerloch, huit livres, dix sols.  
Jean Arhan, dix livres.  
Henry Perherin, cinq livres, dix sols.  
Etienne Ansquer, douze livres, cinq sols.

KERGALEDAN

Jean Kerloch, sept livres.  
Clet Guivarch, cinq livres, cinq sols.  
Michel Perherin, six livres, quinze sols.  
Pierre Péron, trois livres, cinq sols.  
Martin Phily, quinze sols.  
Laurent Floch, trente sols.

KERVEN-HUELA

Pierre Carval, quatre livres, quinze sols.

KERGUERN

Noël Carval, dix-huit livres, cinq sols.  
Mathieu Dagorn, quatre livres.  
Les héritiers d'Henry Fily, vingt-cinq sols.

KERFERGUEL

Les héritiers Jean Beriet, six livres, cinq sols.  
Daniel Cagean, dix-huit livres, cinq sols.

Yves Rozen, cinq livres, dix sols.  
Corentin-Simon Autret, quatre livres.  
Catherine Le Dréau, cinq sols.  
Jeanne Le Danzé, cinq sols.

KERDIERN-MANOIR

Les héritiers Daniel Bernard, sept livres.

KERAZAN-MANOIR

Clet Gloaguen, onze livres, dix sols.  
M. Gloaguen, recteur, trente-sept livres, dix sols.  
M. ..., curé, dix-sept livres, dix sols.  
M. ..., prêtre, six livres. (1)

Ce rôle fut arrêté au bourg de Cleden, le 10 août 1790, par Le Franc, commissaire désigné par la Commission diocésaine de Quimper, en présence de MM. Gloaguen, recteur-maire, Jean Le Touller, de Lannoan, Yves Cotten, de Brémel, Jean Le Bourdon, de Kervizinic, Clet Fily, de Kerludu, et Yves Barbéoc'h, de Brémel, égailleurs et répartiteurs nommés par la municipalité.

Les égailleurs appartiennent à toutes les catégories de contribuables: les petits, les moyens et les gros y sont représentés.

On admet généralement que la cote de la capitation équivalait à 2,50 % du revenu global; il en résulte que une livre de capitation supposait 40 livres de revenu. Au moyen de ces données, il est facile de calculer le revenu de chacun des contribuables inscrits au rôle.

Les chiffres qui ont été appliqués à chaque capité représentent-ils vraiment ses ressources? En ce qui concerne le recteur, nous savons, par ses propres déclarations, qu'il possédait un revenu de plus de 2.000 livres. Or, sa cote, 37 livres, 10 sols, ne donne que 1.500 livres. Il semble donc qu'il a été favorisé. En a-t-il été de même pour tous les autres inscrits? Nous ne saurions le dire.

---

(1) Ce document a été découvert dans les archives de sa famille par notre ami Yvon Bloc'h, de Mescran.

Quoi qu'il en soit, en nous basant seulement sur les sommes portées au rôle, nous pouvons constater de fortes inégalités dans les ressources des habitants de Cle-den.

La petite statistique suivante les fera bien ressortir:

| Moins<br>de<br>40 livres | 40<br>à<br>100 | 100<br>à<br>200 | 200<br>à<br>300 | 300<br>à<br>400 | 400<br>à<br>500 | 500<br>à<br>600 | 600<br>à<br>700 | Plus<br>de<br>700 |
|--------------------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| 56                       | 35             | 65              | 52              | 21              | 14              | 5               | 6               | 6                 |

Ainsi 208 sur 260 chefs de famille ont moins de 300 livres de revenu; 40 en ont de 300 à 600 et 12 seulement plus de 600 livres.

En multipliant ces sommes par le coefficient 30, on peut calculer, approximativement, en monnaie d'avant la dernière guerre, le montant des ressources que possédaient les diverses catégories d'imposés en 1790.

Un élément important manque au rôle que nous avons reproduit: l'indication de la profession.

Pour pouvoir apprécier sûrement le degré d'aisance des habitants, il aurait fallu posséder les rôles de toutes les impositions à la même époque et connaître, non seulement le montant des diverses redevances seigneuriales qu'ils devaient verser, mais aussi la valeur des charges casuelles: rachat, lods et ventes, baillées, etc..., qu'ils étaient obligés d'acquitter.

# MOUVEMENT DE LA POPULATION

| Années | Nombre<br>de<br>naissances | Nombre<br>de<br>mariages | Nombre<br>de<br>décès | Population<br>totale | Agglomérée<br>au<br>chef-lieu |
|--------|----------------------------|--------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------|
| 1639   | 52                         | »                        | »                     | »                    | »                             |
| 1650   | 83                         | »                        | »                     | »                    | »                             |
| 1674   | 57                         | 8                        | »                     | »                    | »                             |
| 1695   | 49                         | 23                       | 26                    | »                    | »                             |
| 1710   | 62                         | 19                       | 33                    | »                    | »                             |
| 1730   | 63                         | 14                       | 62                    | »                    | »                             |
| 1750   | 50                         | 15                       | 65                    | »                    | »                             |
| 1770   | 62                         | 7                        | 54                    | 1.200<br>communians  | »                             |
| 1790   | 59                         | 11                       | 42                    | 1.500                | »                             |
| 1810   | 43                         | 10                       | 29                    | 1 520<br>environ     | »                             |
| 1830   | 65                         | 13                       | 32                    | 2.001                | »                             |
| 1850   | 71                         | 18                       | 49                    | 2.286                | 176                           |
| 1870   | 74                         | 19                       | 70                    | 2.360                | 184                           |
| 1890   | 73                         | 9                        | 46                    | 2.611                | 198                           |
| 1910   | 86                         | 18                       | 49                    | 2.524                | 216                           |
| 1930   | 50                         | 13                       | 38                    | 2.571                | 236                           |
| 1946   | 36                         | 14                       | 34                    | 2.223                | 231                           |

Entre 1695 et 1946, la moyenne annuelle des naissances a été en chiffres ronds: 60; celle des mariages: 14, et celle des décès: 46. Sauf en 1750, année d'épidémie, le nombre des naissants a été supérieur d'un quart à celui des mourants.

# STATISTIQUES AGRICOLES (1)

## I. Superficie des différentes parties du territoire (en hectares)

|                                                             | 1811  | 1837  | 1843  | 1910 | 1927 | 1932 | 1946  |
|-------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|------|------|------|-------|
| Terres labourables .. . . .                                 | 1.140 | 1.140 | 1.150 | 730  | 770  | 827  | 1.475 |
| Prés naturels .. . . .                                      | 68    | 60    | 119   | 150  | 150  | 150  | 130   |
| Prairies artificielles.. . . .                              | »     | »     | »     | »    | »    | 85   | 82    |
| Prairies temporaires.. . . .                                | »     | »     | »     | »    | »    | 25   | 90    |
| Paturages et pacages .. . . .                               | »     | »     | »     | 158  | »    | 200  | 54    |
| Cultures maraîchères .. . . .                               | »     | »     | »     | »    | 20   | 45   | 13    |
| Bois.. . . .                                                | 10    | 10    | 7     | »    | 5    | »    | 5     |
| Landes et terres incultes .. .                              | 600   | 600   | 520   | 690  | 670  | 600  | 182   |
| Territoire non compris dans<br>les catégories ci-dessus.. . | 70    | 70    | »     | 70   | »    | »    | 76    |

(1) Nous reproduisons les données des quelques statistiques que nous avons pu découvrir. Les statistiques agricoles communales ne sont pas conservées aux archives et la demande de communication que nous avons adressée au Ministère de l'Agriculture n'a pas été satisfaite.

On sait d'autre part que ces chiffres n'ont qu'une valeur relative. Les statistiques n'étant pas établies sur un plan uniforme, les indications ne peuvent être que fragmentaires.



## II. Productions végétales (en hectares)

|                               | 1811 | 1837 | 1852 | 1894 | 1910 | 1932 | 1946 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|
| Froment . . . . .             | 120  | 200  | 95   | 150  | 135  | 195  | 160  |
| Méteil . . . . .              | 10   | 60   | 40   | 55   | 10   | 12   | 4    |
| Seigle . . . . .              | 82   | 60   | 48   | 45   | 8    | 5    | 1    |
| Orge . . . . .                | 308  | 250  | 150  | 320  | 120  | 180  | 30   |
| Sarrazin . . . . .            | »    | 140  | 30   | 40   | 12   | 5    | »    |
| Avoine . . . . .              | 88   | 100  | 68   | 100  | 100  | 30   | 28   |
| Pommes de terre . . . . .     | »    | 80   | 96   | 200  | »    | 180  | 120  |
| Betteraves . . . . .          | »    | »    | »    | 10   | »    | 65   | 35   |
| Rutabagas et navets . . . . . | »    | »    | »    | »    | 25   | 15   | 30   |
| Choux fourragers . . . . .    | »    | »    | »    | »    | 25   | 30   | 50   |
| Colza . . . . .               | »    | »    | »    | »    | »    | 20   | »    |
| Panais . . . . .              | »    | 3    | »    | »    | 13   | »    | »    |
| Fèves . . . . .               | »    | 2    | 15   | »    | »    | »    | »    |
| Haricots . . . . .            | »    | »    | 6    | »    | »    | »    | 3    |
| Pois . . . . .                | »    | 2    | 6    | »    | »    | »    | 15   |
| Trèfle . . . . .              | »    | 8    | 48   | 50   | 25   | »    | »    |
| Luzerne . . . . .             | »    | »    | »    | »    | 11   | »    | »    |
| Chanvre . . . . .             | »    | 8    | 20   | 10   | 1    | »    | »    |
| Lin . . . . .                 | »    | 5    | 15   | »    | »    | »    | »    |

### III. Animaux de ferme

|                           | 1811 | 1837  | 1866 | 1910  | 1927 | 1932  | 1946 |
|---------------------------|------|-------|------|-------|------|-------|------|
| Chevaux-juments .. . . .  | 383  | 520   | 301  | 333   | 354  | 370   | 310  |
| Poulains.. . . .          | 112  | 200   | 76   | »     | »    | »     | »    |
| Taureaux .. . . .         | 15   | 6     | 9    | 17    | 14   | 25    | 45   |
| Vaches laitières .. . . . | 715  | 1.100 | 863  | 635   | 582  | 650   | 675  |
| Génisses .. . . .         | 503  | 500   | 760  | 663   | 540  | 555   | 600  |
| Brebis .. . . .           | 100  | 200   | 614  | 250   | 160  | 160   | 45   |
| Agneaux .. . . .          | 45   | 180   | 432  | 185   | 125  | 145   | 75   |
| Boucs et chèvres .. . . . | »    | 1     | »    | 7     | »    | »     | 25   |
| Chevreaux.. . . .         | »    | »     | »    | »     | »    | »     | 30   |
| Verrats .. . . .          | »    | »     | 9    | 3     | 2    | 2     | 3    |
| Truies .. . . .           | »    | »     | 155  | 205   | 110  | 215   | 150  |
| Porcs .. . . .            | »    | 400   | 549  | 1.165 | 880  | 1.060 | 775  |
| Ruches .. . . .           | »    | »     | 223  | »     | »    | »     | »    |

# HABITATIONS

|                                                                               | 1836 | 1856 | 1876  | 1896 | 1916  | 1936 | 1946 |
|-------------------------------------------------------------------------------|------|------|-------|------|-------|------|------|
| Nombre de maisons d'habitation .. . . . . .                                   | 320  | 375  | 330   | 372  | 366   | 478  | 480  |
| Ouvertures rez-de-chaussée, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> étages .. . . . | 310  | »    | 1.103 | »    | 1.736 |      |      |
| Nombre de maisons à 1 ouverture.. . . . . .                                   | 57   | 30   | 32    | 32   | 13    |      |      |
| Nombre de maisons à 2 ouvertures. . . . . . .                                 | 103  | 121  | 112   | 123  | 79    |      |      |
| Nombre de maisons à 3 ouvertures. . . . . . .                                 | 101  | 111  | 104   | 108  | 111   |      |      |
| Nombre de maisons à 4 ouvertures. . . . . . .                                 | 52   | 46   | 46    | 46   | 145   |      |      |
| Nombre de maisons à 5 ouvertures. . . . . . .                                 | 7    | 11   | 11    | 12   | 18    |      |      |
| Portes cochères .. . . . . .                                                  | »    | »    | 1     | 2    | 3     |      |      |

# NOMBRE DE MOULINS A BLE

| 1809 | 1846 | 1849 | 1852 | 1855 | 1858 | 1861 | 1867 | 1870 | 1873 | 1875 | 1879 | 1906 | 1911 | 1936 | 1946 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 6    | 8    | 9    | 9    | 9    | 9    | 12   | 14   | 13   | 14   | 15   | 14   | 9    | 12   | 3    | 3    |

# NOMBRE DE CABARETIERS

| 1806 | 1820 | 1830 | 1851 | 1855 | 1858 | 1861 | 1864 | 1867 | 1870 | 1873 | 1876 | 1879 | 1886 | 1906 | 1911 | 1936 | 1946 | 1951 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 3    | 3    | 4    | 3    | 1    | 3    | 3    | 4    | 5    | 9    | 12   | 8    | 9    | 14   | 6    | 8    | 15   | 16   | 23   |



## Autour du cénotaphe de Saint-Ronan

---

Il y a toujours profit à lire les études de M. Couffon sur les monuments anciens de la Bretagne. L'année dernière, ses recherches sur l'école de Pont-Croix le conduisaient, grâce à un chapiteau révélé par le chanoine Perrenès, à résoudre la question restée indécise de la date des ruines de Languidou. Cette année-ci, un article de lui, relatif à l'influence de la cathédrale de Quimper sur l'architecture religieuse de la Cornouaille, apporte deux faits à retenir, dont l'un secondaire, l'autre assez important, mais discutable.

Le moins important, qui a l'avantage d'être certain, concerne les petits motifs tréflés existant dans les bases de la façade de la cathédrale. Dans mes *Vieilles pierres bretonnes*, publiées en juillet 1920 (1), je m'étais cru autorisé à les déclarer : « ce semble bien bretons ». Trompeuse apparence : M. Couffon cite des exemples de ce motif en Normandie et en Angleterre. La démonstration est décisive.

Ce qui, au contraire, est discutable, c'est l'opinion de M. Couffon sur la date du cénotaphe de saint Ronan à Locronan. Pour des raisons d'ordre héraldique, il attri-

---

(1) Ce petit livre apportait l'analyse archéologique manquant à la *Monographie*, si substantielle, mais si bizarrement composée, de Le Men. Le petit répertoire provisoire qui le termine doit en principe être remplacé par un ouvrage, dont le manuscrit, prêt pour l'impression, attend toujours que l'éditeur qui l'avait demandé se décide à le faire paraître. De même, l'*Art breton*, publié chez Arthaud en 1933 et 1942, avait été précédé d'une notice de synthèse insérée en tête du *Guide bleu* de la Bretagne.



bue ce cénotaphe au duc Jean V et à sa femme la duchesse Jeanne de France, fille de Charles VI, morte en 1433. M. de La Messelière exprimait déjà cette opinion un jour de septembre 1923 au cours d'une visite de Lorronan par l'Association bretonne. Il ne se rappelait pas avoir jamais vu l'écu plein de Bretagne se produire sous le règne de la duchesse Anne. Le Guennec, féru de science héraldique, reprit alors l'examen de toutes les armoiries du cénotaphe et de la chapelle et sa conclusion fut qu'il ne pouvait aboutir à aucune conclusion.

Un archéologue allemand, Konrad Escher, avait cru, avec la permission des héraldistes, avoir établi que l'architecture du monument dénotait un esprit nouveau et comme un souffle de la Renaissance (1). Il avait cherché et rassemblé des éléments de comparaison en France, en Allemagne et en Italie. Cette étude serait à reprendre en usant d'une documentation plus nombreuse et plus sûre, comme certains chercheurs peuvent en rassembler maintenant. M. Couffon dispose à cet égard de commodités exceptionnelles. S'il parvenait à réfuter Konrad Escher en se servant des armes mêmes dont Konrad Escher se servait, son opinion, actuellement fondée sur des considérations héraldiques, sans plus, acquerrait une réelle valeur démonstrative.

Laissant de côté ce point de vue pour l'instant, il est des choses dont nous ne saurions ne pas faire état. La chapelle du Pénity est nettement postérieure à la grande église, sous sa forme actuelle, bien entendu. Les archives nous enseignent qu'elle a été édifiée par la duchesse et reine Anne de Bretagne. Sous le régime de son second mariage, Anne est redevenue vraiment duchesse;

---

(1) Voir *Vieilles pierres bretonnes*, p. 118 et note 1. En 1920, la thèse de Konrad Escher triomphait sans conteste. Dans mon *Art breton*, première édition, 1933, t. I, p. 92, je faisais une allusion à la controverse provoquée par la remarque de M. de La Messelière. Il se pourrait que la question fût de celles qui ne seront jamais tranchées.

il n'est par conséquent pas surprenant que dans certains cas elle porte à ce titre l'écu plein de Bretagne tout en portant comme reine l'écu mi-parti.

Dans l'aveu qu'il rendit à l'évêque de Cornouaille en 1644, Jean, baron de Névet, écrivit en préambule un historique de sa maison (1). Nous y lisons qu'en la chapelle annexée à l'église de Locronan « fit la duchesse et reine élever sur six piliers en pierre grise non commune sur le lieu de la sépulture du dit saint Ronan et dessus est représenté en habits pontificaux et fit poser ses armes en alliance avec celles de France au bout et sous la tête de la dite représentation et à côté, vers l'Evangile, celles des dits seigneurs de Névet. »

Il écrit, notons-le: la « duchesse et reine ». A Locronan, Anne est en effet chez elle. Avant tout, elle s'affirme duchesse. Quoique les clefs de voûte de la chapelle aient été affreusement martelées, l'une d'entre elles montre encore clairement les armes pleines de Bretagne.

Lorsque Jean de Névet écrivait, en 1644, il ne s'appuyait pas sur une tradition vague, étirée en quelque sorte sur plusieurs siècles. A peine un siècle et demi le séparait de la duchesse et reine. Il avait d'ailleurs à sa disposition, outre les titres de sa maison, les archives du prieuré, plus riches alors que maintenant. Et pourquoi douterions-nous qu'il fût, lui, le principal seigneur du pays, grand « armoyeux » à la façon des Bas-Bretons? Les armoiries rendues illisibles par le zèle intempestif des sans-culottes de 1793 se laissaient en 1644 lire très aisément (2).

---

(1) *Histoire de la maison de Névet racontée par Jean, baron de Névet* (1644), publiée par J. Trévédy dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 338-361.

(2) Son père Jacques avait été assassiné aux Etats de Rennes en 1616 au cours d'une discussion sur une question de préséance (note 23 de J. Trévédy dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*). Ceci révèle dans la famille un grand souci de toutes les dignités extérieures.

Il semble vraiment difficile de refuser à la duchesse Anne toute espèce de rôle dans l'édification du cénotaphe. Une hypothèse de conciliation serait qu'Anne l'a fait remanier et a commandé qu'on plaçât sur les piliers aux anges une dalle plus ancienne. Voilà qui mettrait d'accord le très savant Konrad Escher, l'armoyeux baron de Névet et l'érudit M. Couffon.

Jusqu'à preuve véritable du contraire, il est donc licite en sûreté de conscience de croire que c'est bien des toutes premières années du xvi<sup>e</sup> siècle que le cénotaphe tient son aspect, quel qu'ait pu être exactement en cette entreprise le rôle de la duchesse Anne.

Vraiment, à méditer de menus problèmes historiques comme celui-là, on se surprend à se répéter la réflexion désabusée de notre Renan moderne: « Sciences historiques, petites sciences conjecturales, qui se font et se défont sans cesse après s'être faites. » (1)

\*  
\*\*

Ne sortons pas encore de Locronan. Jean de Névet écrit qu'on voyait à la porte et entrée principale de la chapelle du Pénity, au pignon vers le Couchant, « la statue d'un souverain à genoux, tête nue, mains jointes devant l'image et représentation du dit saint et, au-dessus, sous les armes de Bretagne, sont celles des seigneurs de Névet et, au-dessous de la dite statue, au-dessus de la porte et entrée principale, des deux côtés d'icelle ».

Il va de soi que le texte comporte un lapsus, car il ne peut s'agir de la façade du Pénity. Il suffit de regarder le porche de la grande église pour y reconnaître la place des éléments décoratifs en cause. Le cartouche

---

(1) J'ai signalé naguère à M. Couffon le vitrail de Kergloff où figurent avec leurs armoiries Vincent de Plœuc, mort en 1530, et sa femme Jeanne de Rosmadec — vitrail que pourtant M. Couffon date avec une grande vraisemblance d'environ 1590. Les personnages auraient été, suppose-t-il, réemployés?

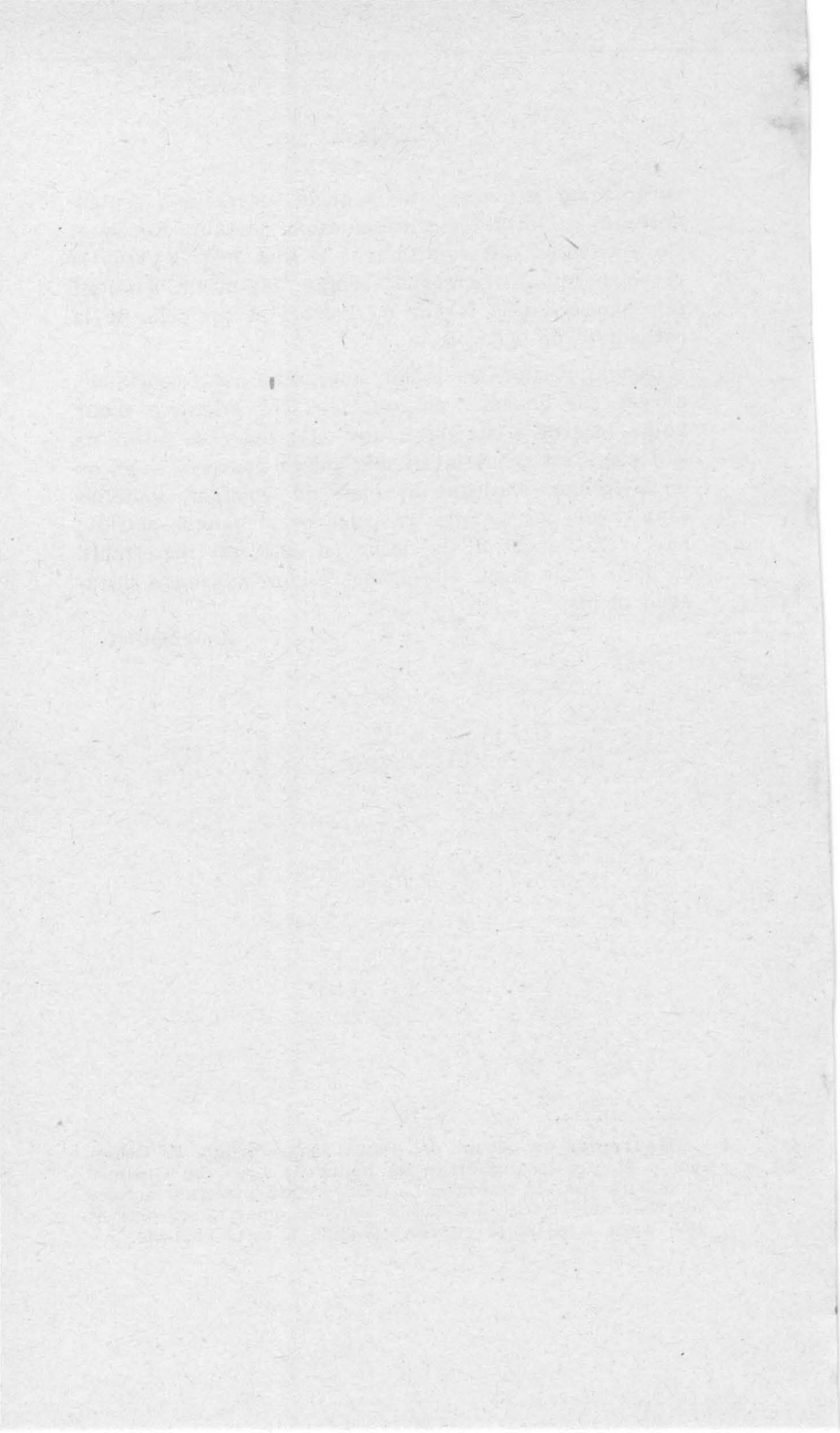
encadré par le gâble, c'est là qu'un souverain à genoux vénérât « l'image et représentation de saint Ronan ». Ce souverain était évidemment le duc Jean V, sous le règne de qui fut commencé l'édifice: de même, il s'était fait figurer sur la façade du Folgoët et sur celle de la cathédrale de Quimper.

La tour portait, on le sait, une flèche assez courtaude, allégée sur chacune des quatre faces orientées d'une haute lucarne à six ouvertures (1); mais, ce qu'on ne sait pas, c'est qu'elle avait une galerie couverte en façon de triforium, analogue à celles de Quimper, toutefois sans clochetons d'angle. La perte de la galerie, détruite par l'écroulement de la flèche en 1808, est regrettable, la perte de la flèche elle-même l'est probablement beaucoup moins.

H. WAQUET.

---

(1) D'après un album de dessins d'un certain F. Debret qui a été un instant entre les mains de Louis Le Guennec et qui n'a pas été retrouvé. Le même dessin montrait, accolée au Nord de l'église, une petite chapelle qui n'existe plus et une assez large porte cintrée, contiguë à cette chapelle.





# TABLE DES MATIERES

## DU TOME LXXVIII

### PREMIÈRE PARTIE

#### Table des procès-verbaux des séances

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PAGES |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| SÉANCE DU 31 JANVIER 1952. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | III   |
| Admission de nouveaux membres. — Classement de la chapelle Saint-Maudez de Nac'hguen, en Lennon. — Vestiges gallo-romains de Kerilien, en Plounéventer.                                                                                                                                                                                                            |       |
| SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1952.. . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | IV    |
| Admission d'un nouveau membre. — Démolition de l'ossuaire du Cloître-Pleyben et du cimetière de Trégourez. — Restauration du calvaire de Saint-Jean, en Saint-Nic. — Le juriste hollandais Jean-Melchior Kemper. — La rue du Finistère à Bruxelles. — Antoine-Henri d'Amphernet. — Le carnet de route de Clet Quideau, de Goulien, sous le 1 <sup>er</sup> Empire. |       |
| SÉANCE DU 27 MARS 1952.. . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | VI    |
| Admission de nouveaux membres. — Le carnet de route de Jean Le Séac'h, combattant de la guerre de 1870-71. — Monographie de Clédén-Cap-Sizun.                                                                                                                                                                                                                      |       |

- SÉANCE DU 24 AVRIL 1952... . . . . VII
- Admission d'un nouveau membre. — Découverte d'un polissoir à Quimerc'h. — Le vieux four de la pointe du Van. — Présentation du *Livre d'or de la conserverie française* et d'un mémoire de M. L. Ogès : *Le blocus des côtes bretonnes* sous le premier Empire.
- SÉANCE DU 29 MAI 1952... . . . . VIII
- Décès de M. le Dr Gaumé. — Ouvrages sur la Bretagne. — *Documents pour l'enseignement de l'histoire locale.*
- SÉANCE DU 28 JUIN 1952... . . . . IX
- Noces d'or sacerdotales de M. le chanoine Guéguen, recteur du Folgoët. — Exposition d'art sacré à Morlaix. — Exposition de sculpture populaire à Quimper. — Nouvelles fouilles de la nécropole de Locmaria. — Représentations du diable dans les églises et sur les calvaires. — Publication d'une brochure sur le Finistère
- SÉANCE DU 21 JUILLET 1952... . . . . X
- Le jubilé littéraire de M. Auguste Dupouy. — Congrès des Sociétés savantes de Bretagne. — Exposition des Arts et Traditions du Porzay, à Sainte-Anne-la-Palud. — Classement du groupe de saint Yves, à Tréguennec. — Présentation de deux ouvrages : *Langue et littérature bretonnes* et *Saint Yves d'après les témoins de sa vie*, de deux brochures sur *Saint-Thégonnec* et *Guimiliau* et d'un article sur *L'âge du bronze ancien en Bretagne*. — Association pour la protection des monuments religieux dans le Morbihan.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1952.. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | XII |
| Décès de Mlle Dubois, de M. Albert Le Bail et de M. l'abbé Calvez. — Admission de nouveaux membres. — Le manoir du Suscinio, en Ploujean. — Présentation de divers ouvrages : <i>Bretagne et pays de la Garonne</i> , par Chombard de Lauwe; <i>Guénolé, le saint de Landévennec</i> , par le R. P. Le Jollec; <i>Histoire de la terre de Keraval</i> , par M de Pagnac.                                                                                                                                                                                                           |     |
| SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1952.. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | XIV |
| Découverte d'une statue-menhir à Plourévez Lochrist. — Etude de MM. Giot et L'Hostis sur les tombes de Parc-Roz, en Plourin-Ploudalmézeau — Communication du R. P. Le Jollec sur saint Goulven.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |     |
| SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1952.. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | XV  |
| Décès de M. Louis Jugeau. — Admission d'un nouveau membre. — Trouvailles de Créac'h-Maria, près Quimper. — Attribution à M. Auguste Dupouy du grand prix annuel de l'Académie française. — Construction d'une route aboutissant à Saint-They, en Cléden-Cap-Sizun. — Présentation de <i>l'Histoire de France et initiation à l'histoire de la civilisation</i> , par M. Georges Marc, d'articles de M. Couffon sur <i>L'architecture gothique en Cornouaille</i> , et de M. Buffet : <i>Le journal de bord de Rodellec du Portzic</i> . — Election du Bureau. — Vœux du Président. |     |
| Chronique.. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1   |
| Comptes de l'exercice 1952.. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 3   |

## DEUXIÈME PARTIE

## Table des Mémoires

|                                                                                                            | PAGES |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| I. Trois tombes voisines à Parc-Roz, en Plou-<br>rin-Ploudalmézeau, de l'âge du Bronze<br>ancien.. . . . . | 7     |
| II. Cédén-Cap-Sizun (suite), par Daniel Ber-<br>nard.. . . . .                                             | 13    |
| III. Autour du cénotaphe de Saint Ronan.. .                                                                | 141   |